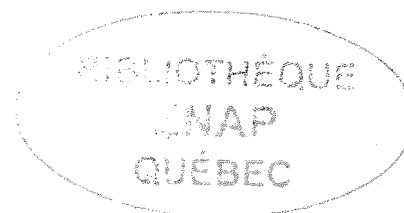


MEM  
662

Université du Québec

**Le discours canadien sur l'Arctique, une rhétorique  
d'exception :  
explication interne ou externe?**

par  
**Marie-Pierre Busson**



**École Nationale d'Administration Publique**

**Mémoire présenté  
en vue de l'obtention du grade de  
maître ès sciences  
option administration publique internationale**

juin 2008

© Marie-Pierre Busson, 2008

**Université du Québec  
École Nationale d'Administration Publique**

**Ce mémoire intitulé :**

**Le discours canadien sur l'Arctique, une rhétorique d'exception :  
explication interne ou externe?**

**présenté par :  
Marie-Pierre Busson**

**a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :**

**M.Nelson Michaud, Directeur de l'enseignement et de la recherche, ÉNAP  
M.Paul-André Comeau, Professeur invité, ÉNAP  
M.Louis Sabourin, Professeur titulaire, ÉNAP**

## REMERCIEMENTS

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à M. Nelson Michaud, professeur à l'École Nationale d'Administration publique, qui malgré ses nombreuses responsabilités, a accepté de diriger ce mémoire. Sa grande perspicacité, sa vivacité d'esprit, son humour et sa franchise m'ont grandement motivée à me surpasser. Merci pour votre disponibilité et vos conseils judicieux, votre encadrement m'a été très précieux.

Je ne pourrais passer sous silence la contribution de Messieurs Louis Sabourin et Paul-André Comeau, professeurs à l'École Nationale d'Administration publique, dont les recherches ont non seulement stimulé mes méninges, mais m'ont permis, financièrement, de mener à terme ce long projet. Je vous serai toujours reconnaissante de m'avoir donné une chance d'exprimer mes idées au GERFI, et d'avoir ainsi confirmé mon désir de poursuivre dans ce domaine. Merci pour vos encouragements et votre soutien, votre grande disponibilité et votre écoute. Vous avez été de véritables mentors pour moi.

Je tiens par ailleurs à remercier et à souligner la grande gentillesse de Mme Chantal Loiselle, qui a su (parfois par magie!) régler le désordre de tous les petits détails de mon dossier académique et financier au Registrariat.

Enfin, je souhaiterais du fond du cœur remercier ma famille et mes amis d'avoir enduré mes états d'âme durant toute cette aventure! Maman, Cathy, Jessie...merci de votre présence généreuse et de vos encouragements, de votre grande patience et de votre amour. Je vous adore!

Stéphane, je ne pourrais concevoir la réussite de ce projet sans ton amour, ton soutien inconditionnel et tes mots de réconfort ; je t'ai parfois trouvé sévère mais ces rappels à l'ordre ont été la clé de ma motivation et de mon succès ! Merci mille fois d'avoir cru en moi et d'avoir su calmer toutes mes angoisses, si nombreuses furent-elles !

*À mon père,*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Remerciements</b> .....	2
<b>Introduction</b> .....	6
<b>Chapitre I – Sujet de la recherche</b> .....	8
Problématique de la recherche.....	10
Problématique générale.....	10
Question spécifique de recherche.....	14
1. L'Arctique, une région en mutation sous l'influence du climat.....	14
2. Les enjeux arctiques.....	15
3. Historique.....	17
4. L'impact du 11 septembre 2001.....	20
5. Droit international et coopération.....	21
Hypothèse.....	25
<b>Chapitre II – Méthodologie de la recherche</b> .....	29
Stratégie de vérification.....	29
1. Niveau d'analyse.....	29
2. Cadre théorique.....	30
3. Définition des concepts.....	31
3.1. L'Arctique.....	31
3.2. Le discours, outil de politique étrangère.....	31
3.3. La souveraineté.....	32
Collecte d'informations – échantillonnage.....	35
Construction de la grille d'analyse.....	38
1. Variables.....	39
2. Indicateurs.....	40
2.1. Indicateurs de l'environnement national.....	40
2.2. Indicateurs de l'environnement international.....	44
<b>Chapitre III – Présentation des résultats</b> .....	50
1. Tendances générales.....	52
1.1. Pressions de l'environnement national.....	55
1.2. Pressions de l'environnement international.....	59

2. La logique temporelle.....	60
3. L'héritage partisan.....	67
3.1. Parti libéral.....	68
3.1.1. Gouvernement Chrétien.....	69
3.1.2. Gouvernement Martin.....	76
3.2. Parti conservateur.....	85
4. L'influence du personnage.....	89
4.1. Premier ministre.....	90
4.2. Ministère des Affaires étrangères.....	95
4.3. Ministère des Affaires indiennes et du Nord .....	99
<b>Chapitre IV – Interprétation et discussion des résultats.....</b>	<b>105</b>
Retour sur l'hypothèse de recherche.....	108
Discussion.....	110
Perspectives.....	110
Conclusions.....	117
<b>Bibliographie.....</b>	<b>124</b>

## INTRODUCTION

Depuis le milieu des années 1940, le Canada mise, pour des raisons géostratégiques et historiques apparentes, sur une politique étrangère foncièrement internationaliste pour lui assurer une visibilité permanente et une place d'honneur à la table des nations (Roussel et Robichaud, 2004). Ainsi, peu menacé, il se serait naturellement tourné vers une vision du monde universaliste marquée par un soutien indéfectible au système des Nations Unies et par une participation active à une pléiade d'organisations et institutions internationales. En ce sens, si depuis la fin de la Guerre froide le Canada fait figure de puissance moyenne à la recherche d'un nouveau rôle sur la scène internationale, sa politique étrangère n'en demeure pas moins empreinte d'une volonté ferme d'influencer l'échiquier mondial par l'entremise d'un cadre opérationnel multilatéral. Cette interprétation des questions internationales le distinguerait à bien des égards des autres populations occidentales (Roussel et Robichaud, 2004) et serait partie intégrante de son identité nationale (Katzenstein, 1996).

L'étude de la politique étrangère canadienne à travers les décennies révèle en effet que le Canada, en dépit ou en raison – tout dépendant de la position que l'on adopte – de sa proximité avec les États-Unis, chercherait constamment à définir clairement sa souveraineté et à exprimer son identité propre sur la scène internationale. N'en tenons pour exemples frappants que les refus récents du gouvernement canadien de participer, *au nom de ses valeurs nationales*, à deux initiatives américaines d'envergure : la guerre en Irak et le bouclier antimissile (Michaud, 2006a).

Ainsi, si la domination économique des États-Unis depuis 1945, dans la mouvance de la mondialisation financière et technologique, a modifié de façon

irréversible le jeu des puissances, les relations canado-américaines semblent également avoir suivi un processus de mutation fort intéressant.

Dès lors, en dépit des nombreuses pressions exercées par la superpuissance américaine, le Canada aurait, dans le cadre du multilatéralisme et par l'entremise de la coopération internationale, choisi d'affirmer son identité à travers les institutions internationales. En allant chercher l'appui nécessaire parmi les autres acteurs, ces tribunes lui auraient permis de promouvoir ses intérêts nationaux tout en s'avérant un levier relativement efficace pour orienter l'agenda mondial vers ses propres objectifs (Legault, 2004).

Alors que de nombreux analystes considèrent que le Canada n'est plus un acteur de premier rang sur l'échiquier mondial (Hampson, Hart et Rudner, 1999), et vont même jusqu'à dire qu'il est une puissance sur le déclin (Hillmer et Molot, 2002), il semble donc plus qu'intéressant d'étudier la politique étrangère comme un outil d'affirmation de la souveraineté étatique.

La question de la prise de décision gouvernementale en tant que réponse politique à l'environnement international est véritablement au cœur des mécanismes de gestion publique, en ce sens qu'elle implique une multitude de facteurs humains et matériels qui peuvent être directement liés à la démarche administrative de gouvernance qui régule tout État. Ainsi, comprendre le rôle et les modes de fonctionnement de l'administration comme " auxiliaire " du pouvoir politique et analyser la nature de ses relations avec d'une part, les acteurs politiques, de l'autre, la société civile, semblent s'inscrire dans une démarche fort pertinente d'approfondissement des questions d'administration publique.



## CHAPITRE I

### SUJET DE LA RECHERCHE

Les études sociales et politiques de la place du Canada sur la scène internationale semblent s'entendre sur le fait que l'identité internationale du Canada ne s'est pas construite selon un plan élaboré et défini, mais plutôt par une série d'opportunités et de circonstances historiques. Par exemple, au lendemain de la Guerre froide, l'évolution de la mondialisation aurait eu pour effet de créer une nouvelle dialectique mondiale : un courant aurait mis l'accent sur l'avoir et le mieux-être économique, l'autre sur l'être et les identités socioculturelles (Sabourin, 1992).

Ainsi, au Canada, malgré la volonté de répondre aux nouvelles règles du jeu de la modernité économique, les ententes de libre-échange nord-américaines et les idées d'intégration continentale se sont heurtées à des résistances profondes de la part des intellectuels et des citoyens attachés à la défense d'une communauté politique nationale au détriment de la promotion d'une identité économique continentale (Drache, 2002).

Dès lors, dans un univers politique en mutation où les interactions avec le reste du monde augmentent de façon exponentielle, assisterait-on à un retour progressif des valeurs culturelles et identitaires? Et si oui, quel rôle l'État joue-t-il dans la défense de cette culture et de cette identité?

Dans un article récent, Coulon (2007), en se basant sur un sondage mené aux États-Unis par le *Foreign Affairs*, soulignait qu'une opinion publique défavorable liée à un manque de confiance de la population dans la diplomatie de leur pays le limitait sérieusement dans sa marge de manœuvre en matière de politique étrangère. Pourrait-on appliquer le même raisonnement à la population canadienne?

Ainsi, s'il faut tenir compte des enjeux économiques, des logiques de concurrence politique, des tensions au sein des élites régionales et internationales dans l'analyse de la politique étrangère, il semble également impératif d'observer le contexte socio-culturel dans lequel évoluent tous ces facteurs. Les processus sociaux, en définissant les frontières entre les groupes, peuvent expliquer le maintien d'une hiérarchie intrinsèquement rigide, où existe un lien étroit entre le politique et l'identitaire (Crowley et Cordellier, 2003).

En définitive, cela questionne les fondements de l'analyse réaliste des relations internationales qui soutient que la sphère politique internationale, dont la nature est anarchique et décentralisée, demeure totalement indépendante de la politique interne, centralisée et hiérarchique (Battistella, 2003). Si l'État demeure l'arène où s'opèrent les choix des électeurs, et maintient son statut de représentant officiel de ces choix à l'international, la crédibilité et la légitimité de cette représentation ne peut se faire sans une solidarité interne, qui repose sur le degré d'identification des individus à la collectivité. En ce sens, les stratégies de mobilisation nationale peuvent bel et bien être analysées comme des déterminants importants de la formulation de la politique étrangère.

## PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

### PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

À la lumière de ce qui précède, est-ce à dire qu'il existe un lien entre les pressions internes liées aux valeurs partagées par une majorité d'acteurs nationaux et la position canadienne sur la scène mondiale, position qui est généralement grandement influencée par les pressions externes liées à l'environnement international?

Alors que l'isolationnisme politique américain du début du vingtième siècle peut s'expliquer par une volonté économique visant à lui procurer une plus grande indépendance, le Canada justifie quant à lui son ouverture sur le monde par une nécessité historique apparente de lier son essor économique aux échanges internationaux. Ainsi, loin d'adopter la démarche protectionniste de son voisin, l'État canadien, dont la démographie ne permet pas de soutenir commercialement la production et dont la géographie favorise une économie d'exportations, mise énormément sur l'environnement international pour stimuler son développement économique.

Son multilatéralisme s'inscrit vraisemblablement dans cette démarche d'optimisation des échanges – notamment en termes de matières premières – sur le marché international. De plus, par cette participation active au commerce international, conforme aux approches libre-échangistes des relations économiques internationales héritées de la Conquête britannique (Monnière, 1977), le Canada défend l'idée que l'ouverture des économies nationales permet une meilleure allocation des ressources économiques au niveau mondial. Or, malgré cette tendance historique à la signature d'ententes multilatérales, certaines exceptions permettent de penser qu'il s'éloigne des

chemins tracés en adoptant une attitude plus unilatérale quand il est question d'identité nationale (Roussel et Robichaud, 2004).

Il serait donc intéressant de se pencher sur un cas de politique étrangère qui permettrait de vérifier si le contexte national, et plus précisément l'appel au respect de certaines valeurs, ont un rôle prédominant dans la prise de position canadienne sur les grandes questions de la scène internationale. Le volet nordique de la politique étrangère du Canada s'avère à cet égard un sujet d'étude fort à propos, puisqu'il se présente comme une dimension constante et claire de politique étrangère, et qu'il suscite depuis quelques années un intérêt grandissant tant du côté politique qu'académique.

En effet, les différentes dimensions de la question arctique reflètent de manière fort intéressante tous les aspects qui revêtent une importance particulière pour le Canada : la sécurité et l'intégrité de son territoire, sa compétence en matière territoriale et de navigation sur les mers, les différends territoriaux maritimes passés et présents le mettant en cause, les droits de pêche et l'exploitation pétrolière, ainsi que la responsabilité de l'État en matière de protection de l'environnement. De plus, les populations canadiennes autochtones ont un intérêt évident de voir leurs gouvernements se pencher sur la question; la dimension humaine de cet écosystème extrêmement fragile rend cette étude d'autant plus primordiale.

Ainsi, alors que le premier mars 2007 était inauguré à Paris l'*Année polaire internationale*, se questionner sur la politique étrangère canadienne sur l'Arctique semble une problématique fort pertinente, et certainement d'actualité. En effet, la question de la souveraineté territoriale arctique, devait revenir à la une des journaux en novembre 2005 – en pleine campagne électorale – lorsqu'un sous-marin américain, le USS Charlotte, empruntait le passage du Nord-Ouest sans en informer les autorités canadiennes.

Stephen Harper s'était alors empressé d'annoncer, dès le 22 décembre 2005, qu'advenant la victoire de son parti, il « augmenterait radicalement la présence militaire canadienne dans l'Arctique », notamment en y stationnant trois nouveaux brise-glaces armés et en construisant, dans la région d'Iqaluit, des installations en eau profonde pour les vaisseaux militaires et civils. Le plan conservateur prévoyait également d'établir un « système de détection national » pour l'Arctique « afin de contrôler les sous-marins et les navires étrangers dans le Nord » (Byers et Lalonde, 2006)

Il n'était donc pas étonnant de voir le nouveau gouvernement Harper lancer, en mars 2006, l'opération « *Nunaliut* », terme inuktitut signifiant « terre qui nous appartient », visant à réaffirmer la souveraineté canadienne dans l'Arctique. Cette initiative faisait appel à trois équipes, essentiellement composées de soldats et de rangers canadiens, qui se sont partagées un parcours de près de 5589 kilomètres en 17 jours. Dans des conditions climatiques extrêmes et parfois dangereuses, « la patrouille de l'Arctique » a effectué un périple le long de la côte d'Ellesmere, devant ultimement la rallier à la base militaire canadienne la plus nordique, et démontrer symboliquement, en plantant le drapeau canadien sur l'île *Ward Hunt*, fréquentée par de nombreux explorateurs internationaux, l'intégrité territoriale du Canada dans les régions les plus éloignées (Presse canadienne, 2007).

En août 2007, la question du Nord devait prendre une tournure d'autant plus importante alors que des explorateurs russes plantaient un drapeau au fond de l'océan Arctique, à plus de 4000 mètres de profondeur. La Russie espérait prouver qu'une partie du fond sous-marin passant par le pôle Nord, connu sous le nom de « dorsale Lomonossov », constituait en réalité une extension géologique de son territoire. Tout en affirmant ne pas très bien comprendre « la signification de cet acte », le premier ministre Stephen Harper avait

rapidement réagi en déclarant : «Nous devons agir rapidement pour assurer notre souveraineté à l'avenir et nous avons l'intention de le faire» (Le Devoir, édition du 3 août 2007). Les retombées symboliques de ces événements devaient plus que jamais relancer l'enjeu géo-politique du Nord.

Cependant, la prétention territoriale d'intégrer les eaux arctiques aux eaux nationales historiques semble poser problème quant au contrôle de la navigation du Passage du Nord-Ouest. L'exploitation des ressources, la pêche, le tourisme et l'arrivée d'une route de transit fort prometteuse sont autant d'enjeux qui laissent envisager de nombreux incidents diplomatiques dans un avenir rapproché.

N'est-il pas significatif de relever que, sur le plan économique et commercial, le gouvernement canadien est toujours prompt à négocier les enjeux majeurs et à conférer toutes sortes de formules de compromis, mais refuse pourtant de céder quoi que ce soit dans le cas de l'Arctique, région au potentiel hautement « commercialisable » ? S'intéresser à cette question, c'est assurément explorer les fondements mêmes d'un des principaux dossiers d'administration de la politique étrangère du Canada en ce début du vingt-et-unième siècle.

## QUESTION SPÉCIFIQUE DE RECHERCHE

### 1. L'Arctique, une région en mutation sous l'influence du climat

La parution en 2000 d'un « Volet nordique de la politique étrangère » tentait de mieux définir la vision et le rôle du Canada dans le monde circumpolaire, et visait certainement à promouvoir ses valeurs et ses intérêts nationaux dans le cadre d'un partenariat avec les habitants du Grand Nord. Le Canada manifestait par le fait même son désir de réaffirmer sa souveraineté sur les territoires au nord du 60<sup>e</sup> parallèle : l'Arctique représente non seulement un territoire rempli de promesses, mais revêt également divers enjeux politiques et stratégiques qui pourraient prendre, en ces temps de grands bouleversements climatiques, une importance croissante au cours des prochaines décennies.

Ainsi, l'étude du *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC)<sup>1</sup> publiée en janvier 2007 confirmait l'importance des changements climatiques dans une hausse rapide des températures moyennes dans les régions circumpolaires, et qu'à ce réchauffement pouvait être associé une sérieuse fonte des glaces arctiques. Les modèles scientifiques prévoient même un allongement progressif de la saison estivale durant laquelle la couverture glacielle sera réduite, phénomène qui améliorera sensiblement l'accès des navires au passage du Nord-Ouest. Ces spéculations alarmistes ne sont pas sans inquiéter les administrateurs publics canadiens, qui voient dans la libération prochaine de cette voie maritime et de ses couloirs d'approche, qui représentent un raccourci de près de 7000 km par rapport au Canal de Panama (Charron, 2005-2006), une menace potentielle à l'intégrité territoriale du pays.

---

<sup>1</sup> Le rapport est disponible en ligne : <http://www.ipcc.ch>

Il faut dire qu'avec une densité de population qui figure parmi les plus faibles au monde, l'Arctique canadien, dont l'environnement physique et climatique est peu propice aux opérations tactiques, représente un territoire fort coûteux en terme de sécurité nationale (Lackenbauer, 2005-2006).

Une présence militaire de type traditionnel y étant peu envisageable, les forces canadiennes misent depuis une soixantaine d'années sur les compétences des membres autochtones, milice administrée à l'échelle communautaire et dont le savoir-faire s'avère un atout majeur dans la surveillance des régions périphériques du pays. Cependant, loin de constituer une défense nationale complète, le rôle de ces « *Rangers* », surnommés les « yeux et oreilles » des autorités militaires dans les contrées circumpolaires, se limite depuis 1947 à assurer « une présence militaire dans les régions peu peuplées du Nord canadien, le long des côtes et dans des endroits isolés qui ne peuvent être desservis adéquatement et de façon économique par d'autres éléments des Forces canadiennes »<sup>2</sup>.

## **2. Les enjeux arctiques**

Les territoires de l'Archipel arctique abritent de précieuses ressources naturelles, un volume suffisamment important pour favoriser une importante distribution des intérêts étrangers dans la région. En effet, alors que le choc pétrolier du début des années 1970 avait incité quelques grandes sociétés pétrolières à lancer la première campagne d'exploration des régions circumpolaires, on découvrit rapidement que les eaux arctiques canadiennes regorgeaient de réserves de pétrole et de gaz naturel parmi les plus importantes de la planète (Beauchamp, 2006).

---

<sup>2</sup> Déclaration de la Défense nationale sur les Rangers canadiens, disponible sur le site officiel du Gouvernement du Canada, en ligne : [www.rangers.forces.gc.ca/pubs/rangers/intro\\_f.asp](http://www.rangers.forces.gc.ca/pubs/rangers/intro_f.asp)



Un rapport de l'*U.S. Geological Survey* estimait à la fin des années quatre-vingts que l'Arctique contenait le quart des ressources énergétiques non encore découvertes du monde entier, et que près de 50% des réserves d'hydrocarbures pourraient se trouver au nord du 60<sup>e</sup> degré de latitude nord (Young, 1987). Le zinc, le plomb, le nickel et l'or sont autant de minerais présents qui attisent la convoitise des autres États et des entreprises privées du monde entier et les incitent à penser l'Arctique en termes de trésor géologique inestimable, et donc en termes de bien commun mondial. Les projets d'exploitation des mines de *Darnley Bay* et de *St-Mary River* récemment annoncés par des entreprises minières nationales et étrangères tendent d'ailleurs à confirmer l'importance de ces gisements (Lassere, 2007).

Ainsi, bien que la distance, le climat et le coût des infrastructures ont gêné jusqu'à maintenant la plupart des initiatives, l'immense potentiel que représentent ces sources enfouies font non seulement rêver les gouvernements canadien et américain en quête d'autosuffisance énergétique, mais pourraient également attirer l'attention de certains États comme la Chine, le Brésil, la Russie ou l'Inde. En effet, la croissance rapide du développement économique de ces quatre pays « émergents » – qu'il est maintenant convenu d'appeler BRIC – a eu pour conséquence, dans les dernières années, une explosion de la demande mondiale en énergie et du pétrole en particulier (Marchon, 2006). Devant l'augmentation du prix relatif des ressources naturelles – et surtout de l'énergie – une réévaluation des actifs financiers d'un pays « producteur d'énergie » comme le Canada semble donc primordiale.

Par conséquent, les prétentions en matière de compétence, de cartographie et de délivrance de permis de prospection ramènent la question inévitable des droits souverains en termes de contrôle économique (au-delà de la « zone économique exclusive » de 200 milles nautiques) tel que définis par la

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). En somme, les réserves qui dorment dans la région de l'Arctique sont extrêmement prometteuses; les récentes estimations scientifiques prévoient qu'elles pourraient faire du Canada une véritable « superpuissance énergétique » (Chrétien, 2006).

Enfin, la pêche et le tourisme sont également des dimensions qu'il ne faut pas négliger quand vient le temps d'évaluer le potentiel de la région arctique. Au Nunavut, on évalue les produits de la mer comme la crevette, l'omble et le turbot à près de 14 millions de dollars de revenus par année. Quant au tourisme, il semble être en plein essor : en 2004, 8 navires de plaisance longeaient les côtes de la région, alors que dès l'année suivante, plus d'une cinquantaine de croisières étaient organisées (Lasserre, 2007).

Dans cette perspective, l'importance des milliers de kilomètres de littoral arctique et des différents ports qu'ils abritent s'inscrit comme un espace géo-économique très convoité. Dès lors, la gestion de la région pourrait être interprétée comme une volonté économique de sécuriser des intérêts financiers; et comme un investissement politique dans une zone à hautes ressources énergétiques.

### **3. Historique**

La revendication canadienne sur les eaux arctiques se profile déjà depuis le milieu du vingtième siècle. En 1969, alors que le pétrolier américain *Manhattan* empruntait le passage du Nord-Ouest sans autorisation canadienne, le Canada réalisait l'ampleur et l'impact que pouvaient avoir ces incidents sur la souveraineté territoriale et sur la crédibilité de l'autorité étatique.

Aussi, craignant que d'autres navires commerciaux ne suivent cet exemple, compromettant ainsi la souveraineté du pays sur cette région, le gouvernement ordonnait la publication d'un rapport du *Comité parlementaire permanent des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien* sur la question. On recommanda rapidement au gouvernement « d'annoncer sans délai au monde entier que les navires de surface et les sous-marins qui traversent l'archipel de l'Arctique canadien sont soumis au contrôle et aux règlements canadiens » (Charron, 2005-2006).

Dès l'année suivante, en dépit d'une vive protestation américaine, la *Loi sur la prévention de la pollution des zones des eaux arctiques contiguës au continent et aux îles de l'Arctique canadien* tentait d'établir la juridiction canadienne dans la lutte contre la pollution à une distance allant jusqu'à cent milles marins de la plus proche terre canadienne au nord du 60<sup>e</sup> parallèle de latitude nord. Le Canada informait par le fait même qu'il soustrayait cette loi à la juridiction de la *Cour internationale de Justice*. Ainsi, plutôt que d'être considérée comme une possibilité de coopération bilatérale et d'exploration du passage du Nord-Ouest, la traversée du navire américain incitait le Canada à déclarer officiellement qu'il détenait plein droit sur ce passage (Charron, 2005-2006). La seconde traversée du *Manhattan*, le 1<sup>er</sup> avril 1970, s'effectua donc selon des règles beaucoup plus strictes, le navire devant notamment se prêter à des vérifications antipollution.

En août 1985, la traversée du passage du Nord-Ouest par le brise-glace américain *Polar Sea* relança les débats après quinze ans de *statu quo*. Joe Clark, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, annonça une série de mesures : un décret établissant des lignes de bases armées autour de l'archipel arctiques, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1988; l'adoption d'une loi sur l'application extra-côtière des lois canadiennes; l'ouverture d'entretiens avec les États-Unis en vue d'une coopération dans les eaux arctiques sur la

base du respect intégral de la souveraineté canadienne ; un accroissement immédiat des vols de surveillance dans les eaux arctiques par des avions des Forces armées canadiennes, ainsi que la planification immédiate d'une activité navale canadienne dans la partie est de l'Arctique ; le retrait immédiat de la réserve mise en 1970 par le Canada à l'application de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice; la construction d'un brise-glace de catégorie *polaire 8* capable d'avancer dans huit pieds de glace sans reculer.

Par le *Décret sur les coordonnées géographiques pour la mer territoriale* (région 7), le Canada calcula en 1986 les coordonnées du passage du Nord-Ouest en fonction des lignes de base droites, selon les principes de droit international de l'époque. Il définissait ainsi les limites extérieures de ses eaux intérieures historiques d'une manière qui demeure encore aujourd'hui fort problématique au point de vue juridique. En effet, la délimitation d'un archipel côtier dont les contours changent constamment sous l'impulsion du climat est manifestement une zone difficile à classer, la jurisprudence étant peu significative sur le sujet (Charron, 2005-2006). En 1987, la « politique étrangère globale pour le Nord »<sup>3</sup> vit le jour. Elle réaffirmait la souveraineté canadienne, la modernisation des défenses nordiques, la préparation de l'utilisation commerciale du passage du Nord-Ouest, et une coopération circumpolaire accrue.

En raison de toutes ces initiatives visant à mieux définir la régulation de la zone arctique, il faut donc retenir de la période de la Guerre froide une volonté manifeste de déclarer sur le plan international une souveraineté qui passe par la mise en place de législations internes.

---

<sup>3</sup> Voir Canada, « Défis et engagements », *Livre blanc* de 1987.

#### 4. L'impact du 11 septembre 2001

Bien entendu, la chute du bloc soviétique, et donc la disparition des règles du jeu et des marges de manoeuvre établies pendant la Guerre froide, entraînent au début des années 1990 un discours sur l'affaiblissement des États et une revitalisation du rôle onusien. L'idée selon laquelle l'opinion mondiale joue un rôle essentiel dans les relations internationales n'est pas sans créer une panoplie de nouveaux courants idéalistes qui cherchent à donner à la « société civile » un poids équivalent à celui des organisations politiques, comme en témoignent les travaux d'Archibugi et Held (1995) sur le concept de « démocratie cosmopolite ». Toutefois, les événements du 11 septembre 2001 devaient désenchanter rapidement ce sursaut idéaliste pour ramener l'appareil étatique au centre de l'ordre mondial. L'insécurité et la fragilité des territoires occidentaux, dévoilées par les attentats terroristes transnationaux, allaient propulser un retour aux considérations stratégiques, endormies par la fin des affrontements entre les deux blocs.

Au Canada, la sécurité est donc vite redevenue la préoccupation principale en matière de politique internationale, reléguant tout autre problème au second rang (Nossal, 2002). En ce sens, la géopolitique de l'Arctique, bien qu'un moment moins centrale après la fin de la Guerre froide, représente de nouveau un enjeu de sécurité non-négligeable dans le calcul des stratégies militaires internationales. Depuis quelques années, plus précisément depuis les attentats du 11 septembre 2001, la question du terrorisme maritime inquiète les autorités canadiennes et relance la problématique du contrôle militaire des territoires nordiques (Byers, 2007). En effet, les infrastructures énergétiques pourraient plausiblement devenir de nouvelles cibles d'attentats terroristes, notamment parce que de nombreux intérêts économiques américains se trouvent dans la région (Moquin, 2006).

Ces nouvelles menaces soulignent plus que jamais l'ambiguïté territoriale de l'Arctique et accélèrent le désir du Canada de clarifier son statut à l'international, surtout depuis la consolidation du droit international et des principes émanant d'une communauté internationale plus puissante.

## **5. Droit international et coopération**

Instrument de référence et de légitimation pour les acteurs internationaux qui privilégient le dialogue et la coopération (Smouts et al., 2003), le droit international s'avère un mécanisme de régulation intéressant dont dispose la société mondiale pour éviter la force et la domination.

Dans le cas précis de l'Arctique, c'est la coexistence de lois nationales et du droit international qui pose un véritable problème lorsque vient le temps de réglementer la navigation des eaux du Passage du Nord-Ouest. Le Canada estime que tout ce qui concerne ce passage relève historiquement et légitimement de sa souveraineté, tandis que nombreux de ses partenaires internationaux, les États-Unis et l'Union européenne en tête, considèrent que ce « passage en transit »<sup>4</sup> est de compétence juridique internationale.

Le Canada est une importante nation maritime : il a le plus long littoral côtier, les revendications en matière de compétence territoriale sur les mers parmi les plus importantes du monde, ainsi que de nombreuses économies régionales intimement liées à la mer. Ainsi, la Convention de 1982 des Nations Unies sur le droit de la Mer, qu'il a signé en 2004, revêt une importance vitale pour le bien-être économique, politique et environnemental du pays.

---

<sup>4</sup> Selon le paragraphe 38(2) de la Convention de 1982 des Nations Unies sur le droit de la Mer, le passage en transit est l'exercice de la liberté de navigation et de survol à la seule fin d'un transit continu et rapide par le détroit entre une partie de la haute mer ou une zone économique exclusive et une autre partie de la haute mer ou une zone économique exclusive.

Toutefois, bien qu'il tente de remplir les conditions requises par cette dernière pour confirmer sa pleine souveraineté sur la région<sup>5</sup>, il rejette catégoriquement l'option de laisser le sort de l'Arctique uniquement entre les mains des juristes internationaux. Une telle position n'est pas étonnante puisque le droit international pourrait se retourner contre lui, en certifiant par exemple que le Passage du Nord-Ouest constitue officiellement un détroit international.

En réalité, ce n'est pas tellement le fait de savoir si le détroit appartient ou non au Canada qui est si important, mais plutôt la manière dont la juridiction canadienne peut ou non être appliquée à l'emprunt dudit passage. Le contrôle potentiellement fructueux d'une voie maritime au trafic international pourrait créer un précédent juridique, ce qui inquiète grandement les États-Unis qui ne veulent pas voir d'autres États suivre cet exemple et gêner les activités maritimes américaines dans le monde (Lalonde, 2007).

Le Canada, qui n'a pas manifesté le souhait de tester sa souveraineté devant les tribunaux internationaux, clame néanmoins que le contrôle de l'Arctique lui revient de droit, et multiplie depuis quelques décennies, comme nous avons tenté de le démontrer par le rappel historique de sa politique sur le Nord depuis le passage du *Manhattan* en 1969, certaines initiatives législatives internes lui assurant cette légitimité. Ainsi, *Loi sur la prévention de la pollution des zones des eaux arctiques contiguës au continent et aux îles de l'Arctique canadien* ou encore le *Décret sur les coordonnées géographiques pour la mer territoriale* en sont de bons exemples (Charron, 2005-2006).

---

<sup>5</sup> Par exemple, le Canada tente de démontrer depuis quelques années que l'Archipel arctique et le Passage du Nord-Ouest constituent un ensemble géographique logique, dont les terres et les eaux sont suffisamment rapprochées pour répondre aux critères d'eaux nationales, qu'il occupe le territoire de façon historique et qu'il a des intérêts économiques ancestraux dans la région, et enfin que les lignes déterminées par le gouvernement à la suite du passage du *Polar Sea* suivent les lignes géographiques naturelles, et donc qu'elles répondent aux normes du droit international.

Par ailleurs, depuis la fin des années 1960, les États-Unis clament l'internationalisation du passage du Nord-Ouest comme une requête parfaitement légitime, l'argumentation principale étant qu'il est sans contredit une voie navigable « reliant une zone de haute mer à une autre » (Honderich, 1987), condition géographique *sine qua none* pour être déclaré détroit international comme il a été établi dans l'affaire du Déroit de Corfou (arrêt du 9 avril 1949).

En outre, si le Canada a remporté de nombreuses batailles diplomatiques depuis la moitié du vingtième siècle, il n'en demeure pas moins qu'il n'a toujours pas réussi à confirmer et à défendre, sur le plan juridique international, sa souveraineté sur les régions arctiques et sur le Passage du Nord-Ouest autrement que par l'insistance et la continuité de ses discours.

Et malgré l'intérêt évident des États-Unis dans la région, notamment en termes de sécurité, le gouvernement canadien évite de promouvoir dans ses discours toute coopération canado-américaine dans la gestion de l'Archipel arctique et du Passage du Nord-Ouest (Griffiths, 2007). Même le gouvernement Harper, souvent qualifié de pro-américain (Basham, 2006), semble vouloir maintenir cette politique du silence. Toujours selon Griffiths (2007), une multitude de raisons devrait mener les deux pays à s'entendre sur une aire de coopération, entre autres sur des questions de *monitoring*, de coordination des stratégies dans le cadre du NORAD, d'environnement et de missions de sauvetage. Alors pourquoi entretenir dans la rhétorique une politique unilatéraliste? La question de la souveraineté est-elle assez importante pour se le permettre?

À la lumière de ce qui précède, la ligne directrice qui se dégage de cet historique laisse transparaître une démarche évidente cherchant à souligner une souveraineté internationale, légale en vertu des principes westphaliens,



par des initiatives législatives internes, légitimisées par le respect du système politique canadien, et par un discours manifestement souverainiste sur les tribunes tant nationales que mondiales. Les institutions internationales, qui pourraient pourtant fournir de l'information, réduire les coûts de transaction, rendre plus crédible les engagements du Canada, établir une meilleure coordination des diverses dimensions s'y rattachant et faciliter ses opérations de réciprocité (Keohane et Martin, 1995), ne semblent pas cadrer dans la logique canadienne.

Quels sont alors les déterminants qui poussent le Canada à véhiculer une ambition unilatérale quand il s'agit du Nord, alors qu'il adopte habituellement, pour toutes ses autres interventions, une attitude davantage liée au multilatéralisme? Le Canada inscrit-il son autorité et son indépendance étatique dans la défense de son intégrité territoriale?

L'objectif de notre recherche tente précisément de jeter la lumière sur ce comportement qui pourrait vraisemblablement s'interpréter comme un comportement « hors du commun » de la part du Canada dans la conduite traditionnelle de ses relations internationales.

## HYPOTHÈSE

L'Arctique demeure, malgré tout, un potentiel fragile selon certains spécialistes politiques (Lassere, 2007). En effet, le Passage du Nord-Ouest, qui en constitue l'enjeu le plus déterminant, pourrait voir son trafic gêné par le coût élevé des assurances pour les entreprises de transport, notamment en raison des icebergs et de la faible profondeur des voies empruntées. Les obstacles physiques liés à l'imprévisibilité du climat dans cette région en mutation perpétuelle, ajoutés à la tendance très nette de l'industrie maritime vers les gros navires (Comtois, 2005), pourrait véritablement ralentir l'essor du Passage du Nord-Ouest comme grande autoroute maritime. Ainsi, le potentiel de ce détroit en tant que voie maritime ne faisant pas complètement l'unanimité, qu'est-ce qui pousse le gouvernement à prendre le moindre risque en misant sur cette région, surtout si l'on considère que sa prétention souverainiste dérange réellement son allié le plus puissant et le plus capital?

Les pressions nationales sont-elles suffisantes pour expliquer un tel discours souverainiste ? Dès lors, en sachant que la politique ne se base généralement pas sur des certitudes mais bien sur le calcul des risques (Byers, 2007), l'Arctique se présente-t-il dans ce contexte comme une question de principes, d'idéologie politique, d'affirmation de l'identité nationale? On sait par exemple que la Russie a déjà mentionné que le Passage du Nord-Est, dont le contrôle ne lui est d'ailleurs étrangement pas autant contesté que ne l'est celui du Nord-Ouest au Canada, lui permettrait de relier ses deux côtes, une réconciliation Est-Ouest qui consolide son identité nationale (Garcin, 2007). En est-il de même pour le Canada, qui s'identifie également comme contrée nordique et comme fédération très vaste dont l'unité nationale doit être renforcée?

Alors que la marge de manœuvre canadienne au plan international semble plutôt mince quand il s'agit de revendiquer ses droits sur le Passage du Nord-Ouest, surtout si l'on considère que la plupart des grandes puissances penchent pour une solution juridique, la présence de certaines pressions internationales peuvent-elles être tout à fait écartées dans la compréhension du comportement canadien ?

Dans le cas d'un pays qui, au niveau international, s'écarte de l'action collective, l'hypothèse généralement mise de l'avant prend pour base que lorsque l'international est porteur de menace, c'est l'intérêt propre de l'État qui prend le dessus. Aussi, inspiré de la métaphore du « chasseur de cerf »<sup>6</sup> imaginée par Jean-Jacques Rousseau, Kenneth Waltz du courant réaliste avance que, faute de gouvernement mondial, l'état d'anarchie amène de l'incertitude quant au comportement d'autrui et pousse les États à agir selon leurs propres intérêts (Battistella, 2004). Or, peut-être pourrait-il y avoir également certaines circonstances où l'intérêt national prend « naturellement » le dessus sur l'option du multilatéralisme? À cet effet, le courant constructiviste propose des pistes novatrices dans le domaine de la politique étrangère, notamment par l'association du concept de normes et d'une notion clef à leurs yeux : l'identité nationale.

« Communauté imaginaire » par excellence (Anderson, 1996), l'identité nationale se définit comme « le produit d'un débat qui se déroule au niveau de la société, au sein des médias, à l'intérieur des diverses forces politiques et sociales et entre elles, dans l'appareil de l'État et enfin parmi les membres du gouvernement » (Charillon, 2004). Alors que Jutta Weldes (1999) limite l'analyse empirique de ce concept aux représentants officiels de l'État,

---

<sup>6</sup> Contrairement à Hobbes, qui pense que l'état de guerre s'explique par le fait que tout État cherche naturellement à dominer les autres, Rousseau avance que l'état de guerre est naturel parce que chacun « se sent faible tant qu'il en est de plus forts que lui ». (voir Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1755)

Jepperson et ses collègues (1996) ont quant à eux mis l'accent sur les élites des partis politiques. Outre ces distinctions, il semble tout à fait intéressant de comprendre quels sont les éléments de cette identité qui influencent le plus le comportement de l'État, et plus particulièrement les décideurs en matière de politique étrangère.

Aussi, selon Wendt (1999), les États possèdent, au même titre que les humains, des désirs et des croyances propres qui, par les idées et la culture acquises à travers leurs interactions dans le système international, se sont forgées à travers le temps. Il existe selon cet auteur, deux types différents d'idées qui permettent de constituer les identités des acteurs : celle qu'un État a de lui-même (*Self*) et celle des autres États (*Others*). Selon ce raisonnement, la perception de l'identité nationale établit des paramètres qui peuvent avoir des conséquences sur la définition même des priorités politiques et en ce sens, elle doit être interprétée comme un instrument fondamental et incontestable de la formulation d'une politique étrangère.

Par ailleurs, plusieurs éléments peuvent composer l'identité nationale : valeurs largement partagées à l'intérieur de la société, visions de ce que l'État représente pour ses citoyens et/ou pour le monde extérieur, rôles que les décideurs croient que leur État joue ou devrait jouer dans le système international, etc. (Charillon, 2004). Dans le cas précis de l'Arctique canadien, faire appel à l'identité « nordique » des Canadiens semble représenter un outil considérable d'unification nationale, chère au gouvernement fédéral. Cependant, les transformations du système international peuvent également avoir un impact profond sur la construction de l'identité nationale. En effet, un postulat important des Constructivistes veut que les normes internationales (principalement celles diffusées par les institutions internationales), une fois « intériorisées », peuvent devenir une partie intégrante de la définition identitaire d'un État qui croit en la légitimité de ces principes (Checkel, 1998).

Pourtant, dans le contexte de l'Arctique, l'internationalisme traditionnel du Canada semble plutôt laisser place à une détermination d'agir unilatéralement, au nom de la souveraineté et des valeurs canadiennes. Dès lors, en soulignant la dualité interne-externe liée au développement d'une identité nationale, l'approche constructiviste nous permet de mieux conceptualiser le schéma unilatéral canadien dans la région depuis le passage du Manhattan, et nous inspire l'hypothèse suivante quant à la formulation de la politique étrangère canadienne sur l'Arctique :

Malgré les contraintes de son implication à l'international, la promotion des valeurs internes liées à la souveraineté canadienne (pressions de l'environnement national) prédomine sur celle des valeurs externes (pressions de l'environnement international) dans les discours officiels du Canada reflétant sa position sur l'Arctique.

Cette hypothèse reconnaît donc l'importance des pressions politiques internes dans la formulation du discours officiel du Canada sur l'Arctique. Elle suppose, comme le soutient la théorie du jeu à deux niveaux de Putnam (1998), que la position canadienne tient compte des demandes des différents groupes qui font pression sur le gouvernement et du contexte politique et juridique national pour élaborer ses initiatives à l'international. Elle fait par ailleurs référence à la souveraineté domestique/interne d'un État (Krasner, 1999). Si elle devait être confirmée, cette hypothèse permettrait vraisemblablement de faire ressortir le caractère tout à fait unique du dossier de politique étrangère sur l'Arctique. Plus encore, il serait tout à fait intéressant de voir si les pressions nationales associées à cette problématique sont motivées en quelque façon par le désir de refléter sur la scène internationale les valeurs canadiennes. Cette sous-question dirigera certainement la réflexion tout au long de l'analyse des résultats.

## CHAPITRE II

### MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

#### STRATÉGIE DE VÉRIFICATION

##### 1. Niveau d'analyse

L'étude et l'analyse des justifications politiques énoncées dans les discours officiels du Gouvernement canadien seront retenues pour vérifier la vraisemblance de cette hypothèse. En effet, dans les études antérieures, la rhétorique utilisée dans les déclarations officielles des autorités politiques pour légitimer la souveraineté canadienne sur les régions arctiques et le passage du Nord-Ouest ne semble pas avoir été clairement identifiée et analysée comme instrument indéniable de la formulation de la politique étrangère du Canada.

Pourtant, il apparaît tout à fait logique de dire que les justifications et les idées projetées dans les discours d'individus-clés ne trompent pas sur l'orientation, l'importance, la validité et la pertinence accordées à un aspect précis de politique étrangère, et c'est pourquoi cette étude misera davantage sur l'analyse au niveau micro-décisionnel.

En plus d'offrir une meilleure compréhension sur le processus d'élaboration d'une politique spécifique qu'une étude macro-décisionnelle pourrait le faire, la valeur heuristique de cette méthode tire origine du fait qu'elle permet vraisemblablement d'éviter les généralisations abusives. Ainsi, comme le rappelle Michaud (2006b), l'énonciation d'une justification, base sur laquelle s'appuie souvent toute politique, est nettement plus facile à comprendre lorsqu'on aborde le niveau micro-décisionnel, puisqu'il permet d'approfondir l'analyse du processus décisionnel dans tous ses détails et ses tangentes.

## 2. Cadre théorique

La présente recherche s'appuiera sur l'épistémologie positiviste (la réalité sociale existe et un chercheur peut l'étudier) et l'ontologie post-positiviste (l'ensemble des croyances des acteurs font cette réalité) du courant constructiviste. En effet, le Constructivisme, approche encore relativement jeune dans la discipline des relations internationales, pense le changement en relations internationales d'une manière inorthodoxe épistémologiquement, rejetant les approches néo-réalistes, néo-libérales, critiques et post-modernes (Smouts et al., 2003).

Nicholas Onuf (1989) identifie ce courant comme « une façon d'étudier les relations sociales » en partant de l'hypothèse des « êtres humains comme êtres sociaux ». Plus idéalistes que matérialistes, et plus holistes qu'individualistes, les tenants de cette approche adoptent une perspective sociologique de la politique mondiale, et accordent une grande importance à la culture, aux normes, perceptions, valeurs et sentiments identitaires dans la construction d'intérêts nationaux d'un État (Smouts et al., 2003).

Ainsi, misant sur ce que les Constructivistes définissent comme le « *speech act* » (ou la construction d'une réalité politique par le discours<sup>7</sup>), il semble tout à fait pertinent d'élaborer un cadre opérationnel capable d'interpréter adéquatement un schéma où certains facteurs sociaux, économiques, culturels et environnementaux peuvent s'illustrer. L'analyse au niveau micro-décisionnel s'intéresse précisément au calcul de ces influences dans la formulation d'une politique.

---

<sup>7</sup> Partant de l'idée que les actes de langage sont des performatifs, dans le sens qu'ils ont le pouvoir de faire une action et ainsi de devenir une praxis, l'approche constructiviste sociale s'intéresse à la construction d'une politique par le discours des acteurs-clés. Voir notamment Barry Buzan, Ole Waever et Jaap de Wilde (1998), *Security: A new framework for analysis*, pp. 23-26.

### **3. Définition des concepts**

D'emblée, pour saisir adéquatement la nature et la portée de cette problématique, encore faut-il préciser ce qui est entendu par Arctique canadien, et par rhétorique souverainiste. Ainsi, les trois principaux volets constituant l'hypothèse de recherche méritent sans doute d'être précisés davantage et définis de façon plus concrète : l'Arctique, le discours, et la souveraineté.

#### **3.1. L'Arctique**

Alors que plus de 2 millions de km<sup>2</sup> de glace de mer ont été perdus dans l'Arctique depuis 1979, la notion de « territoire » dans le cas qui nous occupe en est certainement une difficile à définir. De manière plus concrète, deux définitions viennent en tête lorsqu'on parle de l'Arctique. Une première comprend ce qui est appelé l'« Archipel arctique », une région qui s'étend du Groenland à l'est jusqu'à l'Alaska à l'ouest et qui est constituée de plusieurs centaines d'îles comprenant la chaîne insulaire Reine-Élisabeth ainsi que les îles de Baffin, Melville, Devon et Banks.

Une deuxième fait plutôt référence au « Passage du Nord-Ouest », qui représente quant à lui tout le réseau de voies d'eau situé parmi ces îles recouvertes de glace. De façon à éviter toute confusion, ces deux définitions embrasseront la notion d'« Arctique » utilisée dans cette étude.

#### **3.2. Le discours, outil de politique étrangère**

Le discours politique a fait l'objet d'innombrables études tant théoriques qu'empiriques. Défini dans le dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française comme un « Développement oral d'une certaine longueur, sur un sujet déterminé, fait devant un auditoire, à des fins



didactiques ou de persuasion », le discours politique s'inscrit véritablement au cœur de l'identification nationale d'un pays.

Représentation de l'espace, de la communauté, des rapports sociaux et du rapport de l'individu à la société, il prend ainsi part à l'institutionnalisation de la société et contribue à la formation de blocs sociaux particuliers (Bourque et Duchastel, 1988). Autrement dit, le discours politique participe à la « figuration de l'unité sociétale ». Ainsi donc, depuis des décennies, les politologues s'intéressent aux divers corpus formés d'allocutions de personnages publics, de programmes de partis, de messages de propagande en tant que données premières pour le traitement et l'investigation des thèmes, des stratégies d'énonciation et des positions idéologiques « qui structurent le champ symbolique de l'organisation et de l'exercice du pouvoir au sein des sociétés contemporaines »<sup>8</sup>.

À cet égard, la présente analyse s'intéresse à la manière dont le discours étatique sert de cadre de références à des valeurs et à des symboles qui légitiment l'action politique. De manière à étudier adéquatement l'évolution et les circonstances du discours politique sur l'Arctique, les déclarations officielles des acteurs-clés seront traitées selon la méthode d'analyse explicitée plus bas.

### **3.3. La souveraineté**

Définir la souveraineté n'a rien de simple, car tous n'accordent pas la même importance aux éléments de contrôle, de compétence et de perception. La notion de souveraineté fait partie intégrante du droit international, dont elle est un des piliers essentiels. Elle est aussi intimement liée au concept d'*État* dans l'étude des relations internationales.

---

<sup>8</sup> Jules Duchastel et Victor Armony, « Protocole de description de discours politiques », Publication du colloque Secondes Journées Internationales d'Analyse Statistique de Données Textuelles, Montpellier, 21 et 22 octobre 1993.

En effet, héritage direct de la philosophie politique, la notion de souveraineté se situe déjà, aux seizième et dix-septième siècles, au cœur des œuvres de Jean Bodin (1530-1596) et de Thomas Hobbes (1588-1679). Au siècle suivant, Jean-Jacques Rousseau, dans l'ouvrage incontournable *Du contrat social*, fera du souverain un synonyme de « corps politique », « lequel est appelé par ses membres *État* quand il est passif, *Souverain* quand il est actif, *Puissance* en le comparant à ses semblables » (Rousseau, 1762).

Cependant, c'est en 1648, alors que sont signés en Europe les traités de Westphalie, qu'est réellement consacré le triomphe de l'État comme forme privilégiée d'organisation politique des sociétés. Bénéficiant des deux principes de souveraineté externe (*rex est imperator in regno suo* : aucun État ne reconnaît d'autorité au-dessus de lui et tout État reconnaît tout autre État comme son égal) et de souveraineté interne (*cujus regio, ejus religio* : tout État dispose de l'autorité exclusive sur son territoire et la population qui s'y trouve et aucun État ne s'immisce dans les affaires internes d'un autre État) (Battistella, 2003 : 23), l'*État souverain* est encore aujourd'hui le fondement des relations internationales.

Mais qu'entend-t-on exactement par *État souverain* ? À l'interne, il a le monopole de la violence légitime, selon les mots de Weber, et le monopole de la contrainte juridique par l'édiction de normes qui s'imposent à la population vivant sur son territoire et qui doivent être respectées sous peine de sanctions. À l'externe, il est égal à tout autre État au regard du droit international (« l'égalité souveraine ») (Smouts, 2003). Cette notion, associée au principe d'anarchie par les Réalistes, peut aussi s'interpréter, selon l'approche constructiviste, comme un « fait social », c'est à dire un objet qui n'a pas de réalité matérielle mais n'existe que parce qu'un ensemble de personnes croient qu'il existe et agissent en conséquence<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Voir entre autres les travaux de J.Searle (1995), *The Construction of Social Reality* ou de E.Adler (1997), « Seizing the Middle Ground. Constructivism in World Politics »

Selon le politologue américain Stephen Krasner (1999), quatre types de souveraineté peuvent se dégager dans le système mondial moderne : la souveraineté domestique (ou interne), la souveraineté interdépendante, la souveraineté internationale légale et la souveraineté westphalienne.

Michaud (2002) résume de façon très adéquate ces nuances :

- A. **Domestique/interne** : « Réfère à l'organisation de l'administration qu'un gouvernement exerce à l'intérieur d'un État, fait appel autant à l'autorité (reconnaissance de la légitimité d'un gouvernement et de ses actions, par exemple) qu'au contrôle (par la police et l'application des lois, par exemple). »
- B. **Interdépendante** : « La capacité des autorités de contrôler les mouvements transfrontaliers, fait exclusivement appel au contrôle : la personne refoulée aux frontières n'a pas à reconnaître le droit d'un État de lui refuser l'accès à son territoire pour que ce refus soit opérationnel ».
- C. **Internationale légale** : « Confère à un État sa reconnaissance internationale ». Elle fait référence à la reconnaissance d'une entité territoriale juridiquement indépendante dotée du droit de décider librement des accords et des traités qu'elle veut contracter.
- D. **Westphalienne** : « Se traduit par l'exclusion d'acteurs extérieurs dans le processus domestique de gouverner », et donc à une interdiction d'intervenir dans les affaires nationales d'un autre État.

Dans le cadre de cette recherche, il sera intéressant d'observer comment les discours officiels du gouvernement canadien pourront s'inspirer de ces différentes dimensions de la souveraineté.

Puisqu'ils feront tous trois l'objet de nombreuses discussions, les mots Arctique, discours et souveraineté se devaient d'être précisés. En effet, la définition des concepts permet non seulement d'assurer une meilleure compréhension, mais aussi et surtout d'éviter toute confusion sur les termes choisis.

## **COLLECTE D'INFORMATOINS – ÉCHANTILLONNAGE**

De façon à vérifier d'une manière plausible et efficace l'impact des pressions nationales et internationales dans la formulation de la politique étrangère, le dépouillement des déclarations de politique étrangère s'effectuera selon un schéma d'analyse précis.

Dans un premier temps, il est important de définir le type de discours sur lequel s'appuiera l'examen des indicateurs. La collecte d'informations pertinentes s'effectuera par la recherche des déclarations destinées à établir la position officielle du Canada sur l'Arctique. Bien que la période parlementaire des questions constitue un indicatif de la politique officielle du gouvernement canadien, elle est volontairement rejetée de l'analyse, puisque ce type d'interventions à la Chambre des Communes ne s'adresse pas aussi directement aux acteurs internationaux que les discours de politique étrangère.

De plus, parce qu'ils sont implicitement liés à la formulation de la politique étrangère touchant la question nordique, le dépouillement des déclarations de trois principaux acteurs-clés a été ici privilégié. Celles du Premier ministre, en premier lieu, puisqu'il demeure le représentant principal de l'État ; celles du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce international, en raison de sa qualité de représentant officiel à l'étranger; et enfin celles du Ministre des

Affaires indiennes et du Nord Canada, pour sa place au premier rang dans l'élaboration des initiatives visant les régions circumpolaires.

Aussi, toute allocution, tout communiqué de presse évoquant la position officielle du gouvernement canadien sur la question de l'Arctique canadien, et donc contenant le mot « Arctique », « Nord » et/ou « Passage du Nord-Ouest » sera étudié et analysé. Il s'agit ici de dégager des discours, qui sont la charpente stratégique et idéologique censée soutenir l'action et les relations diplomatiques du pays (Muller et Surel, 1998), les justifications utilisées pour légitimer le comportement de l'État vis-à-vis le « volet nordique » de sa politique étrangère, de façon à mieux en comprendre la portée dans la construction de l'identité nationale.

D'autre part, afin d'avoir un échantillonnage complet et une bonne unité de corpus, il paraît nécessaire de situer l'objet à l'étude sur une période de temps clairement définie. Fruit des discussions et des consultations menées pendant plusieurs années auprès des Canadiens, en particulier des habitants du Nord, la parution du *Volet nordique de la Politique étrangère* s'avère un point de départ fort intéressant, puisqu'il souligne bien, par une série de mesures d'administration publique planifiées, la volonté du gouvernement d'énoncer sans équivoque sa souveraineté sur l'Arctique.

En effet, le 8 juin 2000, un an après s'être engagé par le discours du Trône à confirmer le *leadership* du Canada dans l'Arctique, et pour faire suite à la création du Nunavut en avril 1999, le Ministère des affaires étrangères et du Commerce international publie un document visant à « améliorer la coopération, protéger l'environnement, favoriser le commerce et l'investissement, et appuyer la sécurité des habitants de la région »<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Gouvernement du Canada, [http://www.international.gc.ca/circumpolar/sec02\\_nfp-fr.asp](http://www.international.gc.ca/circumpolar/sec02_nfp-fr.asp)

Dès lors, l'évolution de cette dimension *nordique*, à travers le cheminement des différents gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays, sera analysée jusqu'en août 2007, un an et demi après l'assermentation du 6 février 2006 de Stephen Harper à titre de Premier ministre du Canada. L'étude des documents ayant commencé en septembre 2007, juste après « les événements du drapeau russe » de l'été, nous avons choisi le 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour mettre un terme à l'étape de collecte des discours. Il est par ailleurs nécessaire de préciser que, bien qu'un point de départ incontournable, le *Volet nordique de la Politique étrangère* ne sera pas analysé au même titre que les autres discours. Nous chercherons plutôt à voir comment, *en dehors de cette orientation*, au-delà des engagements pris dans les livres blancs ou dans les législations, les discours sur le Nord s'articulent et se justifient *au quotidien*.

Aussi, en se basant sur ce que Frensey et Michaud (2000) ont nommé les « déclarations décisionnelles » ou *decisionnal statements*, seuls les éléments émanant d'une intention d'action claire, déclarée explicitement ou implicitement dans un discours, seront retenues comme objets pertinents à la grille d'analyse. Plus concrètement, selon ces auteurs, il peut s'agir par exemple de l'identification d'un problème ou d'un objectif, de la défense d'un processus décisionnel, d'un choix ou d'une mise en application d'une loi. En somme, ce sont des déclarations qui reflètent réellement une idée concrète, un concept spécifique lié à la prise de position. Les déclarations décisionnelles dégagées des discours officiels seront donc utilisées comme unités d'analyse.

Inévitablement, en suivant cette logique, il sera possible de retrouver, au sein d'une même allocution ou d'un même communiqué, plusieurs déclarations décisionnelles, faisant référence à un ou plusieurs indicateurs de la grille d'analyse. Pour cette raison, chaque déclaration décisionnelle sera traitée de

façon à ce qu'elle ne puisse faire appel qu'à un seul indicateur, la grille étant par le fait même construite en catégories mutuellement exclusives.

À la lumière de ce qui précède, plus d'une cinquantaine de documents officiels du Gouvernement du Canada, sur une période s'échelonnant de 2000 (l'année de parution du *Volet nordique de la Politique étrangère*) à 2007 (de façon à pouvoir étudier une année complète du gouvernement Harper) seront donc traités et analysés à l'aide d'une grille d'analyse rigoureuse, précise et détaillée.

## CONSTRUCTION DE LA GRILLE D'ANALYSE

### 1. Variables

Dans toute recherche scientifique, l'hypothèse de recherche est une explication anticipée, une affirmation provisoire qui décrit ou explique un phénomène. Elle est une prédiction consistant à mettre en relation des facteurs d'influence (variables indépendantes) et un comportement spécifique (variable dépendante). Il importe de définir précisément ces divers constituants de la problématique étudiée.

Cette recherche vise à valider l'hypothèse que la prise de position officielle du Gouvernement du Canada sur l'Arctique (variable dépendante) est motivée en grande partie par les pressions nationales (variable indépendante **N**) d'affirmer la souveraineté étatique, plutôt que d'être sujette aux pressions internationales (variable indépendante **I**) liées à l'implication canadienne sur la scène internationale. Autrement dit, elle tente de démontrer que le discours souverainiste et unilatéral du Canada sur cette région découle davantage de facteurs explicatifs liés à l'environnement national que d'une réponse aux stimuli de l'environnement international.

Ultimement, elle permettra de vérifier si, comme le prétendent les tenants du Constructivisme, la dualité interne-externe liée au développement d'une identité nationale peut jouer dans la définition d'un comportement étatique à l'international.

## **2. Indicateurs**

L'étude des relations internationales n'échappe pas à la conception positiviste de la recherche scientifique qui postule « l'unité de la démarche scientifique en toute science, la distinction entre les faits et les valeurs, l'existence de régularités causales au sein du monde social, et la possibilité de vérifier empiriquement la validité des explications données de ces régularités» (Smouts, 2003). Dès lors, afin de répondre au caractère scientifique exigé de toute recherche crédible, la présente étude conceptualisera et schématisera ses conclusions en vertu d'une grille d'analyse détaillée permettant de confirmer ou d'infirmar le plus plausiblement possible l'hypothèse de recherche retenue.

Puisque nous avançons que les documents officiels publiés par le gouvernement canadien révèlent les messages qu'il souhaite diffuser au reste du monde, nous en dégagerons, par une analyse de discours, une série d'éléments révélateurs de la prise de position canadienne sur l'Arctique. Ces derniers, que nous appellerons « indicateurs », permettront de vérifier si, dans l'ensemble, cette position répond à une logique de démocratisation interne de la politique étrangère plutôt qu'à des pressions exercées par l'environnement externe.

Dans une recherche antérieure, Michaud et Tremblay (2007) ont analysé l'implication canadienne lors de la crise du Kosovo de 1999 comme une réponse politique motivée par des influences nationales et internationales. Ils



souhaitaient valider l'hypothèse que le gouvernement justifiait l'autonomie du Canada à l'international par une nécessité de répondre à des pressions de politique interne. Ainsi, en se basant sur l'étude des déclarations décisionnelles (*decisional statements*) émises lors de la période des questions de la Chambre des Communes, ces auteurs ont bâti une grille d'analyse leur permettant de distinguer les pressions de l'environnement interne (national) des pressions de l'environnement externe (international).

Même si le corpus retenu pour l'analyse diffère, la logique de leur étude semble parfaitement cadrer avec les intérêts poursuivis par cette présente recherche, et c'est pourquoi la construction de son processus de vérification s'est grandement inspirée de ces travaux. Dès lors, nous adapterons les indicateurs définis par l'étude de Michaud et Tremblay et les appliqueront pour évaluer l'hypothèse de départ. Aussi, après avoir clairement défini chacun de ces indicateurs, la présentation de la grille d'analyse (*Tableau (2.1) Variables et Indicateurs*) à la fin de la section permettra de mieux concevoir le tout comme outil d'analyse cohérent.

## **2.1. Indicateurs de l'environnement national**

### **A. Histoire et précédents**

Alors que l'État est souvent envisagé en termes de construit social et historique, il semble tout à fait logique d'énoncer l'histoire et les précédents comme une forte variable de l'environnement national. Agent de la continuité historique, le gouvernement engage la collectivité dans un parcours politique qui se veut logique et pertinent aux précédents établis dans son évolution étatique. Le Canada, dont l'histoire rappelle constamment une lutte pour l'autonomie gouvernementale, que ce soit sous la tutelle britannique ou sous la pression de l'orbite américain (Legault, 2004), envisage depuis 1969 la

question nordique selon un schème historique plus souverainiste que coopératif.

En ce sens, les justifications faisant référence à une continuité des choix politiques précédents, comme par exemple l'héritage partisan ou les législations mises en place dans le passé, ou à une légitimité territoriale historique seront considérées comme indicateurs de l'environnement national et codées **N1**.

## **B. Valeurs nationales**

La promotion des valeurs canadiennes semble s'imposer, depuis les années quatre-vingts, comme le troisième pilier de la formulation de la politique étrangère, et d'aucuns diront qu'il est « typiquement canadien » de leur donner presque autant d'importance que les objectifs économiques et les préoccupations de sécurité (Michaud, 2006a). Ainsi, énoncée par Louis St-Laurent dès 1947, définie par Lester Bowles Pearson, et fondamentalement ancrée par Lloyd Axworthy, l'identité canadienne à l'étranger s'élabore encore aujourd'hui dans le rayonnement des principes d'unité nationale, de liberté politique, de primauté du droit, et dans la volonté profonde d'accepter les responsabilités internationales (Michaud, 2006a).

Ainsi, la prospérité des nations, la protection de la sécurité à travers un cadre mondial stable, et la projection de la culture et des valeurs canadiennes demeurent des objectifs de premier ordre du mouvement de « démocratisation de la politique étrangère » amorcé dans le cadre de l'élaboration du Livre blanc de 1985 (Michaud, 2006a). Dès lors, la communauté de valeurs, d'objectifs et de principes défendue par le Canada depuis la deuxième guerre mondiale doit s'interpréter comme un outil essentiel dans l'énonciation internationale de l'identité canadienne.

En ce sens, les justifications utilisées dans le discours sur l'Arctique faisant clairement référence à la promotion des valeurs, comme les notions de paix (en tant que valeur opposée à la guerre), de règle de droit, de respect du droit international, de souveraineté étatique (dans le sens de respect des principes westphaliens) ou de tout autre valeur politique énoncée comme « canadienne » par les acteurs pourront être interprétés comme indicateurs de l'environnement national, codés **N2**.

### **C. Identité nationale, fierté, patriotisme**

S'il est vrai de dire que l'État est la « nation juridiquement organisée », il semble aussi tout à fait exact d'avancer que l'État est « l'instrument principal d'émergence de la nation à travers la conscience identitaire qu'il contribue puissamment à forger » (Braud, 2004). Les valeurs peuvent être dès lors se traduire dans les symboles nationaux que le Canada utiliserait pour définir son identité à l'international (Michaud, 2007). Ainsi, alors que le gouvernement a pour mission de répondre aux défis de l'unité nationale, qui demeure une condition sine qua non à la crédibilité de sa politique extérieure (Hetmann, 2002 : 308), il semblerait que le discours sur l'Arctique puisse s'inscrire dans la mouvance de cette affirmation identitaire.

Les justifications rhétoriques soulevant des réactions liées à l'identité nationale, à la fierté et au patriotisme seront considérées comme indicateurs des pressions nationales de souveraineté, codés **N3**. Ces notions constituent le « nous collectif », et font davantage appel à l'émotif, à l'irrationnel. Elles doivent être en ce sens distinguées des références politiques et juridiques plus traditionnelles et rationnelles qui entrent dans **N2**.

#### **D. Questions humanitaires et développement durable des populations et du territoire nordiques**

Nés de la fracture Nord-Sud et de la crise écologique liée à l'urgence de sauvegarder l'environnement, les questions humanitaires et le développement durable sont devenus très rapidement des préoccupations politiques de premier ordre pour le gouvernement canadien. Dès les années soixante-dix, le Canada s'impose en effet comme un acteur mondial important en la matière, et propose une vision de l'environnement comme un patrimoine mondial essentiel à transmettre aux générations futures. Par ailleurs, les différentes conséquences de l'activité humaine et de l'entreprise au niveau de tous les échelons sociaux, que ce soit les employés (conditions de travail, niveau de rémunération, etc.), les communautés locales ou la société en général, font émerger de nombreuses préoccupations sociales qui se formulent en demande qui seront aussi considérées comme pressions de l'environnement interne.

En somme, seront inclus dans cette catégorie certains éléments relatifs à la question nordique et qui proviennent de ce que Legault (1987) appelle la pyramide sociale, qui se construit à partir des demandes de l'opinion publique, des groupes de pressions, des mouvements environnementalistes et qui surgissent souvent dans les médias. Ces justifications seront codées **N4**.

#### **E. Multilatéralisme en tant que valeur interne**

Toujours selon Legault (1987), la politique étrangère fournit l'encadrement général de l'action d'un État à l'étranger, et peut être grandement influencée par l'adhésion à un cadre opérationnel au plan international. Dans le cas du Canada, ce cadre se traduit par le multilatéralisme. La préférence nationale

pour ce type d'intervention mondiale fait directement appel à l'identité propre de l'État canadien, identité qu'il façonne depuis les tous débuts de son autonomie étatique sur la scène internationale.

C'est le principe de base qui a régi sa politique étrangère depuis la fin de la Seconde guerre mondiale; l'influence de ce phénomène est indéniable dans l'approche privilégiée par le gouvernement fédéral qui croit fermement à cet idéal politique. Pour ces raisons, les justifications rhétoriques faisant appel à l'utilisation d'un cadre multilatéral dans le sens d'idéal politique seront codés **N5** en tant que pressions de l'environnement national.

## **2.2. Indicateurs de l'environnement international**

Ces indicateurs proviennent de facteurs générés à l'extérieur du pays et liés aux fluctuations des mouvements internationaux. Ces stimulations externes amènent certainement le gouvernement à réagir, et il sera ici intéressant de voir le poids qu'elles occupent dans la formulation du volet nordique de la politique étrangère canadienne.

Cinq dimensions seront retenues pour circonscrire les pressions de l'environnement externe : deux vecteurs structurants de la politique étrangère, la sécurité et l'économie, ainsi que trois formes d'échanges interétatiques, soit le multilatéralisme, le régionalisme et le bilatéralisme.

### **A. Sécurité**

Définie de façon simple comme une « absence de menace » (Buzan, 1991), la notion de sécurité est pourtant l'un des concepts fondamentaux les plus complexes des relations internationales. À l'instar d'autres notions comme l'intérêt national ou la puissance, celle de sécurité demeure contestée quant à

sa signification et à sa portée. Il semble que la mondialisation accélérée des menaces transnationales implique un monde davantage interdépendant et que cette donnée a nettement contribué à l'insécurité du système international. L'effondrement des capacités étatiques dans une région spécifique peut aujourd'hui avoir des répercussions sur la sécurité des autres États, notamment en raison de la prolifération des groupes terroristes et des mouvements extrémistes.

De façon à simplifier les choses, la sécurité sera interprétée dans cette étude en termes de défense contre des menaces externes, principalement le terrorisme et les menaces transnationales. En ce sens, toute justification de discours s'appuyant sur l'appel à la sécurité dans son sens large (en comparaison à un appel direct aux ensembles régionaux de défense qui entreront dans une autre catégorie) sera codée **I1**, en tant que pression de l'environnement international.

## **B. Économie**

L'importance des questions relatives aux traités d'échanges économiques, qui dépendent souvent de la réaction des autres partenaires étrangers aux positions canadiennes, est une pression significative de l'environnement international dans la prise de décision gouvernementale. Toute justification en ce sens sera codée **I2**.

De plus, au plan économique, l'intégration des ressources naturelles à la comptabilité nationale peut manifestement être considérée comme une pression de première importance, dans la mesure où elle peut engendrer des revenus considérables pour l'État et/ou pour les entreprises nationales qui les exploitent. Ce contrôle renvoie directement au concept de souveraineté domestique/interne (Krasner, 1999), et peut se traduire par la nécessité

d'optimisation dynamique des ressources, par le contrôle et l'équilibre de ces ressources à long terme.

En ce sens, si le potentiel énergétique de l'Arctique peut s'envisager comme une problématique de développement durable, qui entre dans la catégorie N4, toute référence à la *gestion* des ressources naturelles en tant que revenus monétaires sera plutôt comprise comme une pression d'économie liée à l'environnement international, codée **I2**.

### **C. Requêtes multilatérales**

« L'État est une institution politique et administrative qui entretient un rapport particulièrement étroit avec la norme juridique » (Braud, 2004 : 33). Ce dualisme de l'État souverain et de l'État soumis au droit international est inévitablement un sujet délicat qui requiert une compréhension du système international moderne. Aussi, bien qu'il soit libre de contracter à l'international les ententes dans lesquelles il souhaite s'investir, l'État s'engage et se lie juridiquement de façon plus en plus stricte, suivant l'évolution rapide des institutions et des régimes de gouvernance mondiale, mutation contemporaine qui pousse à l'affaïssement des frontières.

Ainsi, le Canada, par un phénomène de mondialisation croissant, abandonne manifestement sa souveraineté traditionnelle au profit d'une certaine concertation internationale : ensembles régionaux (comme le NORAD ou l'OSCE), agences internationales spécialisées (lutte contre la drogue, protection de l'environnement, de l'atmosphère ou de la biosphère), organisations économiques (surveillance du marché international des liquidités, sanctions de l'OMC), etc. Sa prise de décision, notamment en terme de sécurité internationale, ne peut aujourd'hui se comprendre sans l'étude de

ses effets émergents, qui la partage entre une multiplicité d'acteurs, étatiques ou non (Jessop, 1990)<sup>11</sup>.

Par l'adoption d'un cadre multilatéral solide, le Canada peut se présenter comme un allié-clé respectueux de ses obligations en termes de valorisation de la démocratie, thème politique crucial dans la conception européenne de sauvegarde du monde occidental et de ses valeurs. Accepter de gérer les nouveaux défis internationaux de sécurité apparaît comme une stratégie adroite pour favoriser d'autres types d'échanges, que ce soit au niveau des informations et renseignements, de science et technologie, ou encore de produits et investissements directs, etc.

En ce sens, dans les discours analysés, sera considérée parmi les pressions internationales, toute référence à la nécessité de répondre aux normes exigées par les alliances du Canada et de ses engagements au plan international, notamment en vertu de ses responsabilités juridiques dans le cadre de l'OTAN, du NORAD (avec les États-Unis) ou de l'OSCE (avec l'Europe).

Cet indicateur ne doit pas être confondu avec celui du cadre opérationnel (tel le multilatéralisme) en tant que valeur, qui se classe dans la catégorie des pressions politiques internes. En effet, les requêtes multilatérales auxquelles il est ici fait référence, sont intimement liées aux questions de l'engagement et de la responsabilité envers ses alliés et partenaires internationaux, et ne doivent être interprétées que comme telles. L'appel au respect de ces requêtes sera codé **I3**.

---

<sup>11</sup> C'est à Jessop que l'on doit l'expression fort populaire sous l'ère thatchérienne : « Hollowing out of the State » (l'évidement de l'État).



#### **D. Régionalisme**

La convergence des intérêts de certains pays nordiques comme la Russie, la Finlande, la Suède, la Norvège et le Danemark semble évidente quand vient le temps de gérer la question arctique. Le Canada ne peut nier son importance dans le cercle des contrées nordiques. Le respect de ces alliances «géographiquement naturelles» peut être compris comme une pression significative dans les choix canadiens.

Outre ce type de régionalisme « nordique », le régionalisme économique dont fait partie le Canada en vertu du traité ALENA sera également interprété comme une pression de l'environnement international, codé **I4**.

#### **E. Bilatéralisme**

Au même titre que le régionalisme, le bilatéralisme est un cadre opérationnel souvent choisi par le Canada comme outil complémentaire pour répondre aux stimuli de l'environnement externe. Bien que l'on puisse s'attendre dans le cas précis de l'Arctique à un bilatéralisme faisant principalement référence à la relation avec les États-Unis, le Canada a aussi dû traiter de ces questions avec la Russie ou le Danemark, par exemple. Ainsi, toute considération pour un type de bilatéralisme sera considérée comme une pression de l'environnement externe, codé **I5**.

**Tableau (2.1) Variables et Indicateurs**

<b>Variables</b>	<b>Indicateurs</b>	
Pressions de l'environnement <b>National</b>	<b>N1</b>	Histoire et précédents
	<b>N2</b>	Valeurs nationales
	<b>N3</b>	Identité nationale, Fierté, Patriotisme,
	<b>N4</b>	Questions humanitaires, Développement durable
	<b>N5</b>	Multilatéralisme en tant que valeur canadienne
Pressions de l'environnement <b>international</b>	<b>I1</b>	Économie
	<b>I2</b>	Sécurité
	<b>I3</b>	Requêtes multilatérales
	<b>I4</b>	Régionalisme
	<b>I5</b>	Bilatéralisme

Nous croyons que l'analyse des résultats de ce projet de recherche aidera au développement des connaissances en termes d'étude de la politique étrangère canadienne, et donc contribuera à mieux saisir la façon dont l'administration publique gère une question nationale à portée internationale.

En effet, la pertinence et l'originalité du sujet de recherche, l'Arctique canadien, permettront vraisemblablement de mieux comprendre l'importance de cette région et l'urgence pour le gouvernement de se positionner officiellement sur la question.

### CHAPITRE III

#### PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

L'administration publique est étroitement dépendante de ceux qui gouvernent, et fortement conditionnée par les idées qui circulent au sein de sa bureaucratie et de ses institutions (Greene, 2005). C'est pourquoi l'étude des discours des principaux acteurs du jeu international canadien semblait si primordiale dans la compréhension de la problématique étudiée.

Une première partie introductive des résultats permettra d'abord de voir quelles sont ces idées et les principales orientations qui s'en dégagent, puis dans un deuxième temps d'en émaner les différentes pistes d'analyse possibles. Ainsi, à la lumière des constats théoriques énoncés dans le premier chapitre, la présentation et l'interprétation des résultats entreprend de démontrer comment la parole politique, sous la forme du discours, a autant pour vocation de véhiculer un message que de construire un véritable espace identitaire. Aussi, parce que nous pensons que « s'identifier » est le maître mot du discours politique, nous avons voulu vérifier en quoi il constitue un outil de politique étrangère, capable de transmettre une image nationale spécifique sur la scène internationale et de cadrer avec l'administration de la politique étrangère. En effet, il semblerait que l'imbrication entre la sphère interne des États et le domaine des relations internationales devient toujours plus étroite (De Senarclens, 2004).

Cette dynamique importante d'administration publique rappelle que, malgré les pressions internationales exercées sur sa souveraineté, l'intervention de la puissance publique, tant à l'interne qu'à l'externe, demeure encore cruciale au développement économique, politique et social de l'État ; pour cette raison, elle méritait d'être étudiée plus en profondeur.

Dès lors, après une lecture active des documents échantillonnés, le dépouillement des discours de politique étrangère des différents représentants du Gouvernement canadien de 2000 à 2007 a permis la collecte et l'observation de près de 1035 déclarations décisionnelles, elles-mêmes réparties à l'intérieur de soixante-dix-sept documents analysés. Cette démarche cherchait, rappelons-le, à valider l'hypothèse que la prise de position officielle du Gouvernement du Canada sur l'Arctique était motivée en grande partie par les pressions nationales d'affirmer la souveraineté étatique, plutôt que d'être sujette aux pressions internationales liées à l'implication canadienne sur la scène internationale.

Aussi, de manière à pouvoir analyser et approfondir plusieurs dimensions de la relation entre les facteurs d'influence et le comportement spécifique énoncés dans le chapitre précédent, les résultats obtenus ont été comptabilisés selon plusieurs schèmes d'interprétation. Il s'agira d'une part, de voir comment se profile de manière générale le discours sur l'Arctique. On montrera d'autre part, plus ponctuellement, comment se déclinent les différentes dimensions de ce discours.

Les différentes configurations de la rhétorique arctique seront élaborées selon trois axes principaux : la logique temporelle (l'évolution selon les circonstances), la dynamique politique ou l'héritage partisan, et enfin l'influence du personnage dans la prise en charge du « dossier arctique ». Ainsi, après un premier aperçu des résultats dans leur globalité, et donc des tendances les plus flagrantes, chacun de ces aspects sera mis en relief et plus spécifiquement étudié.

## 1. Tendances générales

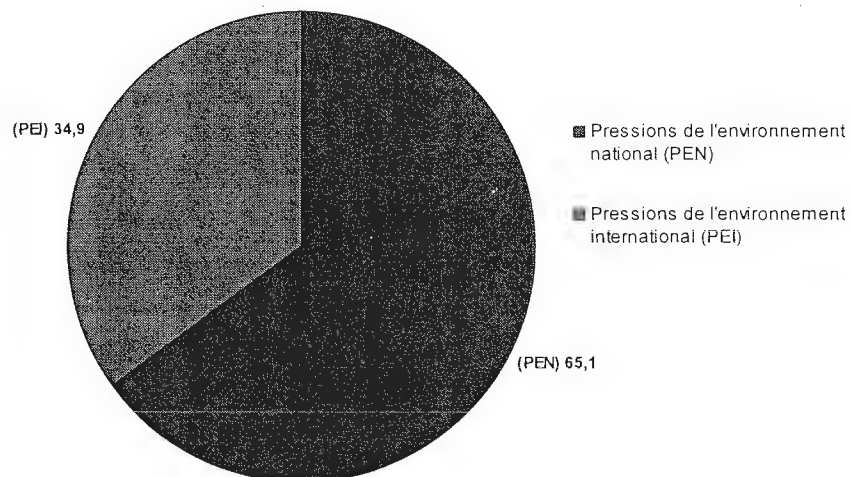
Cette section passe en revue les tendances générales et classe les résultats selon des schèmes plus récapitulatifs. Une analyse est conduite à partir de moyennes calculées pour faire apparaître les tendances les plus significatives. En ce sens, la discussion portera d'abord sur les constatations les plus frappantes, et donc sur des aspects plus globaux.

Ainsi, un premier tableau (3.2) des déclarations décisionnelles (tous acteurs confondus) de 2000 à 2007 nous permet de constater que, de manière générale, quand vient le temps de discourir sur la situation arctique, les pressions nationales pèsent davantage (65,1%) – en fait, presque doublement – sur les prises de position du gouvernement canadien que les pressions internationales (34,9%).

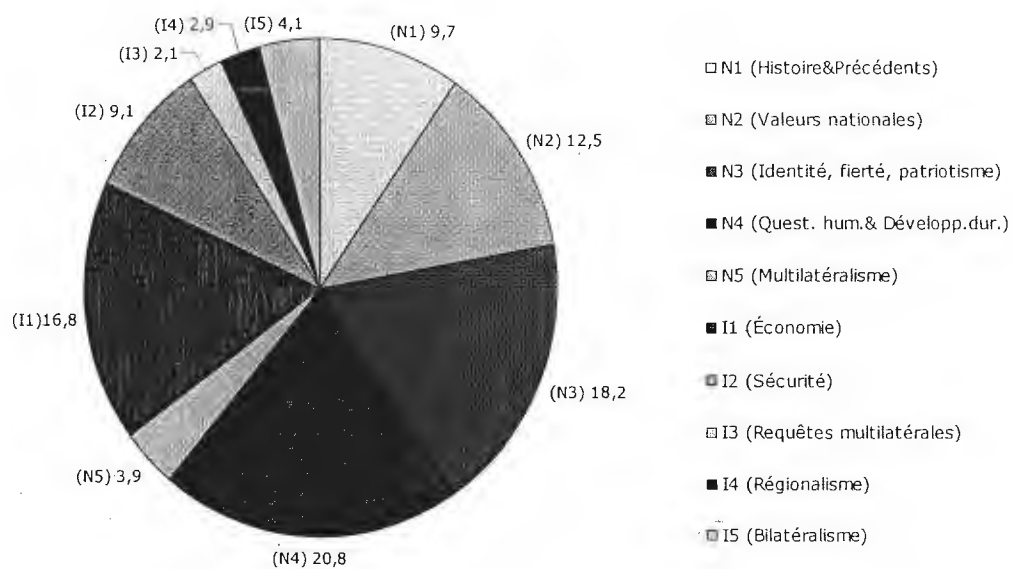
Ces mêmes résultats ont également été présentés en termes de pourcentage, dans le tableau (3.2), de manière à ce qu'il soit plus facile de saisir adéquatement l'importance relative de chacun des indicateurs. Les graphiques (3.1) et (3.2) aideront par la suite à mieux schématiser la répartition de ces indicateurs.



**Graphique (3.1) Pressions nationales vs pressions internationales (tous acteurs confondus)**



**Graphique (3.2) Répartition des déclarations décisionnelles (tous acteurs confondus)**



Fait intéressant à noter, les années 2002 (75,4%) et 2004 (75,2%) se sont démarquées par l'importance des pressions de l'environnement national qui se sont alors le plus formellement illustrées. Au contraire, les années 2000 (59,8%) et 2003 (59,1%), où les pressions nationales sont moins importantes, démontrent quant à elles que les pressions internationales peuvent, elles aussi, avoir un poids non-négligeable et nettement plus déterminant. Nous verrons d'ailleurs un peu plus tard la façon dont certaines circonstances nationales et mondiales peuvent avoir une influence sur les résultats.

Soulignons en outre que depuis 2005, les proportions entre les pressions de l'environnement national (autour de 63-64%) et les pressions de l'environnement international (autour de 36-35%) demeurent plutôt les mêmes. Toutefois, à la lumière de ces résultats, malgré et peu importe ces fluctuations dans le temps, la prépondérance des déclarations décisionnelles qui font appel au contexte interne canadien ne peut vraisemblablement pas, depuis 2000, être niée dans la compréhension de la politique étrangère sur l'Arctique.

### **1.1 Pressions de l'environnement national**

De façon globale, les résultats démontrent que près de 65% de la « rhétorique du Nord » provient de l'impulsion canadienne interne, principalement (20,8%) de ce qui se construit à partir des demandes de l'opinion publique, des mouvements environnementalistes et qui surgissent souvent dans les médias ou lors des campagnes électorales (N4).

La volonté du Gouvernement canadien d'octroyer une plus grande autonomie aux autorités des Premières Nations à partir des années 1990 n'est sans



doute pas étrangère à l'importance de ces pressions nationales spécifiques<sup>12</sup>. Ainsi, on peut supposer qu'en plus de répondre à un désir d'autodétermination des habitants du Nord, le renforcement de cette autonomie gouvernementale visait également à consolider les revendications canadiennes sur le Passage du Nord-Ouest, et à s'opposer ainsi à la remise en cause de l'intégrité du territoire. Par le fait même, le Canada voulait peut-être démontrer que son action gouvernementale dans la région évoluait véritablement d'une gestion paternaliste, voire coloniale, à une politique ouverte à la reconnaissance de la différence et au partage des pouvoirs – et donc qu'elle était bel et bien vivante, incluse dans sa gestion de l'État. Cet exemple tend à démontrer comment le Canada, en se justifiant *par la nécessité de répondre à une impulsion de politique interne*, tente de légitimer une action unilatérale et souverainiste à l'étranger.

Il ne faudrait pas oublier que cet indicateur (N4) fait également référence à une dimension qui semble prendre de plus en plus d'importance dans les médias et parmi les groupes de pression : l'environnement. Cette nouvelle donne en relations internationales alimente les débats aux quatre coins du monde et il ne fait aucun doute qu'elle constitue une nouvelle préoccupation chez les Canadiens<sup>13</sup>. En ce sens, il ne serait pas surprenant de voir les prochains gouvernements capitaliser sur de telles inquiétudes, qui sont

---

<sup>12</sup> En 1992, l'Assemblée des Premières Nations, les gouvernements fédéral et provinciaux ont approuvé en principe un ensemble de réformes constitutionnelles dans le cadre de l'« Accord de Charlottetown ». Cette entente constituait un élément historique de réconciliation avec le Canada. L'Accord reconnaissait le droit à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations au sein du Canada. Le compte rendu des négociations et de l'entente sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée des Premières Nations au <http://www.afn.ca/article.asp?id=95>

<sup>13</sup> Conclusions d'un sondage réalisé par l'Institut *Environics* pour le compte de la Société Radio-Canada et du quotidien *The Globe and Mail*, en partenariat avec *Le Devoir* et le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (*CERIUM*) dans lequel près de trois personnes sur dix (29 %) répondaient que l'environnement constituait l'enjeu planétaire numéro un. Disponible en ligne : <http://www.cerium.ca/L-environnement-principale-source>

particulièrement élevées chez les générations montantes<sup>14</sup>, générations qui, est-il nécessaire de le souligner, constitueront le prochain électorat.

Par ailleurs, les énoncés soulevant des réactions liées à l'identité nationale, à la fierté et au patriotisme ne sont certainement pas à négliger avec 18,2% des déclarations. Cette importance révèle une instrumentalisation du sentiment identitaire qui est absolument intéressante, d'autant plus qu'elle s'avère plus présente que la défense des valeurs nationales, qui n'apparaît que dans 12,5% des déclarations décisionnelles. L'utilisation de ces valeurs dites nationales dans l'élaboration du discours aurait pourtant pu amener une cohérence supplémentaire au principe de « démocratisation » de la politique étrangère, concept grandement prôné par l'administration publique canadienne dans les années 1980 et 1990 (Michaud, 2006a).

Dès lors, selon ce raisonnement, comment expliquer que, dans un contexte où précisément une solidarité à l'interne autour d'une vision commune serait souhaitable, les représentants du peuple n'ont pas plus utilisé la promotion de ces valeurs unificatrices? Pourrait-on y déceler une préférence politique pour une stratégie misant sur un thème encore plus fort que celui des valeurs nationales, celui de *l'identité nationale* à proprement parler? Examinons la chose plus en profondeur.

D'une part, selon Côté (2006), l'État omnipotent, anonyme et avare d'explications sur ses actions laisse place depuis la fin de la Guerre froide à un approfondissement de la dynamique démocratique : le citoyen se réinvite dans le processus décisionnel. Dans le cas de l'Arctique, les politiciens laissent entendre, dans 12,5% de leurs déclarations décisionnelles, que les valeurs nationales (N2), dont les notions de prospérité et d'égalité, ou encore

---

<sup>14</sup> Le même sondage révélait que ce sont surtout les jeunes qui s'inquiètent au sujet de l'environnement, les plus âgés étant plus préoccupés par la guerre et le terrorisme.

celle de la « démocratisation » de la politique étrangère, donc valeurs associées à la société civile, ne peuvent être ignorées dans le contexte de l'Arctique. À titre d'exemple, Paul Martin déclarait, en décembre 2004 :

Pour les résidents du Yukon, c'est une occasion passionnante de collaborer à la préparation d'une stratégie pour le Nord qui honore leur diversité et qui garantit qu'ils apporteront une riche contribution à la fédération [...] Des consultations mixtes seront menées afin de donner la possibilité aux résidents du Nord d'exprimer leurs opinions. (Martin, 2004)

Ainsi, cette société civile, mieux articulée depuis la naissance de nombreuses organisations non-gouvernementales – notamment autour du thème de l'environnement – exprime des attentes élevées en matière de participation et de représentativité, et en ce sens elle semble avoir influencé le façonnement du discours gouvernemental sur l'Arctique.

D'autre part – et c'est là qu'il y a contradiction – l'appel aux valeurs nationales, autour desquelles s'organise cette société civile, ne représente justement que 12,5% des justifications totales, et donc un pourcentage plutôt faible. De cette constatation, il serait donc possible d'énoncer une supposition selon laquelle la fierté, le patriotisme et le sentiment identitaire, qui constituent le « nous collectif » et qui font plus appel à l'émotif, à l'irrationnel, sont des notions davantage privilégiées et mises de l'avant par les politiciens dans leur façon de promouvoir le Nord (l'indicateur N3 représente 18,2% des justifications).

Une raison qui pourrait expliquer ce choix serait que la sensibilité rattachée à ces notions (N3) suscitent peut-être davantage de réactions positives au sein de la population que des références politiques et juridiques plus traditionnelles et rationnelles qui entrent dans ce que nous avons appelé les valeurs nationales (N2).

Dans un tout autre ordre d'idées, si certains analystes tendent à sous-estimer le rôle de l'histoire dans la constitution de la « culture stratégique » d'une communauté (Nossal, Roussel et Paquin, 2007), dans le cas de la politique étrangère sur l'Arctique, il ne peut être complètement ignoré : 9,7% des justifications rappellent l'importance de l'histoire canadienne et du patrimoine autochtone (N1). Ainsi, sans être nécessairement la plus importante, cette dimension représente tout de même un pourcentage assez élevé pour être mentionnée.

En définitive, il est certainement à souligner qu'à peine 3,9% de la rhétorique canadienne sur l'Arctique relève de la promotion du multilatéralisme en tant que cadre opérationnel à adopter sur la scène internationale. Cette dernière observation, en comparaison avec la pondération de l'indicateur précédent (histoire et patrimoine), souligne bien que le Canada tente plus, dans ce cas précis, de rappeler l'importance des racines patrimoniales et historiques du Canada plutôt qu'il ne fait appel au respect de sa « tradition politique multilatéraliste ». Le caractère émotif et identitaire des régions arctiques peut encore ici vraisemblablement expliquer cette spécificité de la question nordique, spécificité sur laquelle nous ne manquerons pas de revenir.

## **1.2 Pressions de l'environnement international**

Dans un deuxième temps, du côté des pressions de l'environnement international, il semble important de souligner que près de la moitié des déclarations décisionnelles se justifient par des motifs d'ordre économique (16,8% de 34,9%). Ces faits soulignent l'interdépendance du Canada aux marchés internationaux, notamment en termes d'énergie. Le second facteur d'importance, la sécurité (9,1% de 34,9%), évoque bien la nécessité d'envisager sérieusement un contrôle accru des menaces transnationales dans ses contrées nordiques.

Un autre fait est digne de mention : les pressions des responsabilités multilatérales du Canada sur la scène mondiale, ainsi que celles des phénomènes de régionalisme et de bilatéralisme, ne constituent ensemble que 9% des justifications. Cela révèle une distinction fort importante des résultats d'études antérieures sur la question de l'influence de la valeur du multilatéralisme sur la position officielle du Canada à l'étranger (notamment les travaux de Michaud et Tremblay, 2006). Est-ce suffisant pour affirmer hors de tout doute que la question de l'Arctique s'avère une « exception » dans la gestion canadienne des affaires internationales, pour laquelle le cadre opérationnel multilatéraliste est généralement privilégié ? Nous aurons l'occasion d'élaborer davantage sur cette question en dernière partie.

À la lumière de ce qui précède, il est donc possible de prétendre que le Canada, afin d'asseoir son identité nordique et de s'inscrire activement dans une politique circumpolaire, utilise une rhétorique justifiée davantage par des pressions de son environnement interne que par des pressions de l'environnement international. Il s'agit maintenant de ventiler cette affirmation en différents prismes d'analyse pour mieux en saisir toutes les nuances.

## **2. La logique temporelle**

Il peut sembler évident de dire que les événements circonstanciels, tant nationaux qu'internationaux, peuvent avoir une influence sur les décisions gouvernementales en matière de politique étrangère. Néanmoins, il peut être tout aussi facile et dangereux d'énoncer sans certitude scientifique que tel ou tel fait historique ait réellement eu un impact déterminant sur l'évolution d'une de ces dimensions, et d'ainsi tomber dans les préjugés et lieux communs. C'est pourquoi nous profitons des observations récoltées pour tenter de vérifier empiriquement si les diverses justifications varient dans le temps.



Ces résultats soulignent de façon très claire une prééminence des facteurs liés à l'environnement national. Tous acteurs confondus, les discours s'articulent principalement autour de l'identité, la fierté et le patriotisme (N3) en 2001, 2002 et 2007, et autour des questions humanitaires et du développement durable des populations et du territoire nordiques (N4) en 2000, 2004 et 2005. Bien que ces deux indicateurs soient à des niveaux semblables en 2002, 2003, 2006, et 2007, il arrive qu'ils se démarquent l'un de l'autre de façon significative (2000, 2001, 2004, 2005).

Rappelons que 2004 et 2005 correspondent aux années du gouvernement minoritaire de Paul Martin, ce qui pourrait peut-être expliquer que pour ces années, les demandes de la pyramide sociale, représentées par l'indicateur (N4), aient été plus souvent mentionnées durant cette période. En effet, on sait qu'un gouvernement qui se sent plus « précaire » a tendance à vouloir offrir aux citoyens des raisons et motifs susceptibles d'augmenter sa popularité, notamment en démontrant par ses discours, la sensibilité qu'il éprouve en réponse aux pressions qu'il reçoit.

Ce raisonnement ne s'applique pas nécessairement de la même manière au Gouvernement Harper. En fait, la tendance pour ce gouvernement est plutôt claire et souligne deux faits importants : d'abord, en conformité avec l'idéologie générale de ce parti, des préoccupations d'ordre économiques au niveau international ; ensuite, la résurgence d'un « symbole national » à protéger. Ainsi, dans la mesure où l'Arctique était déjà annoncé, dans la plateforme électorale de 2005 du Parti conservateur, comme un « emblème canadien » à protéger, il n'est pas surprenant de constater que le poids de cette promesse électorale fait partie, pour ce gouvernement lui aussi minoritaire, des « raisons et motifs susceptibles d'augmenter sa popularité ».

De manière globale, retenons que l'indicateur (N4), lié aux demandes des groupes d'intérêts, est celui qui domine dans le classement des déclarations décisionnelles avec 20,8% des résultats totaux.

Par ailleurs, seules les années 2003 (28,9%) et 2006 (21,5%) voient l'économie, un indicateur de l'environnement international (I1), dominer les justifications du discours arctique. Cette dernière distinction n'est pas surprenante dans la mesure où le potentiel énergétique annoncé par les prédictions scientifiques, dans un contexte mondial de flambée des prix de l'énergie (le cours du brut a été multiplié par cinq depuis 2003 selon le rapport annuel de 2007 de l'OPEP), a relancé les possibilités de développement économique des ressources naturelles du Nord. Nous verrons d'ailleurs un peu plus tard la manière dont ce facteur économique influence les discours de certains acteurs spécifiques.

Ainsi, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le prix moyen d'achat à la pompe pour l'essence régulière au Canada oscillait en janvier 2003 aux environs de 75¢ le litre contre environ 58¢ un an plus tôt. Ainsi, le cours du pétrole brut passait d'environ 18\$ US le baril en janvier 2002 à près de 37\$ US en 2003, notamment en raison de la situation politique au Vénézuéla et en Irak et d'un hiver plus rigoureux que la moyenne en Europe et en Amérique du Nord<sup>15</sup>.

De plus, le prix du litre d'essence franchissait à la fin 2005 la barrière psychologique du dollar, et s'est maintenu à un prix élevé en 2006. En ce sens, la hausse du prix du baril de pétrole sur les marchés internationaux durant ces années pourrait expliquer que l'attention du Gouvernement canadien soit davantage tournée vers le potentiel énergétique que représente les fonds marins arctiques. Ainsi, Stephen Harper déclarait : « Car je crois que

---

<sup>15</sup> Cette étude est disponible au <http://www.iedm.org>



maintenant, c'est enfin le tour du Nord. Ses ressources n'ont jamais été plus en demande. Les prix des produits du Nord n'ont jamais été aussi élevés [...] Ils (les gens du Nord) veulent exploiter le potentiel extraordinaire de leur région. » (Harper, 2006).

Pour faire suite, mentionnons que si d'une part le multilatéralisme, tant comme valeur nationale (N5) que comme requête des autres acteurs internationaux (I3), semble perdre de l'importance au cours des années pour penser la question arctique, de l'autre, une montée graduelle de l'importance relative du facteur sécurité (I3) ne peut être niée. Dès lors, il semble légitime de penser qu'à travers le temps, la question de l'intégrité territoriale du Nord prend de plus en plus d'importance, en ce sens que le gouvernement canadien, en plus de rejeter son cadre opérationnel traditionnel, le multilatéralisme, utilise la défense légitime de cette intégrité territoriale pour justifier son comportement unilatéral à l'international.

En fait, il serait sans doute pertinent d'ajouter que ce « virage » sécuritaire semble intimement lié à l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, où l'on voit l'indicateur de sécurité faire un bond de 6,6% en 2005 (sous Martin) à 13,5% en 2006 (sous Harper). Le ministre des Affaires étrangères Peter Mackay annonçait d'ailleurs dès juin 2006 cette volonté de changement et les nouvelles orientations de politique étrangère de l'administration Harper :

Pour comprendre notre conception des affaires internationales, il faut examiner comment nous poursuivons nos objectifs nationaux. [...] Nous estimons que les ressources habituellement consacrées à la politique étrangère – à la diplomatie, à l'aide au développement et aux forces armées – ont décliné. Le nouveau gouvernement est déterminé à mettre fin à ce déclin. Nous avons formulé des orientations précises pour notre action future : [...] une politique de défense robuste, d'abord axée sur le Canada, c'est-à-dire sur la protection de la souveraineté, notamment en Arctique. (Mackay, 2006)

De plus, depuis 2004, et donc depuis la mise en place officielle de la *Stratégie pour le Nord*, on remarque que l'Arctique prend une importance plus particulière dans la rhétorique générale canadienne. Ainsi, les références au Nord n'apparaissent plus sporadiquement dans des contextes discursifs connexes comme la protection de l'environnement ou le maintien de bonnes relations bilatérales, mais deviennent plutôt centrales dans les dernières années, et forment un sujet à part entière.

Comme si, en même temps qu'était dévoilée la menace du réchauffement planétaire sur la nature arctique, naissait une perception simultanée de toute une série de problèmes traités séparément jusqu'alors. Cette nouvelle conceptualisation du Nord pourrait s'interpréter comme un engagement ferme du Canada à établir une politique étrangère rigoureuse et crédible pour la région circumpolaire et comme l'instrumentalisation d'une rhétorique visant à renforcer son identité nordique au sein de la communauté internationale.

Le nombre de déclarations décisionnelles à travers les années tend d'ailleurs à renforcer cette idée de la construction graduelle d'un véritable « dossier arctique » prenant une place significative et unique dans la politique étrangère canadienne. Ainsi, la lecture du tableau (3.4) permet de constater que le nombre de déclarations décisionnelles sur le thème particulier de l'Arctique double pratiquement, de 107 en 2000 à 211 en 2007.

**Tableau (3.4) Nombre de déclarations décisionnelles par année**

Année	Nombre de déclarations décisionnelles
2000	107
2001	34
2002	110
2003	83
2004	93
2005	122
2006	275
2007 (jusqu'en août)	211

**Graphique (3.3) Évolution du nombre de déclarations décisionnelles, 2000 à 2007<sup>16</sup>**



<sup>16</sup> Il faut rappeler que, la période d'observation des données pour l'année 2007 se terminant au mois d'août, nous croyons que les récents événements (réponse canadienne à l'épisode du « drapeau russe » en août 2007) et les dernières sorties gouvernementales sur l'importance de protéger les territoires nordiques permettent de prévoir que les déclarations décisionnelles sur le Nord de 2007 seront supérieures à celles de 2006. Afin de tenir compte de ce phénomène, nous avons extrapolé, à partir des données antérieures, les résultats de 2007.

Ainsi, tel que mentionné, il est possible de constater, selon ces données, que depuis 2003, et plus particulièrement depuis 2004 (date de parution de la *Stratégie pour le Nord*), il y a augmentation manifeste du nombre de déclarations décisionnelles émises sur la question de la souveraineté arctique. La manifestation empirique de cette prise de conscience semble concorder avec l'idée constructiviste selon laquelle la perception d'une problématique dans la société en établit l'ampleur et l'importance sur la scène nationale, paramètres qui peuvent avoir de grandes conséquences sur la définition même des priorités politiques à l'international.

Dans un autre ordre d'idées, on ne peut ignorer, à la lumière du dernier graphique, une diminution importante des déclarations en 2001. Un transfert de préoccupation sécuritaire vers la frontière sud, à la suite des attentats terroristes du 11 septembre, pourrait vraisemblablement justifier cette baisse soudaine. En effet, ces événements ont retenu, pendant de nombreux mois, l'attention du monde entier – dont certainement celle du Canada, à qui les États-Unis demandaient de renforcer la surveillance aux postes de frontière – reléguant ainsi au second plan toute autre question de politique étrangère, celle du Nord comprise.

### **3. L'héritage partisan**

Lorsqu'on parle d'« étiquette » politique ou d'héritage partisan, il ne faut surtout pas réduire l'« idéologie » à une seule vision ou à une seule position. Il paraît plus approprié d'évoquer un courant ou un mode de pensées, un mouvement directionnel associé à une certaine sensibilité politique. Ainsi, derrière cette idéologie s'activent de nombreux analystes, praticiens et penseurs qui orientent le champ d'action et planifient scrupuleusement les différentes stratégies à adopter et les messages publics à véhiculer. Ces manœuvres, fort complexes, révèlent des dynamiques propres à chaque

période et à chaque chef, mais suivent généralement des lignes directrices dictées par la tradition politique de chaque parti (Bélanger et Lemieux, 1996).

Il ne serait pas indiqué, dans le cadre de cette recherche, de tenter d'inventorier toutes les composantes idéologiques des diverses tactiques partisans. Néanmoins, il serait tout de même intéressant de voir s'il existe des différences significatives entre les discours libéral et conservateur. Dans cette catégorie, nous tenterons donc de mettre en relief les principales distinctions qui se dégagent des résultats entre les déclarations des acteurs libéraux (en faisant une distinction entre les gouvernements Chrétien et Martin) et celles du Gouvernement conservateur de Stephen Harper.

### **3.1 Parti libéral**

Tant sous Chrétien que sous Martin, les Libéraux semblent mettre de côté une démarche internationaliste (35%), qui opte pour le respect des valeurs traditionnelles du Canada – dont principalement le multilatéralisme et le respect du droit international – en adoptant un choix nettement plus souverainiste (65%), l'incitant à répondre positivement aux demandes nationales et à protéger davantage l'intégrité de son territoire.

En raison de la longue tradition multilatérale du Canada et de sa réputation de *leader* en regard du droit international et de la coopération, les discours de ces acteurs libéraux laissent transparaître une certaine prudence dans le choix des mots quant aux actions à entreprendre dans le Grand Nord. De façon à mieux conceptualiser cette « retenue », regardons plus attentivement les résultats pour chacune des périodes libérales sous étude, soit celle de janvier 2000 à décembre 2003 sous Jean Chrétien, et celle de janvier 2004 à février 2006 sous Paul Martin.

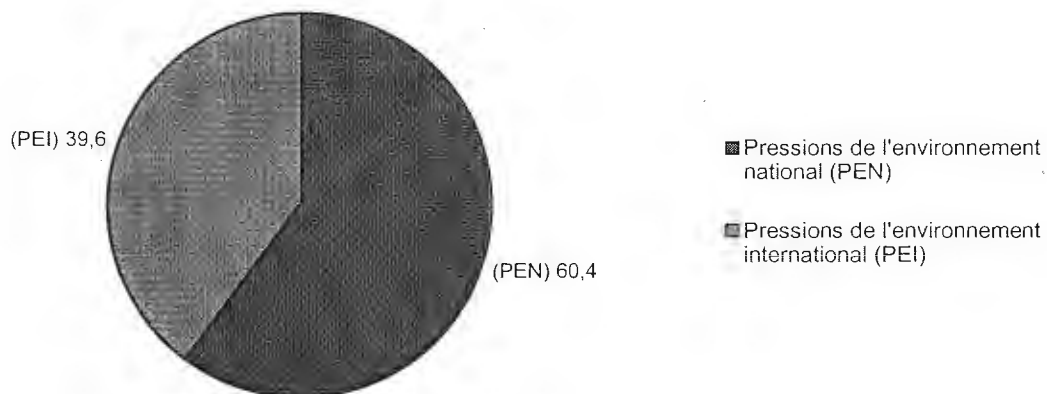
### 3.1.1 Gouvernement Chrétien

Le 25 octobre 1993, après neuf ans de règne conservateur, le Parti libéral forme un gouvernement majoritaire. Jean Chrétien devient le vingtième Premier ministre du Canada et accomplira trois mandats consécutifs au pouvoir, de l'automne 1993 à la fin de 2003. Pour la période à l'étude, soit à compter de 2000 jusqu'à la fin de 2003, lorsque Chrétien tire sa révérence, trois ministres des Affaires étrangères et du Commerce international se succéderont sous son autorité : Lloyd Axworthy (25 janvier 1996 - 16 octobre 2000), John Manley (17 octobre 2000 - 15 janvier 2002) et Bill Graham (16 janvier 2002 - 19 juillet 2004). Robert Nault occupera quant à lui le poste de ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada durant tout le cycle étudié, ayant été en poste de 2000 à 2004. Le tableau (*Déclarations décisionnelles, Gouvernement Chrétien, 2000 à 2003 (en %)*) décline les distributions pondérales des différents indicateurs pour chacun de ces acteurs.

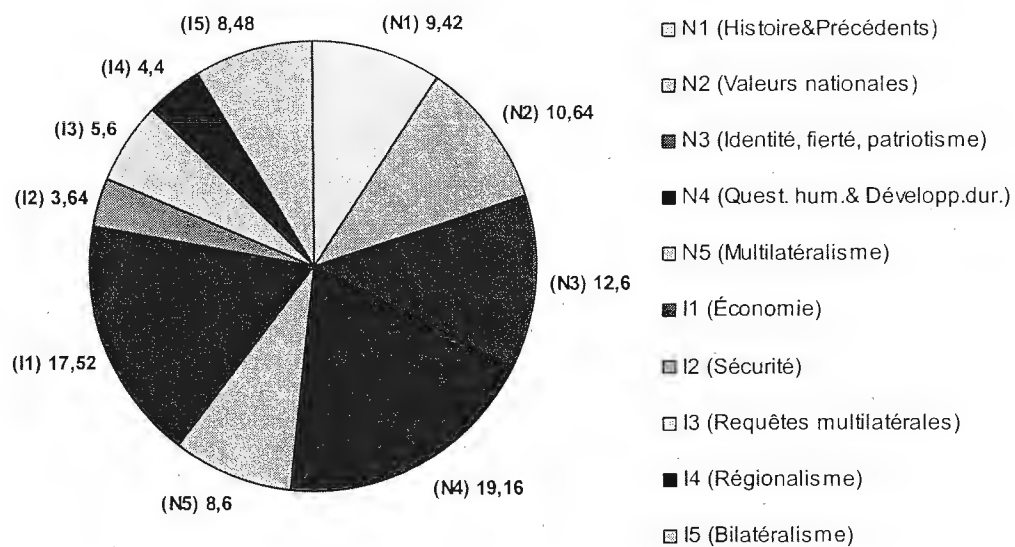
**Tableau (3.5) Déclarations décisionnelles, Gouvernement Chrétien, 2000 à 2003 (en %)**

	J.Chrétien	L.Axworthy	J.Manley	B.Graham	R.Nault
N1 (Histoire&Précédents)	10,7	16,8	0,0	11,5	8,1
N2 (Valeurs nationales)	13,4	7,8	18,2	13,8	0,0
N3 (Identité, fierté, patriot.)	33,0	6,5	0,0	17,2	6,1
N4 (Quest. Hum.& Dév. dur.)	15,2	19,5	18,2	18,4	24,5
N5 (Multilatéralisme)	0,9	7,8	18,2	16,1	0,0
<b>Pressions env.national</b>	<b>73,2</b>	<b>58,4</b>	<b>54,6</b>	<b>77,0</b>	<b>38,7</b>
I1 (Économie)	15,1	9,1	18,2	2,3	42,9
I2 (Sécurité)	2,7	5,2	9,1	1,2	0,0
I3 (Requêtes multilatérales)	3,6	3,9	18,2	2,3	0,0
I4 (Régionalisme)	0,0	11,7	0,0	10,3	0,0
I5 (Bilatéralisme)	5,4	11,7	0,0	6,9	18,4
<b>Pressions env.international</b>	<b>26,8</b>	<b>41,6</b>	<b>45,5</b>	<b>23,0</b>	<b>61,3</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

*Graphique (3.4) Pressions nationales vs pressions internationales (Gouv. Chrétien)*



*Graphique (3.5) Répartition des déclarations décisionnelles (Gouvernement Chrétien)*



Alors que ses premiers mandats sont marqués par l'assainissement des finances publiques, la réduction de l'État et les querelles constitutionnelles, notamment la montée des régionalismes dans l'Ouest canadien et au Québec, Jean Chrétien n'échappe pas, dans ses dernières années à la tête du gouvernement, aux questions éthiques soulevées par des histoires de conflits d'intérêts, de subventions illicites et de favoritisme politique.

Le poids de ces circonstances nationales n'est peut-être pas à écarter lorsqu'on dit de Jean Chrétien, à tort ou à raison, de ne pas s'être assez intéressé aux questions d'ordre international (Savoie, 2003). Les scandales financiers et les luttes de pouvoir au sein du parti ont fait partie intégrante du paysage politique sous son règne et ont souvent relégué les questions internationales au second plan. Ces liens pourraient-ils expliquer que, dans le cas de l'Arctique, les pressions de l'environnement interne (73.2%) chez cet acteur sont nettement supérieures quantitativement aux pressions de l'environnement international (26.8%)? Il semble plutôt certain que ces circonstances n'ont pas été favorables à une prise en charge plus poussée des divers enjeux internationaux.

Quoi qu'il en soit, une chose demeure indéniable : ses années au pouvoir se caractérisent par la volonté manifeste de se dissocier des positions américaines. En effet, la nécessité de préserver l'identité canadienne se reflète assurément dans la conduite de sa politique étrangère, à commencer par le refus de participer à la guerre en Irak (Roussel 2004). La campagne électorale de 1993 ayant grandement profité de la dénonciation du « suivisme » et des « relations personnelles privilégiées » de Brian Mulroney à l'égard des États-Unis<sup>17</sup>, Chrétien a toujours pris bien soin de ne pas s'afficher trop ouvertement avec son homologue américain et s'est érigé,

---

<sup>17</sup> Dans ce qui a été par la suite appelé le « Livre rouge ». Voir le rapport « Pour la création d'emplois, pour la relance économique » publié en 1993 par le Parti libéral du Canada.



durant ses mandats, en défenseur de l'indépendance canadienne face à Washington (Roussel et Robichaud, 2004).

Dans cet ordre d'idées, il ne faut pas s'étonner de voir l'indicateur lié à l'identité, la fierté et le patriotisme (N3) prendre autant d'importance – le tiers des déclarations décisionnelles – dans sa rhétorique sur l'Arctique. En effet, on peut comprendre, dans cet appel à la « nordicité » canadienne, une stratégie visant à renforcer le caractère unique du Canada et, par le fait même, une réponse à la volonté de se distinguer du géant américain sur la scène internationale. Ce constat n'est pas sans rappeler l'importance d'une notion-clé aux yeux des Constructivistes dans la formulation d'une politique étrangère : l'identité nationale. Aussi, selon eux, les identités ou les intérêts des acteurs seraient déterminés par les représentations collectives présentes dans la société et constitueraient dès lors des structures sociales qui peuvent influencer leurs comportements (Roche, 2004).

À cet égard, si, pour éviter toute digression, l'on ne peut ici développer davantage cet aspect fondamental du discours canadien, l'on ne pouvait non plus le passer sous silence. Étudier la façon dont, au Canada, on bâtit souvent le sentiment identitaire en se *distinguant de la nation américaine* serait sans doute un aspect de politique étrangère fort intéressant à élaborer davantage dans le cadre d'une autre recherche. Évidemment, le sujet n'est certainement pas nouveau : Seymour M. Lipset (1990) et bon nombre de théoriciens canadiens anglais<sup>18</sup> débattent de la question des différences entre les valeurs canadiennes et américaines depuis plusieurs années déjà. Cependant, il

---

<sup>18</sup> Voir entre autres CARROLL, Michael (2005). "Who owns democracy? : Explaining the long-running debate over canadian/american value differences", *Canadian review of sociology and anthropology*, vol.42, no.3 : 267-282 et GRABB Edward, James CURTIS et Douglas BAER (2000). "Defining moments and recurring myths : Comparing Canadians and Americans after the American Revolution : Comparative-historical perspectives on Canada", *Canadian review of sociology and anthropology*, vol. 37, no.4 : 373-419.

serait intéressant de lier ce thème à un contexte aussi fascinant que celui de l'Arctique.

Retenons pour l'instant une évidence liée au contexte du discours sur le Nord : en évoquant des particularités liées à l'environnement interne, on réussit à justifier, sur la scène internationale, un comportement plus unilatéral que multilatéral. Autrement dit, il serait possible de légitimer, auprès des acteurs et partenaires internationaux, une politique étrangère plus individualiste, et donc moins coopérative, *au nom de la défense de l'identité nationale*. Ainsi, le discours sur le Nord, en raison et grâce aux paramètres internes du Canada – notamment la résurgence de l'Arctique comme symbole national – semble réagir aux pressions de l'environnement international par une rhétorique souverainiste, au nom des pressions nationales.

Par ailleurs, au regard du vocabulaire utilisé chez les autres acteurs du gouvernement Chrétien, certains constats sont dignes de mention. Chez Axworthy, on dénote une préséance des indicateurs N1 (Histoire et précédents) et N4 (Questions humanitaires et Développement durable du Nord). L'héritage autochtone et nordique semble en effet revenir très souvent dans les discours de ce ministre (16,8%), cependant que le concept de « sécurité humaine »<sup>19</sup>, en tant que préoccupation du sort des habitants du Nord, demeure l'élément le plus déterminant et le plus souvent mentionné (19,5%). Ainsi, il déclarait, le 2 février 2002 : « En prenant à cœur les idéaux et la pratique de la sécurité humaine, nous relèverons le défi du Nord et, même, des relations Canada-Russie : le défi de l'équilibre, de la prospérité et de la durabilité. » (Axworthy, 2002)

---

<sup>19</sup> Approche de politique étrangère axée sur les individus, elle reconnaît que la stabilité globale est impossible tant que la sécurité humaine n'est pas garantie, dont Lloyd Axworthy s'est fait un ardent promoteur.

Cette observation n'est pas surprenante dans la mesure où, dans les années 1990, Axworthy avait fait de ce concept un véritable cheval de bataille (Michaud, 2006a). Il faut enfin souligner que c'est chez cet acteur que l'importance du régionalisme (11,7%) et du bilatéralisme (11,7%) est la plus forte. Par contre, il est nécessaire de préciser que le bilatéralisme chez cet acteur ne fait uniquement référence qu'à la coopération avec la Russie, et non pas à celle avec les États-Unis. Le contraire eut été étonnant, Axworthy étant reconnu pour avoir été derrière l'antiaméricanisme, ou plutôt, comme le souligne Cooper (2002), derrière l'« hyper-multilatéralisme » des Libéraux à cette époque<sup>20</sup>.

Les déclarations du ministre Manley sont celles qui soulèvent le plus les potentialités économiques liées au contrôle du Nord (11 – 18,2%) sous le Gouvernement Chrétien. Ainsi, il n'est pas étonnant de lire dans ses déclarations :

...nous exportons maintenant plus de pétrole et de gaz aux États-Unis que l'Arabie Saoudite. Nous avons également un énorme potentiel dans nos sables bitumineux et dans nos vastes réserves de gaz naturel. [...] Deux questions dominent la conjoncture actuelle : la prospection pétrolière dans le Grand Nord et le changement climatique mondial. (Manley, 2001)

Venu d'Industrie Canada, on pouvait s'attendre à ce que cet acteur ait eu une politique étrangère à très forte composante économique. Aussi, malgré son appartenance libérale, Manley, a souvent été décrit comme un politicien de la droite de son parti, étant plutôt fiscalement conservateur (Cooper, 2002). Ainsi, en plus de « tempérer » l'anti-américanisme de son prédécesseur, il s'est démarqué comme étant un bilatéraliste voulant réformer la relation Canada/États-Unis. Comme le souligne encore Cooper : « Se détachant donc

---

<sup>20</sup> Le texte de Cooper explique d'ailleurs très bien la *doctrine axworthienne*, fondée sur la sécurité humaine et les partenariats d'États adhérant « aux mêmes valeurs ».

des principes d'autonomie et de *soft power* de la diplomatie d'Axworthy, la principale préoccupation de Manley fut de regagner le statut du Canada en tant qu'allié fiable, prêt et disposé à se battre aux côtés des États-Unis. » (Cooper, 2002)

Enfin, mentionnons que c'est chez Graham que le poids des pressions de l'environnement national dans la prise de position est le plus manifeste (77%). Ce fait n'est peut-être pas sans rapport avec la vaste consultation pancanadienne intitulée « Un dialogue sur la politique étrangère canadienne » (MAECI, 2003) dans laquelle s'était lancé ce ministre en 2003, et qui visait à offrir une tribune à la société civile et lui permettre de participer davantage au processus de formulation de la politique étrangère (Nossal, Roussel et Paquin, 2007).

Finalement, si on examine les discours de politique étrangère du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, Robert Nault, on constate que les pressions internationales sont nettement plus importantes (61,3%) que les pressions nationales (38,7%). Il sera intéressant de voir si c'est une tendance qui se répète chez les autres représentants de ce ministère, que nous évaluerons dans la section suivante.

Plus précisément, des justifications liées à l'environnement interne, l'histoire et le patrimoine (8,1%) ainsi que la fierté et le patriotisme (6,1%) sont les plus importantes, alors que la promotion des valeurs canadiennes est tout à fait absente (0%). De celles liées à l'environnement externe, l'économie demeure centrale (11 – 42,9%), mais n'est jamais évoquée sans rappeler la nécessité nationale d'y inclure le bien-être et le respect des demandes des populations nordiques (N4 – 24,5%).

Tiré d'un discours prononcé le 7 avril 2003 à Houston, au Texas, la phrase suivante exprime bien cette association entre croissance économique et développement de la région : « Au Canada, plus particulièrement dans le Nord, l'exploitation des ressources pétrolières et gazières représente un potentiel énorme pour la création d'emplois et le développement économique. » (Nault, 2003).

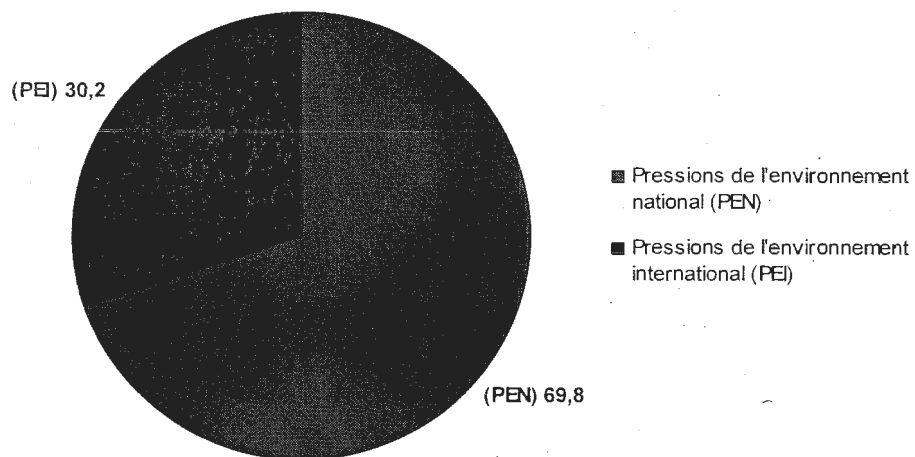
### **3.1.2 Gouvernement Martin**

En novembre 2003, à la suite d'une course à la chefferie dont l'issue ne faisait aucun doute, Paul Martin devient chef du Parti libéral et succède à Jean Chrétien à la tête du Gouvernement canadien le 12 décembre 2003, alors qu'il est assermenté à titre de 21<sup>e</sup> Premier Ministre du Canada. Les déclarations du ministre des Affaires étrangères et du Commerce international, Pierre Pettigrew, et de deux ministres des Affaires indiennes et du Nord Canada, Andy Mitchell et Andy Scott seront à l'étude. Le tableau (3.6) (*Déclarations décisionnelles, Gouvernement Martin, 2003 à 2006 (en %)*) illustre la composition des différentes justifications utilisées dans le discours sur l'Arctique durant cette période.

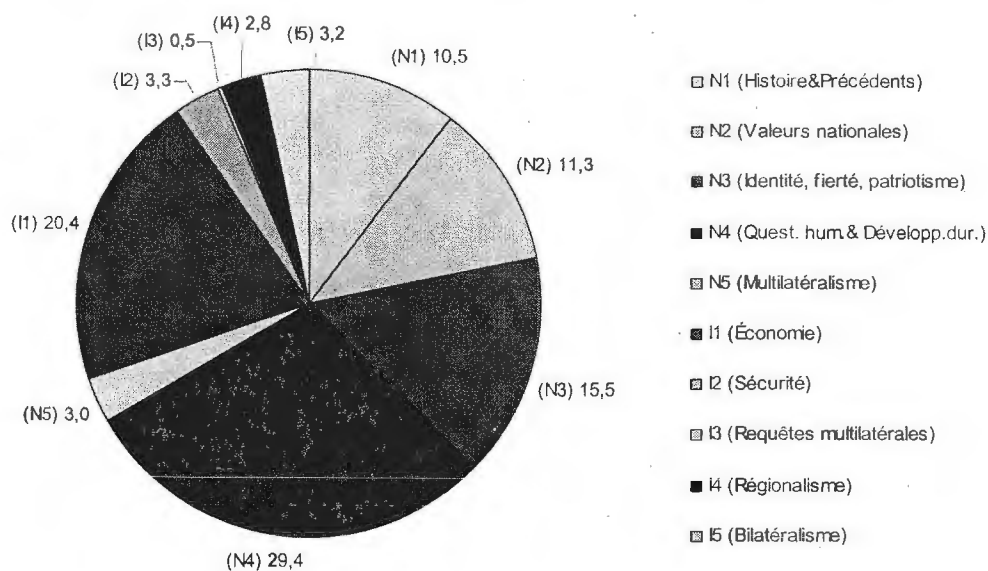
Tableau (3.6) Déclarations décisionnelles, Gouvernement Martin, 2003 à 2006 (en %)

	P.Martin	P.Pettigrew	A.Mitchell	A.Scott
N1 (Histoire&Précédents)	15,0	6,0	8,7	12,5
N2 (Valeurs nationales)	16,7	15,0	4,3	9,4
N3 (Identité, fierté, patriotisme)	13,4	8,0	0,0	40,6
N4 (Quest. hum.& Développ.dur.)	33,3	19,0	43,5	21,9
N5 (Multilatéralisme)	0,0	12,0	0,0	0,0
<b>Pressions env.national</b>	<b>78,4</b>	<b>60,0</b>	<b>56,5</b>	<b>84,4</b>
I1 (Économie)	13,3	9,0	43,5	15,6
I2 (Sécurité)	3,3	10,0	0,0	0,0
I3 (Requêtes multilatérales)	0,0	2,0	0,0	0,0
I4 (Régionalisme)	3,3	8,0	0,0	0,0
I5 (Bilatéralisme)	1,7	11,0	0,0	0,0
<b>Pressions env.international</b>	<b>21,6</b>	<b>40,0</b>	<b>43,5</b>	<b>15,6</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Graphique (3.6) Pressions nationales vs pressions internationales (Gouv. Martin)



Graphique (3.7) Répartition des déclarations décisionnelles (Gouv. Martin)



En 2004, le Parti Libéral du Canada parvient à remporter les élections du 28 juin avec 36,7% des suffrages (soit 135 des 308 sièges à la Chambre des communes), juste devant le Parti conservateur de Stephen Harper (29,6% des voix, soit 99 sièges). Paul Martin se retrouve à la tête d'un gouvernement minoritaire. Cette situation particulière signifie que le parti doit être attentif aux autres partis afin de garder leur appui et ainsi éviter d'avoir à retourner en élection. Une enquête dévoilait d'ailleurs, en 2005, que 62% des Canadiens préféraient les gouvernements minoritaires aux gouvernements majoritaires, puisqu'ils semblaient plus sensibles à leurs besoins<sup>21</sup>.

En effet, la gestion de l'État soumise à ce schéma précaire qui oblige les discussions et les compromis, est assujettie à une marge de manœuvre plus

<sup>21</sup> Étude menée par le Centre de recherche et d'information sur le Canada : « Les Canadiens remettent en question l'intégrité de leurs dirigeants », 2005.

mince, tout en tentant de ménager l'opinion publique, au cas où des élections seraient déclenchées avant le délai habituel d'environ 4 ans par un vote de non-confiance – plus probable dans les cas de gouvernement minoritaire – à la Chambre des Communes.

En conséquence, il n'est pas tout à fait surprenant de constater que plus du tiers des justifications rhétoriques de Paul Martin sur l'Arctique font directement appel au respect des questions humanitaires et de développement durable des populations et du territoire nordiques (N4). En effet, comme nous l'avons défini en première partie, cet indicateur tente de mesurer la sensibilité du gouvernement aux différentes conséquences de l'activité humaine et de l'entreprise dans le Nord au niveau de tous les échelons sociaux, que ce soit les employés (conditions de travail, niveau de rémunération, etc.), les communautés locales ou la société en général.

Ces activités font émerger de nombreuses préoccupations sociales qui se formulent en demandes auprès du Gouvernement. Cet indicateur est d'ailleurs le plus élevé chez tous les autres acteurs de cette période. En conséquence, il n'était pas étonnant de lire dans un de ses discours : « L'objectif principal de la *Stratégie pour le Nord* est d'apporter une véritable amélioration à la qualité de vie des résidents du Nord et à leur capacité de gérer leurs propres affaires » (Martin, 2004).

Par ailleurs, il faut dire qu'en matière de politique étrangère, les défis demeurent sensiblement les mêmes que ceux auxquels étaient confrontés Jean Chrétien, à quelques nuances près. La prospérité et la compétitivité économiques du Canada demeurent la grande priorité, cependant que le nouveau Premier ministre semble plus enclin à adopter une approche continentaliste que son prédécesseur, et donc plus enclin à acquiescer aux demandes américaines (Nossal, Roussel et Paquin, 2007). Ainsi, bien qu'il ait



décliné l'offre américaine de projet de défense anti-missile, ce rapprochement s'est manifesté, entre autres, par une certaine volonté politique de renforcer la défense du continent, notamment par l'élaboration de la première « politique de sécurité nationale du Canada », qui n'était pas sans rappeler l'organisation du *Homeland Security* créée aux États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001 (Auger et Roussel, 2004).

Pourtant, dans la question de l'Arctique, Paul Martin ne fait en aucun cas mention à l'importance de sauvegarder les traditions multilatérales (ni en N5 ni en I3) du Canada, et n'utilise le bilatéralisme (1,7%) et le régionalisme (3,3%) qu'à quelques occasions, sans référence particulière au voisin américain. Comment expliquer ce paradoxe entre désir de rapprochement avec les États-Unis et absence de cette volonté de collaboration dans les discours sur l'Arctique, sinon qu'en soulignant le caractère particulier et unique de la question nordique? Il y a certainement là matière à réflexion. La spécificité *identitaire* de cette dimension de politique étrangère peut-elle, dans cet ordre d'idées, être écartée de la compréhension? Gardons en tête cette singularité, sur laquelle nous ne manquerons pas de revenir dans la dernière partie.

Alors que nous avons déjà souligné, plus haut, l'importance des pressions nationales dans les discours de Graham, on constate plutôt, chez Pettigrew, une présence notable des facteurs internationaux liés à l'économie (9%) et à la sécurité (10%). C'est chez cet acteur que l'indicateur du bilatéralisme (I5) est le plus souvent mentionné (11%). Pour cet ancien ministre de la Coopération internationale et ancien responsable du Développement des ressources humaines dans le cabinet du Premier ministre Jean Chrétien, l'importance d'une collaboration internationale n'a rien d'étonnant. De plus, ministre du Commerce international en 1999, il fut également impliqué de près

dans des dossiers comme celui qui oppose Canadiens et Américains sur la question du bois d'œuvre, ou sur les discussions entourant l'adoption d'une zone de libre-échange des Amériques.

Ainsi, ce cheminement n'est certainement pas étranger à la façon dont Pettigrew parle plus précisément de la nécessité de répondre aux demandes *bilatérales* (11%) plutôt qu'aux requêtes multilatérales en général (2%). Les expressions suivantes, toutes tirées du même discours, illustre bien cette constatation :

J'ai l'intention de consacrer mes énergies au développement des relations bilatérales du Canada avec les membres du Conseil de l'Arctique, pour promouvoir une habitude de coopération. [...] Nos relations bilatérales avec les États-Unis dans les dossiers nordiques sont aussi importantes. [...] Je prends acte par ailleurs de l'attention que la Norvège accorde à son programme nordique et j'espère que nos deux pays pourront resserrer leur coopération. (Pettigrew, 2005)

Ainsi, même quand il s'agit des relations avec les autres membres du Conseil de l'Arctique, ce ministre semble envisager, si l'on tient compte des mots utilisés (que nous avons d'ailleurs soulignés dans la citation), le renforcement des liens avec *chacun d'eux*, plutôt que de les rassembler en un *bloc multilatéral*.

Quant aux ministres des affaires indiennes et du Nord Canada, si Mitchell dévoile ses priorités en consacrant près de 43,5% de ses déclarations aux questions humanitaires et de développement durable (N4), il associe manifestement ces priorités à l'importance de bien gérer les pressions économiques liées au développement énergétique du Nord (I1 – 43,5%). C'est d'ailleurs la seule dimension internationale qui l'intéresse, les autres n'étant, en aucune occasion, évoquées. Ainsi, dès le début de son mandat (le 25 mars 2004), Mitchell déclarait :

Cette stratégie (pour le Nord) vise à faire en sorte que les débouchés économiques soient créés en partenariat avec les Canadiens du Nord. L'investissement générera des retombées positives pour tous les citoyens du Nord, ce qui inclut les 50 000 membres des Premières nations, les Métis et Inuit qui habitent dans le Nord. [...] Le Nord canadien acquerra une plus grande certitude quant à la souveraineté qu'il exerce sur les ressources minérales et d'hydrocarbures que recèle le plateau ainsi que la capacité de faire respecter les lois environnementales du Canada dans la région.

Enfin, fait intéressant, mentionnons que les déclarations du ministre Scott ne peuvent quant à elles être dissociées de l'appel au patriotisme et au sentiment identitaire dans la défense des territoires arctiques (N3 – 40,6%). Aussi, le 14 décembre 2004, Scott déclarait, lors de la conférence de presse du lancement du *Cadre de la Stratégie pour le Nord* :

Je crois que l'annonce aujourd'hui du Cadre de la Stratégie pour le Nord est une occasion capitale pour tous les Canadiens. Nous sommes véritablement une nation nordique. Même les Canadiens qui n'ont pas eu la chance de visiter le Nord sont captivés et inspirés par son immensité et la magnificence de ses paysages, les accomplissements uniques de sa population et son avenir si prometteur.

Nous verrons d'ailleurs plus en détails, dans la section suivante, comment se sont articulées les justifications rhétoriques au sein de ce Ministère au cours des années.

### **3.2 Parti conservateur**

Assermenté le 6 février 2006, Stephen Harper, chef du parti conservateur, devient le maître d'œuvre d'un gouvernement minoritaire. À prime abord, on serait tenté de penser, en se fiant à quelques déclarations-chocs parues dans les médias, que l'Arctique représente pour ce parti une priorité cruciale en matière de politique étrangère.

Il s'agissait d'ailleurs de l'un des engagements électoraux principaux du parti pendant la campagne électorale fin 2005 : «Un gouvernement conservateur entreprendra immédiatement d'augmenter l'équipement et les ressources permettant de protéger la souveraineté du Canada dans l'Arctique » (Harper, 2005), un engagement qui avait été réitéré avec force par Harper quelques jours avant d'être officiellement assermenté comme premier ministre. En effet, la plate-forme conservatrice en matière de défense des territoires de l'Arctique incluait « une augmentation de l'effectif de la Force régulière à au moins 80 000 membres, de même que l'acquisition de nouveaux avions de transport tactique et stratégique et de nouveaux hélicoptères maritimes ».

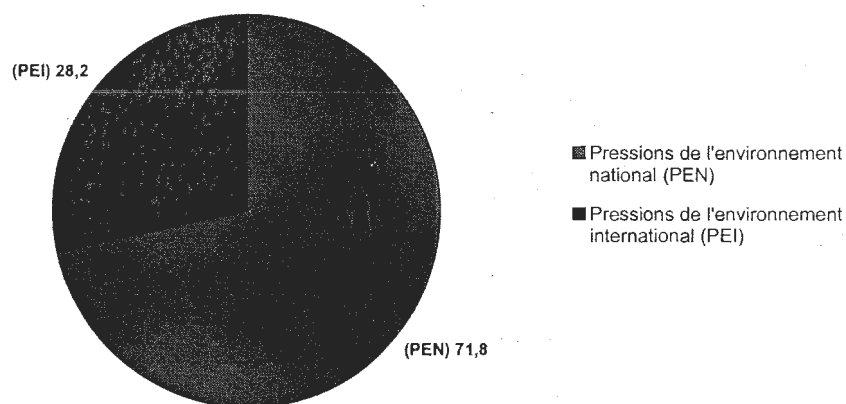
Elle proposait en outre « la modernisation des CF-18 *Hornet* ainsi que l'acquisition d'au moins deux porte-avions hybrides » pour le transport d'hélicoptères et le transport stratégique » (Shadwick, 2007). Est-ce à dire que ce gouvernement a réellement élaboré, une fois élu, une rhétorique très cohérente sur la façon de traiter la question arctique? Nous tenterons de voir, dans cette section, la façon dont s'exprime dans les discours cette volonté politique des Conservateurs.

Comme cela a été fait pour les gouvernements précédents, les déclarations décisionnelles de trois acteurs seront ici analysées : celles du Premier ministre Harper, de février 2006 à août 2007; celles de son ministre des Affaires étrangères durant cette période, Peter Mackay, et enfin celles de son ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, Jim Prentice. Le tableau (3.7) (*déclarations décisionnelles, Gouvernement Harper, 2006 à 2007 (en %)*) illustre la répartition des justifications données par ces acteurs pour légitimer les comportements canadiens sur l'Arctique.

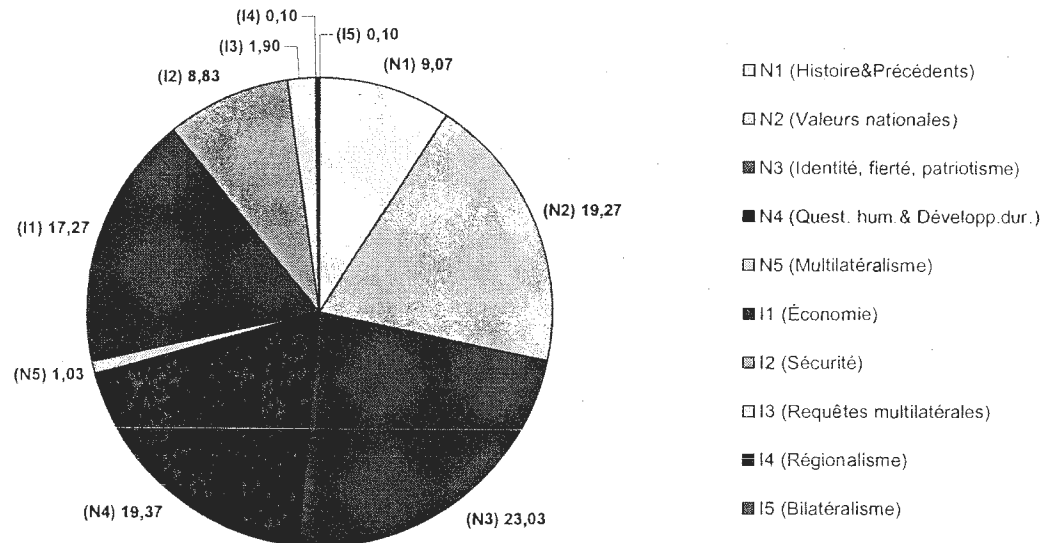
Tableau (3.7) Déclarations décisionnelles, Gouvernement Harper, 2006 à 2007 (en %)

	S.Harper	P.Mackay	J.Prentice	Total
N1 (Histoire&Précédents)	8,3	11,1	7,8	9,1
N2 (Valeurs nationales)	12,4	33,3	12,1	19,3
N3 (Identité, fierté, patriotisme)	23,7	33,3	12,1	23,0
N4 (Quest. hum.& Développ.dur.)	15,8	11,1	31,2	19,4
N5 (Multilatéralisme)	0,3	0,0	2,8	1,0
<b>Pressions env.national</b>	<b>60,5</b>	<b>88,8</b>	<b>66,0</b>	<b>71,8</b>
I1 (Économie)	15,5	3,7	32,6	17,3
I2 (Sécurité)	22,8	3,7	0,0	8,8
I3 (Requêtes multilatérales)	0,6	3,7	1,4	1,9
I4 (Régionalisme)	0,3	0,0	0,0	0,1
I5 (Bilatéralisme)	0,3	0,0	0,0	0,1
<b>Pressions env.international</b>	<b>39,5</b>	<b>11,1</b>	<b>34,0</b>	<b>28,2</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Graphique (3.8) Pressions nationales vs pressions internationales (Gouv. Harper)



Graphique (3.9) Répartition des déclarations décisionnelles (Gouvernement Harper)



De façon générale, il est possible d'énoncer que, même si pour l'ensemble des acteurs du Gouvernement conservateur de Harper, les pressions de l'environnement international (28,2%) semblent moins importantes dans la formulation de la politique étrangère sur l'Arctique que les Gouvernements libéraux de Chrétien (39,6%) et Martin (30,2%), elles semblent être nettement plus déterminantes pour son chef, Stephen Harper. En effet, elles représentent 39,5% de ses justifications, ce qui est nettement plus élevé que chez Jean Chrétien (26,8%) ou que chez Paul Martin (21,6%).

Cependant, outre les pressions liées à l'économie et à la sécurité, les autres indicateurs de l'environnement international, soient les requêtes multilatérales, le régionalisme et le bilatéralisme, demeurent presque inexistantes des discours pour l'ensemble des Conservateurs (moins de 5% réunis).

Un des principes directeurs du Parti conservateur prône « la création d'une coalition nationale dont les membres partagent des principes et des valeurs reflétant la diversité socio-économique, culturelle et régionale du Canada »<sup>22</sup>. Les résultats de l'analyse des discours de ce gouvernement tendent à illustrer l'importance de ce précepte en démontrant clairement que les déclarations décisionnelles des trois acteurs conservateurs, soit Stephen Harper, Peter Mackay et Jim Prentice, font davantage référence aux notions d'identité et de protection de la souveraineté et des traditions canadiennes que les autres acteurs d'appartenance politique libérale.

Ainsi, plus du tiers des justifications rhétoriques de Stephen Harper se classent selon les indicateurs N2 (12,4% - valeurs nationales) et N3 (23,7% - identité, fierté, patriotisme), cependant que l'appel au respect des valeurs nationales, contrairement aux acteurs libéraux, ne se caractérise pas par la promotion de la paix, de la règle de droit, du respect du droit international et du multilatéralisme, mais bien par la nécessité absolue de défendre et protéger la souveraineté étatique. Cette distinction n'est pas surprenante dans la mesure où le Parti conservateur avait annoncé d'emblée le caractère identitaire qu'il souhaitait accorder à la défense des territoires arctiques. En suivant cette logique, il n'est pas étonnant de voir que le multilatéralisme en tant que valeur nationale ne représente que 0,3% des déclarations.

La notion de sécurité est également primordiale dans ses discours (12 – 22, 8%). Elle semble en effet présente dans tous les discours, voire même devenir chez Harper une condition *sine qua none* de chaque intervention sur le sujet. Tout événement devient prétexte à rappeler cette nécessité de sauvegarder les acquis et de renforcer le contrôle canadien sur tout le réseau arctique. À titre d'exemple, alors qu'il annonçait l'agrandissement de la

---

<sup>22</sup> Ce principe est énoncé sur le site internet officiel du Parti conservateur du Canada, <http://www.conservative.ca/FR/4679/>

Réserve du parc national Nahanni, le 8 août 2007, un événement pourtant en apparence plutôt banal en termes de politique étrangère, Harper en profitait pour déclarer :

Tous les Canadiens doivent reconnaître qu'il y a une convergence entre les facteurs économiques, environnementaux et stratégiques dans le Grand Nord. Or, tous ces facteurs auront un impact critique sur l'avenir de notre pays. C'est pourquoi notre gouvernement a établi pour le Grand Nord les quatre objectifs prioritaires suivants : [...] prendre des mesures énergiques pour protéger notre souveraineté dans l'Arctique au moment où, à l'étranger, on s'intéresse de plus en plus à la région. (Harper, 2007)

Du côté du ministère des Affaires étrangères, les déclarations de Mackay sur la problématique nordique sont peu nombreuses (27 déclarations décisionnelles seulement), ce qui n'est pas sans souligner l'importance que Harper accorde au dossier arctique, qui préfère visiblement traiter la question lui-même (191 déclarations décisionnelles). C'est ainsi qu'on a pu voir, par exemple, le Premier ministre préférer une visite dans les contrées nordiques à la Conférence internationale sur le Sida, qui avait lieu à Toronto en août 2008 – une décision politique qui avait été d'ailleurs grandement critiquée.

Les propos de Mackay soulignent néanmoins l'importance du nationalisme dans le discours conservateur, dans la mesure où les indicateurs N2 (valeurs nationales) et N3 (identité, fierté, patriotisme) composent 66% de ses interventions sur l'Arctique. Cette différence au niveau de l'implication dans la question du Nord, qui comprend une importante dimension sécuritaire, dénote peut-être également une certaine divergence des tendances au sein même du Parti conservateur, Mackay étant plus progressiste, Harper plus conservateur<sup>23</sup>. Voilà peut-être ce qui pourrait expliquer que le Premier

---

<sup>23</sup>Le *Parti progressiste-conservateur* dont Mackay était le chef prônait une philosophie conservatrice plus modérée, et rejetait des liens trop étroits avec les États-Unis. Le



ministre semble vouloir écarter cet acteur dans le dossier de l'Arctique, un sujet qui suscite les passions et renforce la nécessité d'accroître la défense sur cette région.

Enfin, si on examine les discours de Prentice, ministre des Affaires indiennes et du Nord, on remarque que si 66% des justifications proviennent des pressions de l'environnement national, c'est l'économie (I1), un indicateur de l'environnement international, qui occupe la plus grande partie des déclarations (32,6%). C'est une préoccupation qui, dans ses discours, est fortement liée au bien-être des populations du Nord et au développement durable (N4 – 31,2%). Il y a certainement là rupture avec les Libéraux, qui ne voyaient pas l'économie avec autant d'importance. Ainsi, le gouvernement Harper, peut-être plus déterminé à exploiter les richesses du Nord, chercherait à établir un partenariat plus poussé avec les populations nordiques pour faciliter le contrôle et les échanges.

C'est sans doute ce qui expliquerait aussi que Prentice, au-delà du fait que ce soit le champ même de sa compétence, prend plus souvent la parole sur la dimension internationale de la région arctique (141 déclarations décisionnelles) que Mackay, pourtant ministre des Affaires étrangères et donc un interlocuteur déterminant dans les relations internationales du Canada – notamment sur un sujet qui pourrait provoquer des incidents diplomatiques avec ses principaux partenaires mondiaux. Chez les Libéraux, les déclarations décisionnelles sur l'Arctique des ministres des Affaires étrangères Axworthy, Manley, et Graham, sous Chrétien, ainsi que celles de Pettigrew, sous Martin, représentaient presque le double des déclarations décisionnelles des ministres des Affaires indiennes et du Nord. Dès lors, le

---

conservatisme de l'Ouest canadien, incarné par l'*Alliance canadienne* et son chef, Stephen Harper, s'inspirait davantage du conservatisme américain ; il prônait d'ailleurs des liens plus rapprochés avec les États-Unis. Ces deux visions conservatrices différentes devaient former le nouveau Parti conservateur en 2003 (site officiel Parti conservateur [www.conservative.ca](http://www.conservative.ca)).

rapport d'implication inverse des deux ministres conservateurs dans le dossier arctique s'explique-t-il par une façon de faire particulière au Parti conservateur? Pour tenter de répondre à cette question, il serait pertinent de regarder, à travers les années, l'influence du rôle ministériel dans la prise en charge de la question nordique.

#### **4. L'influence du personnage**

L'analyse sociologique du processus de prise de décision avancée par Graham T. Allison et Philip Zelikow (1999), qui peut se résumer par l'aphorisme « *Where you stand depends upon where you sit* », affirme que le choix final d'un acteur représente la résultante d'un marchandage entre des individus et des groupes à l'intérieur d'un gouvernement. L'acteur est influencé par sa conception propre de l'intérêt national, par rapport à sa position dans la hiérarchie décisionnelle. L'action est un compromis des intentions et des préférences d'un ensemble d'acteurs partageant des objectifs et des mandats différents. Ainsi, ce modèle de science politique, qui interpelle une dimension d'administration publique fort importante, souligne que la position occupée par un acteur peut avoir une influence déterminante dans l'issue des négociations et des marchandages à l'interne. Peut-on observer ce phénomène dans l'élaboration et la formulation de la politique étrangère sur l'Arctique?

L'administration publique canadienne reconnaît le principe selon lequel il convient d'impliquer dans le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'une politique non seulement les organismes de la société civile (ONG et mouvements sociaux), mais aussi et surtout les instances locales et/ou régionales (MAECI, 2003).

Par conséquent, nous cherchions à voir la place et l'impact des différents ministères – et les sujets, dossiers, communautés et groupes dont ils s'occupent – dans le façonnement d'un discours de politique étrangère particulier, dans notre cas, celui sur l'Arctique. Pour le vérifier, nous avons regroupé les résultats selon la provenance ministérielle des locuteurs, à savoir, le Premier ministre, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et enfin le Ministère des Affaires indiennes et du Nord. Il sera dès lors possible d'établir s'il existe réellement, dans le cas qui nous occupe, une façon particulière d'aborder et de traiter la question arctique selon la fonction gouvernementale occupée.

Il est essentiel de rappeler ici que c'est la *fonction de l'acteur* qui nous intéresse, et non pas *la personnalité de chacun des acteurs*. Ainsi, puisque les résultats pour chacun des intervenants ont déjà été analysés dans les sections précédentes, nous ne nous en tiendrons qu'aux résultats *selon le rôle joué dans l'administration publique*.

#### **4.1 Premier ministre**

Le Premier ministre, en tant que chef du gouvernement, dirige son action et en fixe les orientations politiques essentielles. Il doit également garantir la coordination des différents ministères et s'assurer que ses ministres ne prennent pas des initiatives allant dans des sens opposés. À titre de représentant principal de l'État, il doit à la fois réussir à soutenir les intérêts nationaux sur la scène internationale, et renforcer l'unité nationale en faisant approuver ces comportements par la population. Il personnifie la politique étrangère sur laquelle se fonde l'identité du pays à l'international.

Dès lors, il semble pertinent de mentionner, dans un premier temps, que le groupe des Premiers ministres est celui qui prend la parole le plus souvent

(488 déclarations décisionnelles, contre 302 déclarations pour les ministres des Affaires étrangères et du Commerce international, et 245 pour les ministres des Affaires indiennes et du Nord). Rappelons la distribution des déclarations des Premiers Ministres de manière à voir si certains thèmes reviennent plus souvent que d'autres. Les prochains tableaux et graphiques aideront à mieux schématiser ces répartitions.

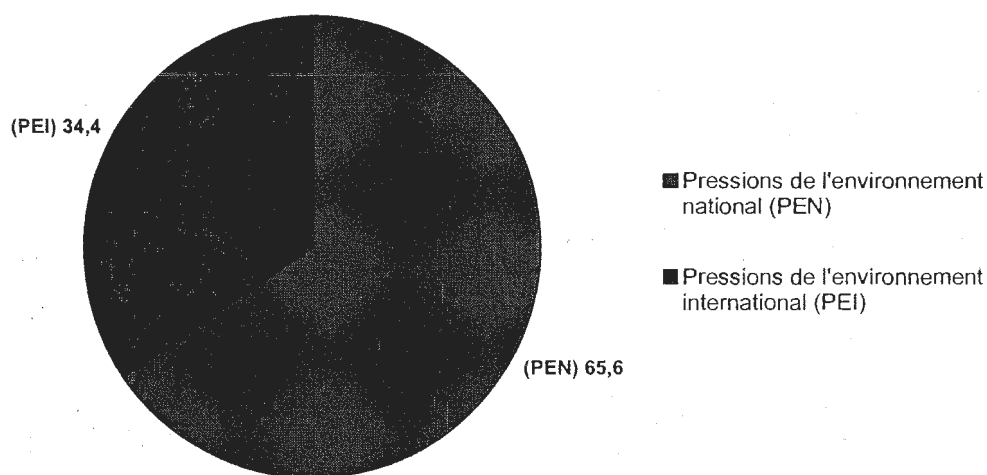
**Tableau (3.8) Déclarations décisionnelles des Premiers Ministres de 2000 à 2007**

	<b>J.Chrétien</b>	<b>P.Martin</b>	<b>S.Harper</b>	<b>Total</b>
<b>N1</b> (Histoire&Précédents)	12	9	26	47
<b>N2</b> (Valeurs nationales)	15	10	39	64
<b>N3</b> (Identité, fierté, patriotisme)	37	8	75	120
<b>N4</b> (Quest. hum.& Développ.dur.)	17	20	50	87
<b>N5</b> (Multilatéralisme)	1	0	1	2
<b>Pressions env.national</b>	82	47	191	320
<b>I1</b> (Économie)	17	8	49	74
<b>I2</b> (Sécurité)	3	2	72	77
<b>I3</b> (Requêtes multilatérales)	4	0	2	6
<b>I4</b> (Régionalisme)	0	2	1	3
<b>I5</b> (Bilatéralisme)	6	1	1	8
<b>Pressions env.international</b>	30	13	125	168
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>60</b>	<b>316</b>	<b>488</b>

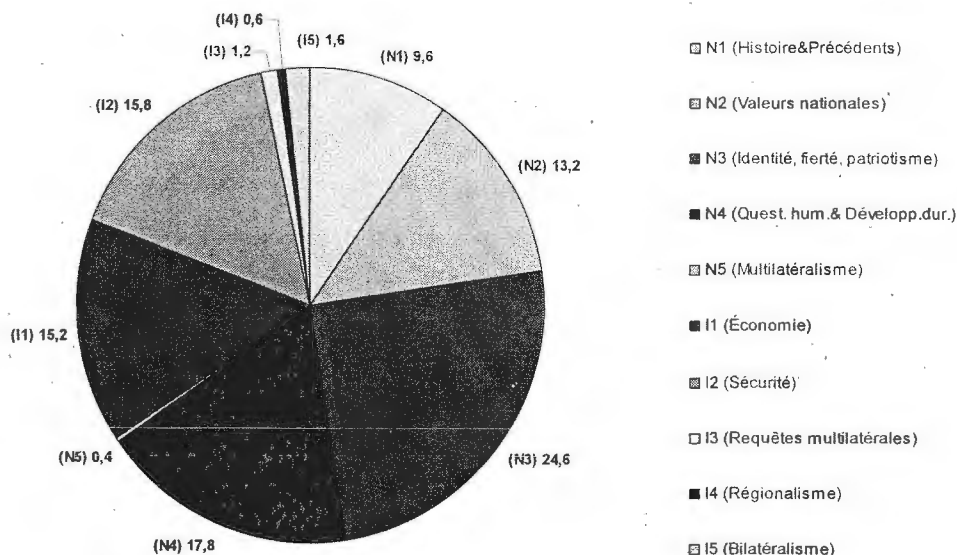
**Tableau (3.9) Déclarations décisionnelles des Premiers Ministres de 2000 à 2007 en %**

	J.Chrétien	P.Martin	S.Harper	Total
N1 (Histoire&Précédents)	10,7	15,0	8,3	9,6
N2 (Valeurs nationales)	13,4	16,7	12,4	13,2
N3 (Identité, fierté, patriot)	<b>33,0</b>	13,4	<b>23,7</b>	<b>24,6</b>
N4 (Quest.hum.&Dév.dur.)	15,2	<b>33,3</b>	15,8	17,8
N5 (Multilatéralisme)	0,9	0,0	0,3	0,4
<b>Pressions env.national</b>	<b>73,2</b>	<b>78,4</b>	<b>60,5</b>	<b>65,6</b>
I1 (Économie)	15,1	13,3	15,5	15,2
I2 (Sécurité)	2,7	3,3	22,8	15,8
I3 (Requêtes multilatérales)	3,6	0,0	0,6	1,2
I4 (Régionalisme)	0,0	3,3	0,3	0,6
I5 (Bilatéralisme)	5,4	1,7	0,3	1,6
<b>Pressions env.international</b>	<b>26,8</b>	<b>21,6</b>	<b>39,5</b>	<b>34,4</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Graphique (3.10) Pressions nationales vs pressions internationales (Premiers ministres)**



Graphique (3.11) Déclarations décisionnelles des Premiers ministres, 2000 à 2007 en %



Une première constatation s'impose : les pressions de l'environnement national (65,6%) sont supérieures aux pressions de l'environnement international (34,4%), avec une prédominance de l'indicateur lié à la fierté, à l'identité et au patriotisme (24,6%). Il est donc possible d'avancer l'idée selon laquelle les Premiers ministres (sans distinction de parti), depuis 2000, font d'abord et avant tout appel à des notions qui constituent le « nous collectif », et donc qui interpellent l'émotif, l'irrationnel. L'Arctique semble donc s'inscrire au cœur de la politique étrangère comme un symbole national et que sa souveraineté doit être promue sur la scène mondiale.

Par ailleurs, les chefs de gouvernement utilisent également la nécessité de répondre aux demandes des groupes d'intérêts et des populations locales (N4 – 17,8%) pour justifier leur contrôle sur la région. Les préoccupations sociales conséquentes de l'activité humaine et du développement industriel du Nord

affectent en effet les communautés locales et la société canadienne en général, elles deviennent ainsi des requêtes soulevées lors des campagnes électorales et alimentent les débats sur l'environnement, les conditions de travail, la sécurité et la santé, pour ne nommer que ceux-là. Ces pressions de la pyramide sociale ne peuvent évidemment pas être négligées par les stratèges d'un Premier ministre dont l'image et les engagements électoraux sont primordiaux pour la popularité du gouvernement en place. Les références à la légitimité historique, à la continuité logique des politiques souverainistes et au patrimoine national occupent 9,6% des justifications, tandis que le respect des valeurs nationales est mentionné 13,2% du temps. Le multilatéralisme en tant que valeur nationale ne retient que 0,4% des déclarations décisionnelles.

Par ailleurs, 31 des 34% des pressions de l'environnement international viennent des réalités économiques et sécuritaires auxquelles le Canada fait face depuis le nouveau millénaire. Ce constat pourrait peut-être avoir un lien avec le fait que ces pressions, bien que stimulées par l'environnement international, ont un impact plus direct sur l'environnement national. En effet, il semblerait que le comportement et les politiques des gouvernements aient évolué en même temps que les stratégies des multinationales et les mutations de l'environnement international, notamment en termes de réseaux transnationaux (Charron, 2004).

Bien qu'essentiel au maintien d'une bonne réputation dans le concert des nations, le respect des engagements internationaux et la conservation de bonnes ententes bilatérales et régionales n'ont certainement pas un impact aussi direct sur le contexte national canadien que les facteurs économiques et sécuritaires externes. Les indicateurs liés à ces « alliances » sont d'ailleurs très faibles et soulignent sans équivoque les priorités que souhaitent établir

les Premiers ministres dans le cas du Nord – ainsi que les aspects qui doivent être « délégués » aux autres ministères.

#### **4.2 Ministère des Affaires étrangères**

En tant que représentant officiel du Canada à l'étranger, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce est chargé de coordonner la politique générale du Canada sur la scène internationale et d'en représenter les intérêts dans les différentes instances, organisations, et régimes qui constituent la communauté internationale. À ce titre, il doit consulter un large éventail d'acteurs tant au plan national qu'international pour s'assurer que les politiques adoptées et les initiatives prises par le Canada dans le cadre des divers forums mondiaux tiennent bel et bien compte des intérêts nationaux (MAECI, 2007).

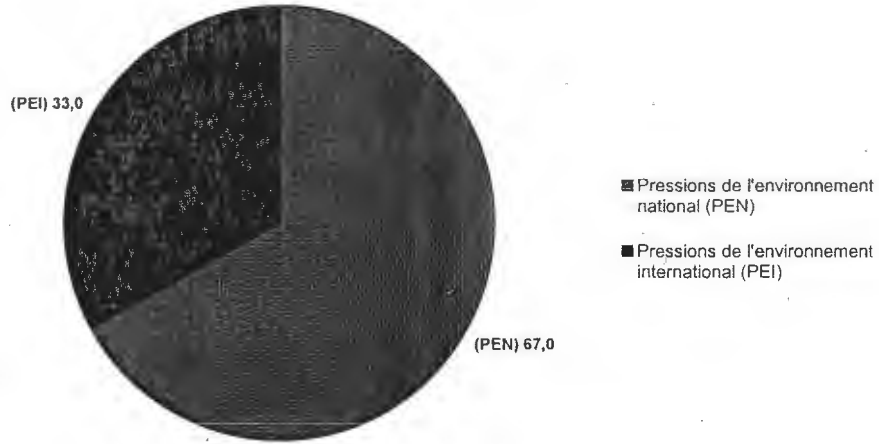
À la différence du Premier Ministre, ce ministre se concentre davantage sur l'image internationale du Canada reflétée par ses actions et son agenda sur l'échiquier mondial, et doit agir en tant que « sentinelle » en créant et « en préparant le terrain » pour des opportunités d'échanges avec les autres acteurs de la scène internationale. En plus de susciter la convoitise, la région arctique pourrait déclencher dans les prochaines années une série de négociations internationales pour la formation d'ententes multilatérales, régionales et/ou bilatérales. Le rôle joué par le ministre des Affaires étrangères dans l'établissement d'une autorité légitime canadienne dans la région ne peut être écarté du schéma qui se dessine pour les décennies à venir.

Les tableaux et graphiques suivants permettront de vérifier si cette prise en charge ministérielle se profile différemment de celle du Cabinet du Premier

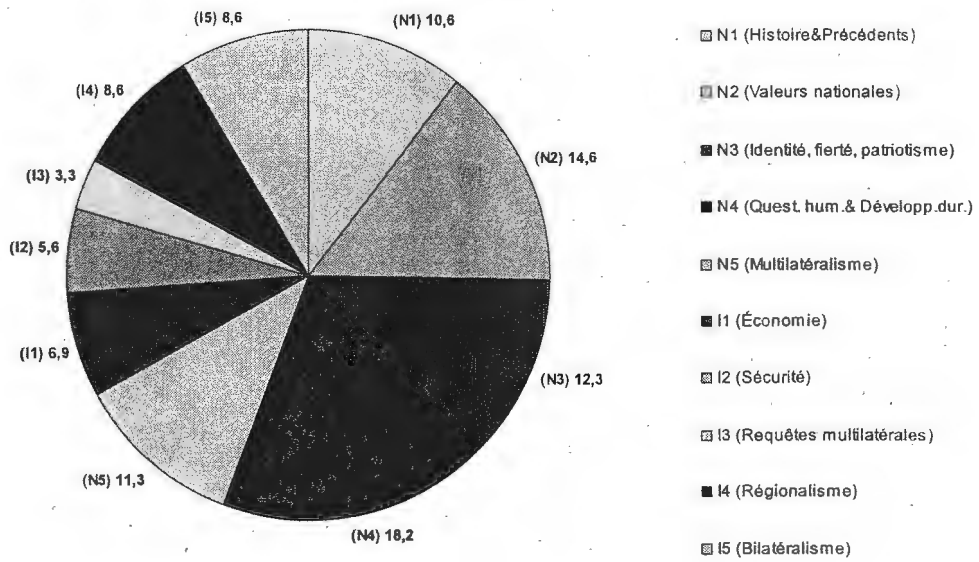




**Graphique (3.12) Pressions nationales vs pressions internationales, Affaires étrangères**



**Graphique (3.13) Répartition des déclarations décisionnelles, Affaires étrangères**



Alors qu'on aurait pu s'imaginer qu'un ministère chargé des affaires internationales évoque davantage dans ses discours les pressions de l'environnement international, les résultats ici obtenus tendent vers la direction opposée. Ainsi, 67% des déclarations décisionnelles émises par les différents ministres des Affaires étrangères à travers le temps réfèrent plutôt à l'impulsion nationale. Plus encore, avec ce 67%, c'est chez ce groupe que l'on dénote une plus grande proportion des indicateurs de l'environnement interne (65,6% chez les Premiers ministres, 62% chez les Ministres des Affaires indiennes et du Nord). Cette distinction par rapport aux autres groupes est fort intéressante et exprime peut-être le « message souverainiste » que cherchent à transmettre les autorités canadiennes sur la scène mondiale par la promotion de l'Arctique.

Si l'on regarde plus en détail la répartition des déclarations décisionnelles illustrée par le graphique (3.13) (*Répartition des déclarations décisionnelles (Ministres des Affaires étrangères)*), on remarque chez ce groupe une distribution plus égale des indicateurs de l'environnement national, avec une médiane autour de 12%. Les questions humanitaires et de développement durable des populations nordiques arrivent en première position, avec 18,2%, l'histoire et les précédents en dernier, avec 10,6%.

Une distinction s'impose toutefois : l'indicateur du multilatéralisme en tant que valeur interne représente 11,3% des déclarations, ce qui ne se dénote pas chez les autres groupes (0,3% chez les Premiers ministres, et 1,6% chez les Ministres des Affaires indiennes et du Nord Canada). Cependant, dans le cas de l'Arctique, la promotion de ce cadre opérationnel se fait davantage par l'appel au respect d'une préférence nationale liée à l'identité canadienne (N5 – 11,3%), plutôt que comme respect des engagements internationaux liés aux requêtes des autres acteurs mondiaux (I3 – 3,3%).

Du côté des pressions de l'environnement international, ce sont les indicateurs liés au régionalisme (8,6%) et au bilatéralisme (8,6% également) qui retiennent l'attention. Non seulement sont-ils tous deux plus élevés que chez les autres acteurs (Premier ministre et Ministre des Affaires indiennes et du Nord), mais ils totalisent ensemble plus de la moitié des pressions de l'environnement international, devant l'économie (6,9%) et la sécurité (5,6%). Comme les prérogatives d'ententes, par exemple celles liées à la coopération au sein de tribunes ou de regroupements régionaux, sont généralement allouées aux Ministres des Affaires étrangères, il n'est pas étonnant qu'elles soient priorisées aux autres domaines d'action internationale. Il existerait donc dans ce cas un certain lien entre la fonction ministérielle occupée par l'acteur et sa façon de prendre en charge le dossier arctique.

#### **4.3 Ministère des Affaires indiennes et du Nord**

Ce ministère, chargé d'un mandat qui comprend deux volets distincts mais d'égale importance (le *Programme des affaires indiennes et inuites* et le *Programme des affaires du Nord*) a par conséquent une mission complexe dont les responsabilités englobent un large éventail de services. De façon générale, remplir sur le plan national les obligations constitutionnelles, politiques, légales et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des résidents du Nord demeure évidemment sa préoccupation première.

Cependant, on a tendance à l'oublier, il joue également un rôle essentiel au plan international. En effet, ses fonctions dans le Nord l'amènent à s'occuper, tant sur le plan national qu'au sein des nations circumpolaires, du règlement et de la mise en œuvre des revendications territoriales, de la négociation d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, de l'administration des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de la promotion

du leadership dans le domaine du développement durable<sup>24</sup>. Ce « double mandat » peut créer certaines ambivalences quant aux actions à privilégier, et ramène inévitablement au schéma de la diplomatie « à deux niveaux » proposé par Robert Putnam (1988), selon qui « tout gouvernement qui négocie sur la scène internationale est doublement contraint dans sa marge de manœuvre ». Ainsi, ce ministre serait à la fois tiraillé entre la volonté de trouver une entente avec ses partenaires extérieurs et l'obligation de défendre les intérêts des groupes sociétaux intérieurs qu'il représente spécifiquement, soit les autochtones et les populations nordiques.

Voyons maintenant si ces préoccupations s'inscrivent au cœur des discours prononcés par les acteurs de ce ministère depuis 2000. Les tableaux et graphiques suivants permettront de mettre en lumière les différentes caractéristiques des discours des ministres des Affaires indiennes et du Nord Canada et de mieux comprendre comment s'articule la dualité particulière de ce ministère dans une question aussi cruciale que celle de l'Arctique canadien.

---

<sup>24</sup> Ces obligations sont clairement mentionnées sur le site internet officiel du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, [www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

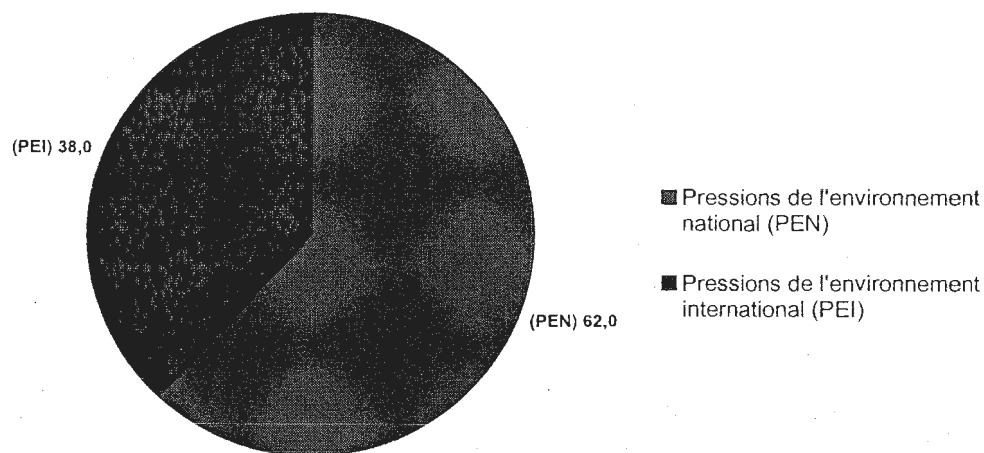
Tableau (3.12) Déclarations décisionnelles, Affaires indiennes, 2000 à 2007

	R.Nault	A.Mitchell	A.Scott	J.Prentice	Total
N1 (Histoire&Précédents)	4	2	4	11	21
N2 (Valeurs nationales)	0	1	3	17	21
N3 (Identité, fierté, patriot.)	3	0	13	17	33
N4 (Quest. hum.&Dév.dur.)	12	10	7	44	73
N5 (Multilatéralisme)	0	0	0	4	4
<b>Pressions env.national</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>27</b>	<b>93</b>	<b>152</b>
I1 (Économie)	21	10	5	46	82
I2 (Sécurité)	0	0	0	0	0
I3 (Requêtes multilatérales)	0	0	0	2	2
I4 (Régionalisme)	0	0	0	0	0
I5 (Bilatéralisme)	9	0	0	0	9
<b>Pressions env.international</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>48</b>	<b>93</b>
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>141</b>	<b>245</b>

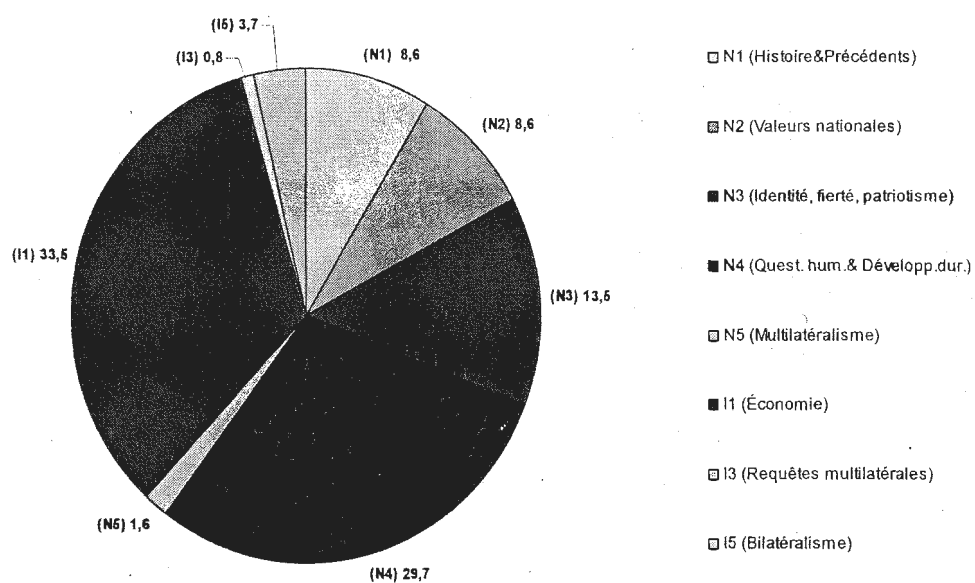
Tableau (3.13) Déclarations décisionnelles, Affaires indiennes, 2000 à 2007, en %

	R.Nault	A.Mitchell	A.Scott	J.Prentice	Total
N1 (Histoire&Précédents)	8,1	8,7	12,5	7,8	8,6
N2 (Valeurs nationales)	0	4,3	9,4	12,1	8,6
N3 (Identité, fierté, patriot)	6,1	0	40,6	12,1	13,5
N4 (Quest. hum.&Dév.dur.)	24,5	43,5	21,9	31,2	29,7
N5 (Multilatéralisme)	0	0	0	2,8	1,6
<b>Pressions env.national</b>	<b>38,7</b>	<b>56,5</b>	<b>84,4</b>	<b>66</b>	<b>62</b>
I1 (Économie)	42,9	43,5	15,6	32,6	33,5
I2 (Sécurité)	0	0	0	0	0
I3 (Requêtes multilatérales)	0	0	0	1,4	0,8
I4 (Régionalisme)	0	0	0	0	0
I5 (Bilatéralisme)	18,4	0	0	0	3,7
<b>Pressions env.international</b>	<b>61,3</b>	<b>43,5</b>	<b>15,6</b>	<b>34</b>	<b>38</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Graphique (3.14) Pressions nationales vs pressions internationales, Affaires indiennes



Graphique (3.15) Déclarations décisionnelles, Affaires indiennes, en %



Malgré un rôle international primordial, les pressions de l'environnement national (62%) pèsent davantage dans la balance décisionnelle du Ministère des Affaires indiennes et du Nord que les pressions de l'environnement international (38%). C'est d'ailleurs chez ce groupe qu'elles sont les plus importantes. De plus, le principal rôle du ministère étant d'aider les Premières nations et les Inuits à établir des collectivités saines et durables et à répondre à leurs aspirations économiques et sociales, il ne faut pas s'étonner de voir l'indicateur d'économie (I1 – 33,5%) et celui des questions humanitaires et de développement durable (N4 – 29,7%) occuper la grande majorité du discours (ensemble ils constituent 63,2% des déclarations décisionnelles). De surcroît, l'économie est non seulement l'indicateur le plus élevé, mais s'avère également l'unique considération internationale, si l'on juge que les autres facteurs, qui ne représentent que 4,5% des justifications, demeurent peu significatifs (de ce 4,5%, 3,7% proviennent du respect d'ententes bilatérales, principalement avec les autres pays circumpolaires).

Ceci n'est pas surprenant dans la mesure où, dans un contexte économique mondial de rationalité limitée et d'information imparfaite, les gouvernements cherchent à attirer les investisseurs étrangers par des politiques de promotion orchestrées par des organismes publics, notamment par la mise en place d'incitatifs fiscaux (Paquin, 2003). N'en tenons pour exemple que ces extraits d'un discours de Jim Prentice, en mars 2007, à l'occasion du symposium sur le gaz de l'Arctique, à Calgary :

Au nom de la population canadienne, il m'a confié le pouvoir d'aller au-delà des limites ministérielles, de faciliter la négociation d'ententes [...] et de prendre des mesures pour éliminer les facteurs qui nuisent au développement pipelinier. [...] Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il a un rôle déterminant à jouer pour relever ces défis et maximiser les profits générés par les projets pipeliniers. [...] Je suis convaincu que dans l'avenir, nous devons nous efforcer davantage de saisir cette



incroyable possibilité qu'est l'exploitation des ressources dans le Nord. Nous devons mettre de l'ordre dans les processus de réglementation compliqués pour les simplifier. (Prentice, 2007)

Intégrée à une stratégie articulée, l'offre de tels avantages financiers peut être profitable et pallier les faiblesses de certains territoires (dotation en ressource, développement du capital humain, modernisation du capital physique, etc.) (Charron, 2004). En ce sens, le discours sur la scène mondiale du ministère des Affaires indiennes et du Nord, en faisant référence plus souvent qu'autrement aux nouvelles possibilités économiques amenées par le contexte international, semble cadrer avec les nouvelles réalités imposées par l'essor des firmes multinationales et des échanges internationaux.

À la lumière de ce qui précède, il serait sans doute pertinent de se demander si le Nord, en raison de son grand potentiel énergétique, serait devenu dans les dernières années une région non seulement plus « autonome » mais également plus « populaire », dans la mesure où il existe maintenant des décisions propres à son contexte et à sa géographie. Les besoins de développement et de croissance économique, et par le fait même une dépendance accrue aux exportations et à l'attrait des investissements étrangers directs (Paquin et Lachappelle, 2004), constitueraient certainement une motivation suffisante pour la région d'avoir une présence internationale plus « émancipée » et même encouragée par le gouvernement fédéral (Brown et Fry, 1993). Cette volonté économique pourrait expliquer que le rôle du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada dans la promotion de la région arctique ait pris, avec les années – notamment sous Harper, dont le gouvernement avait annoncé une plus grande valorisation du potentiel économique du Nord – une importance croissante.

## CHAPITRE IV

### INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

L'évolution systémique mondiale fait face, depuis le nouveau millénaire, à une phase d'universalisme. En revanche, la montée des institutions de gouvernance supranationale, poussée par la nécessité de gérer les menaces transnationales et de résoudre les problèmes environnementaux d'une façon globale, n'a pas enrayé la recherche d'un équilibre entre le désir de sauvegarde des identités nationales et la restructuration de l'État westphalien. Il serait par conséquent plus adéquat de dire que la mondialisation a agi sur la notion de *raison d'État*, juxtaposant aux intérêts territoriaux traditionnels d'autres intérêts d'ordre supraterritorial.

Et pourtant, l'intensification des ensembles régionaux et la convergence des modèles économiques dans la recherche de l'avantage compétitif semblent plutôt avoir favorisé un retour progressif de l'acteur étatique dans la coordination économique et politique de ces différents réseaux financiers. Par exemple, la collaboration fréquente entre le Canada et les États-Unis sur une multitude de projets démontre qu'il existe en général entre ces deux pays une tendance au bilatéralisme et, si l'on considère, par exemple, la récente coordination des politiques de sécurité et du contrôle transfrontalier (Roussel, 2003), une certaine tendance à l'intégrationnisme.

Par ailleurs, à mesure qu'elle se banalise, l'expansion rapide de la mondialisation pourrait laisser croire que les frontières disparaissent pour laisser place à des espaces intégrés où le territoire n'a plus la même force d'attraction, la même valeur matérielle. Pourtant, force est d'admettre que la souveraineté westphalienne, loin de s'affaïsser, se redéfinit et se recompose dans des logiques d'intérêts nationaux très complexes et variés. L'espace conserve bel et bien sa signification symbolique et demeure, encore

aujourd'hui, une référence identitaire déterminante des relations internationales. Ainsi, selon Belhedi (2006), le territoire permet souvent de « consolider l'appartenance à travers la matérialité et la spatialité qu'il représente (l'étendue spatiale et les objets qui la ponctuent) et son appropriation (au sens juridique, affectif et symbolique) ». En outre, malgré les propensions manifestes vers une continentalisation des domaines économiques et sécuritaires en Amérique du Nord, certains choix du Canada depuis 2000 tendent à prouver qu'il peut, dans des contextes liés à la protection de sa souveraineté, adopter un comportement plus unilatéral qu'à son habitude. Ainsi, avons-nous été témoins déjà de la manière dont cette volonté pouvait s'exprimer sur la scène internationale : le refus du Canada de participer à la guerre en Irak ou encore son refus d'adhérer au projet antimissile américain en sont de bons exemples.

Or, nous voulions chercher plus loin, comprendre davantage. Car si de nombreuses études sur l'Arctique dans le domaine de la géopolitique, de la sécurité ou dans celui du droit ont vu le jour dans les dernières années, aucune n'analysait le contexte comme une situation d'administration publique à proprement parlé. C'est de cette façon que le discours souverainiste sur l'Arctique a attiré notre attention, en nous laissant présager la présence d'une exception fort intéressante dans le schéma traditionnel de coopération avec le géant américain.

À cet égard, pour des considérations théoriques, certains aspects de cette problématique particulière méritaient d'être approfondies. Ainsi, par exemple, il y avait lieu de se demander si ce comportement atypique, au nom de la souveraineté, pouvait cacher d'autres intérêts. Ou si en développant une dimension « nordique » à sa politique étrangère peu coutumière à ses traditions, le Canada cherchait à gagner du temps pour élaborer une meilleure

planification des différentes dimensions qui constituent la question du Grand Nord.

Bien au-delà de nos prévisions de départ, qui supposaient que les facteurs nationaux avaient leur place dans le schéma explicatif de la politique étrangère sur le Nord canadien, nous allions être surpris de constater, au cours de cette recherche, que ce comportement « unilatéral » n'avait pas que des répercussions sur la relation canado-américaine, comme le prétendent un grand nombre de chercheurs (dont notamment ceux associés à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'Université du Québec à Montréal<sup>25</sup>) mais exprimait également une dimension fort unique de la personnalité internationale du Canada. Ainsi, le paradoxe entre territoire, souveraineté et identité, qu'ont à maintes reprises tenté d'expliquer les tenants du courant constructiviste, aiguillait depuis longtemps notre curiosité et c'est sans hasard que nous avons décidé d'entreprendre un mémoire qui nous permettrait d'approfondir cette dynamique unique d'administration publique.

Dès lors, le choix d'une problématique liée à une dimension toute particulière de la politique étrangère du Canada, celle de la souveraineté de l'Arctique, nous a semblé un choix idéal : en plus de regrouper ces trois aspects, elle constituait en soi un sujet d'actualité fort intéressant, et dont l'évolution dans les prochaines années promet d'être fascinante.

---

<sup>25</sup> Cet institut organisait en mars 2007 une table ronde sur les ressources naturelles et conflits au XXI<sup>e</sup> siècle : « Au-delà de la souveraineté : Les conséquences économiques, sociales et identitaires du développement de l'Arctique », notamment pour tenter de comprendre les impacts de la lutte pour l'autorité sur cette région dans les relations canado-américaines. Voir aussi l'article : « Les États-Unis, les changements climatiques et l'Arctique », une entrevue de Marie-Claude Bourdon avec Joël Plouffe et Charles-Philippe David, disponible au <http://www.dandurand.uqam.ca/fr/diffusions/articles.htm>

## RETOUR SUR L'HYPOTHÈSE DE RECHERCHE

L'hypothèse de cette recherche supposait que, malgré les contraintes de son implication à l'international, la promotion des valeurs internes liées à la souveraineté canadienne (pressions de l'environnement national) prédominait sur celle des valeurs externes (pressions de l'environnement international) dans les discours officiels du Canada reflétant sa position sur l'Arctique. Avant de poursuivre, rappelons notre conviction que la rhétorique utilisée pour légitimer la souveraineté dans l'Arctique peut vraisemblablement être identifiée et interprétée comme un instrument de politique étrangère. En effet, l'analyse de discours se basant sur la prémisse qu'en politique, la coïncidence n'existe pas, nous sommes persuadé qu'étant donné que tous les discours sont méticuleusement calculés, mesurés, préparés pour promouvoir certains éléments précis, ils reflètent les idées, les visées et les ambitions du gouvernement.

La présente analyse s'intéressait à la manière dont le discours étatique sert de cadre de références à des valeurs et à des symboles qui légitiment l'action politique. De même, nous considérons, *a priori*, que les discours prononcés par des acteurs de la scène politique canadienne et destinés à la population avaient recours à un langage symbolique qui récupérait les valeurs culturelles collectives aux Canadiens. Cette impression devait être mesurée par le dépouillement des résultats, par lequel nous constatons que les discours s'édifiaient effectivement autour d'une logique promouvant la culture, les normes, les perceptions, les valeurs et les sentiments identitaires pour renforcer la construction d'intérêts nationaux. Nous voyons dans ce constat une possible illustration de ce que les Constructivistes appellent le « speech act » ou la construction d'une réalité politique par le discours.

Ainsi, alors qu'il a été clairement démontré que l'importance des pressions politiques internes dans la formulation du discours officiel du Canada sur l'Arctique n'est pas qu'une simple intuition, mais bien une réalité empirique, il est possible de prétendre que l'internationalisme traditionnel canadien laisse plutôt place, dans ce contexte précis, à une détermination d'agir au nom de la souveraineté nationale.

Il est donc juste de dire que : malgré les contraintes de son implication à l'international, la promotion des valeurs internes liées à la souveraineté canadienne (pressions de l'environnement national) prédomine sur celle des valeurs externes (pressions de l'environnement international) dans les discours officiels du Canada reflétant sa position sur l'Arctique.

Cette hypothèse de recherche supposait l'importance des pressions politiques internes dans la formulation de la politique étrangère, ce qui a certainement été démontré par les résultats obtenus : de manière générale, quand vient le temps de discourir sur la situation arctique, les pressions nationales (65,1%) pèsent davantage sur les prises de position du gouvernement canadien que les pressions internationales (34,9%).

## DISCUSSION

Certains théoriciens, notamment Kenneth Waltz du courant structuro-réaliste, estiment que seule l'étude des facteurs externes et des forces systémiques du système international est pertinente à la compréhension de la politique étrangère d'un État (Waltz, 1979). Les écoles libérales adoptent quant à elles une position diamétralement opposée : le type de régime politique, les rapports entre les différentes composantes de l'État, et entre l'État et les citoyens sont des déterminants incontournables pour saisir son comportement international (Roussel et O'Meara, 2007).

Nous avons, quant à nous, voulu démontrer, à la lumière des idées constructivistes et des résultats de la recherche, que le discernement d'une politique étrangère ne pourrait se faire sans l'étude d'une dynamique qui combinerait *à la fois les facteurs internes et externes* d'un État. Car si l'État demeure l'arène où s'opèrent les choix des électeurs, et maintient encore aujourd'hui son statut de représentant officiel à l'international, la crédibilité et la légitimité de cette représentation ne peut se faire sans une solidarité interne, qui repose sur le degré d'identification des individus à la collectivité.

Rappeler et souligner dans les discours le caractère identitaire du Nord semblent concorder avec cette idée que la puissance des symboles nationaux peut amener de la pertinence et une meilleure recevabilité de certains comportements plus unilatéraux sur la scène mondiale *au nom des valeurs nationales*. En ce sens, les stratégies de mobilisation nationale peuvent bel et bien être analysées comme des éléments importants de la formulation de la politique étrangère. Plus encore, alors que nous pensions que la défense des valeurs nationales aurait un rôle prédominant à jouer dans l'élaboration du discours officiel, nous avons plutôt été surpris de constater qu'un autre facteur national, non moins intéressant, s'imposait : l'identité nationale.

On peut définir une identité nationale comme un « sentiment d'appartenance à une entité politique » (Frognier, 2004). Dans un cadre systémique, il serait plus juste de parler de « soutien affectif » (Lindberg et Scheingold, 1970). Certains y voient une des relations avec les notions wébériennes d' « action affective », d' « action rationnelle par rapport à une valeur », ou, sur le plan spécifiquement politique, ce que Duchesne et Frognier dénomment « passage d'une dimension sociologique d'une identité à une dimension politique de celle-ci » (2002). Aussi, selon Frognier (2004), certains États renverraient à des identités qui ne sont pas seulement nationales, mais aussi régionales, territoires dont l'histoire et le patrimoine ont donné des existences propres. À la lumière de ces définitions, que peut-on entendre par *identité canadienne* ?

Alors que dans un contexte international on aurait tendance à dire que le Canada est fondamentalement pacifiste et multilatéral, dans un cas national à portée internationale, et donc un cas d'atteinte à la souveraineté étatique, il a été démontré dans cette recherche qu'il n'hésite pas à promouvoir une rhétorique valorisant son autonomie, son indépendance, voire même son unilatéralisme dans une région qu'il considère comme indissociable de son territoire national. Le Nord faisant partie intégrante de la perception identitaire des canadiens, l'importance dans les discours de la nécessité de défendre cette identité nationale ne constituait certainement pas été une « révélation-choc ». Mais encore fallait-il le prouver.

L'identité est certes une notion fort ambiguë, plurielle et subjective. Elle est un processus sujet à changements, à recompositions, à configurations multiples. Néanmoins, elle peut façonner les discours de politique étrangère, comme il nous a été permis de le constater au courant de ce mémoire. Sous forme de requête interne, l'identité nationale liée à la nordicité est, dans ce contexte, instrumentalisée comme justification d'un comportement unilatéral sur la scène internationale.



Nous croyons que la société se construit autour de représentations collectives auxquelles adhèrent les individus qui la composent. En choisissant une identité, les gens se situent selon des dimensions sociales qui leur sont pertinentes et se dotent d'étiquettes susceptibles d'accroître leur estime (Tajfel et Turner, 1986). Le Canada possède une population d'immigrants, vaste et hétérogène, une culture diversifiée et une superficie immense. Les stratégies politiques peuvent et doivent dès lors miser sur la promotion de valeurs communes et chercher le consentement populaire en instrumentalisant des mythes, idées, théories relevant de l'imaginaire collectif. L'Arctique canadien, dans ces circonstances, pourrait être utilisé comme un sentiment identitaire de nordicité que peuvent partager l'ensemble des Canadiens, peu importe leur origine, sexe, religion ou appartenance politique. Selon une récente étude menée par *Statistique Canada* (« Je suis canadien », en 2005<sup>26</sup>), la proportion de répondants déclarant une origine ethnique « canadienne » a augmenté de façon spectaculaire au cours des trois dernières décennies. Instrumentaliser le Nord comme partie intégrante de cette ethnicité n'aura donc jamais été considéré si pertinent.

Ceci est d'autant plus vrai que depuis sa participation à la Première Guerre mondiale, le Canada anglais, soucieux de développer une identité spécifique par rapport à la nation mère, mais aussi par rapport aux États-Unis, cherche à valoriser un idéal d'autonomie nationale par le « mythe du Grand Nord » (Adams, 2004). Ce mythe national dépasse les particularismes régionaux et les différentes cultures qui les composent. En ce sens, les justifications utilisées pour renforcer la souveraineté du Canada dans l'Arctique reflètent à n'en point douter un souci gouvernemental de défendre l'identité canadienne.

---

<sup>26</sup> Statistique Canada (no 11-008) au <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=11-008-X20040047774>

Ainsi, contrairement à des combats qu'a menés le gouvernement sur d'autres territoires à l'étranger au nom des valeurs, la question de la souveraineté dans l'Arctique semble toucher à une sensibilité différente. Le Nord est un territoire concret certes, mais comporte également une dimension quasi-mythique, et c'est sans doute ce qui pourrait expliquer que la question de son intégrité soit si complexe à gérer. Il n'est donc pas étonnant de voir que dans les discours officiels, les représentants gouvernementaux utilisent à profusion non seulement des justifications relevant de l'histoire, du patrimoine, des traditions autochtones, mais aussi faisant appel à des sentiments beaucoup plus émotifs que sont la fierté, le patriotisme, le nationalisme.

Cette dimension identitaire, comme nous avons pu le constater, ne doit absolument pas être négligée dans la compréhension de la politique étrangère sur l'Arctique. Au-delà des lois du droit international ou de celles de l'économie mondiale, les valeurs de souveraineté et d'autonomie soulevées par cette problématique alimentent les passions et semblent être instrumentalisées pour rendre plus légitimes les actions unilatérales du gouvernement sur la scène internationale. Ainsi, le mythe du Grand Nord semble s'être, au fil des décennies, cristallisé en un symbole national puissant, permettant au Canada de se construire une identité spécifique, différente de son voisin immédiat, et sur lequel il était envisageable de consolider une unité nationale fragile.

Dès lors, après la Guerre froide, en même temps que se fortifiait le périmètre économique et sécuritaire nord-américain, le gouvernement canadien, au nom de la défense de ses valeurs nationales, renforçait également sa souveraineté territoriale. C'est précisément ce contexte d'intégration régionale, voire de continentalisation, qui rend la question de l'Arctique encore plus pertinente à étudier.

En somme, sous forme de nationalisme, cette dimension de la politique étrangère reposerait sur un attachement à un territoire mythique, celui du Grand Nord, dont la fragilité est depuis quelques années révélée par les soubresauts du réchauffement climatique. C'est également, selon nous, un nationalisme qui s'est renforcé devant la menace imminente que représente la libération prochaine du Passage du Nord-Ouest, dont les couloirs d'approche auront pour effet d'augmenter la circulation des navires, et donc d'accroître non seulement les possibilités économiques, mais aussi les menaces transnationales.

Par ailleurs, si le Canada trouve tout à fait légitime de défendre sa souveraineté westphalienne, n'a-t-il pas peur d'effriter son amitié la plus cruciale et d'échouer définitivement le test de loyauté que lui imposent les États-Unis depuis le 11 septembre 2001? Ne faut-il pas voir dans le refus du Canada de céder sur la question de l'Arctique, au même titre qu'il s'est abstenu de participer à la Guerre en Irak et au bouclier antimissile, un geste impétueux de la part d'une puissance moyenne dont l'influence est de plus en plus remise en question sur l'échiquier mondial? C'est précisément cette caractéristique, c'est-à-dire le caractère unique des relations privilégiées qu'ont nouées le Canada avec les États-Unis, qui devient déterminante ici : la prise d'un tel risque laisse entrevoir l'importance de l'identité dans le calcul des stratégies internationales, dans la mesure où la souveraineté de l'Arctique peut s'avérer un symbole indéniable de la personnalité étatique canadienne.

Bien entendu, il ne faudrait surtout pas réduire l'apport déterminant des dimensions économiques et sécuritaires dans la compréhension de la formulation de politique étrangère canadienne; ce sont ces dimensions et ces dimensions presque uniquement, qui surgissent comme pressions de l'environnement international. En effet, comme il a été démontré par cette étude, le multilatéralisme apparaît ici comme un faible facteur d'influence, ce

qui est, rappelons-le, une distinction notable dans le comportement gouvernemental usuel du Canada – et donc une différenciation fort intéressante en soi.

## PERSPECTIVES

Ottawa voit, depuis l'adoption par l'administration Bush de la doctrine de « guerre préventive », sa marge de manœuvre grandement réduite. En effet, cette politique vise principalement à défendre unilatéralement les intérêts américains dans le monde. Dans cet ordre d'idées, le gouvernement du Canada pourrait, selon nous, avoir à faire de nombreuses concessions à Washington dans les prochaines années pour renforcer la sécurité frontalière nordique, faute de quoi les Américains n'hésiteraient probablement pas à imposer leur vision de ce que devrait être la gestion du Passage du Nord-Ouest. C'est dans cette perspective que le Canada mise sur des déclarations continues de renforcement de sa souveraineté pour prévenir toute tentative américaine de s'ingérer dans ses affaires nationales. Car s'il réussit à établir un moratoire sur sa légitimité à contrôler la région sur la scène internationale, il pourra plus facilement plaider sa cause devant la communauté internationale par le principe de non-ingérence.

Par ailleurs, l'Arctique, en tant que réservoir énergétique exceptionnel, pourrait être une possibilité pour le Canada de développer un avantage concurrentiel très payant sur la scène internationale. L'instrumentalisation du caractère identitaire de cette région pourrait constituer dès lors une stratégie politique efficace pour justifier et légitimer au regard de ses partenaires mondiaux un comportement qui pourrait être autrement interprété comme du « protectionnisme ». Plus encore, si elle n'est pas justifiée adéquatement par une légitimité de contrôle canadien sur un territoire réellement menacé, cette attitude unilatérale pourrait créer de nombreux malaises avec les autres

grandes puissances s'intéressant à la libéralisation prochaine du Passage du Nord-Ouest comme voie plus facilement navigable – et donc comme éventuel détroit international.

Qu'est-ce qui explique que le Canada tente de justifier sa légitimité sur ces territoires en faisant davantage référence aux pressions de son environnement national plutôt qu'aux pressions de l'environnement international ? Le gouvernement canadien chercherait-il à adopter, dans ce contexte, une rhétorique plus nationaliste qu'il pense plus légitime, la souveraineté étatique étant toujours LE principe sacro-saint des relations internationales établi par le traité de Westphalie ? Mais pour combien de temps encore ? La raison d'État et la *Realpolitik* des Réalistes semblent en effet lentement se diluer dans une économie mondiale qui oblige l'interdépendance et dans l'établissement progressif de normes sanctionnées par un droit international de plus en plus articulé. Il y a certainement là matière à réflexion – réflexion qui pourra certainement être faire l'objet d'une prochaine étude sur la question.

Somme toute, nous avons relevé ces quelques considérations de façon à souligner l'importance stratégique croissante des territoires et des eaux arctiques. S'il ne veut pas se faire couper l'herbe sous le pied par les initiatives des autres puissances mondiales, le gouvernement canadien devra envisager très sérieusement dans les années à venir de ne pas négliger ces réalités.

## CONCLUSIONS

Constamment à la recherche d'un équilibre entre continentalisme et internationalisme (Nossal, Roussel et Paquin, 2007), la formulation de la politique étrangère du Canada s'avère un véritable défi pour ses administrateurs publics, et représente par le fait même un sujet d'étude fort passionnant pour les chercheurs intéressés par les dilemmes politiques. En effet, l'oscillation permanente des autorités canadiennes entre la volonté de maintenir une relation bilatérale viable avec les États-Unis et le désir de respecter sa tradition multilatéraliste sur la scène internationale a fait l'objet de nombreuses études.

Alors que le refus du Canada de participer à l'intervention américaine en Irak et au projet de bouclier antimissile *au nom de ses valeurs nationales* laissait transparaître sa volonté de répondre à une certaine « démocratisation » de sa politique étrangère, nous voulions tenter de confirmer l'importance des pressions de l'environnement interne dans les choix politiques du Canada sur la scène internationale. Dès lors, au moment où les prévisions scientifiques sur le réchauffement planétaire inquiètent les autorités canadiennes et relancent plus que jamais le débat sur le Passage du Nord-Ouest, il semblait tout à fait pertinent de se questionner sur la position officielle du Canada sur la souveraineté de l'Arctique.

Ainsi, alors que le gouvernement reconnaissait récemment la nécessité d'accroître la sécurité dans cette région, et d'en assurer sa pleine souveraineté, une solution purement juridique répondant aux normes de la communauté internationale semblait tout à fait rejetée de son discours officiel. Pourtant, l'internationalisme canadien constitue une base importante d'une politique étrangère axée sur les valeurs (Adams, 2003). Ces valeurs et ces engagements servent de fondements à l'exercice du *leadership* canadien sur

la scène internationale en matière de démocratisation de la politique étrangère et de respect du droit international. Cette étude s'intéressait donc au fait que, bien que le Canada privilégie habituellement le multilatéralisme et le recours à la médiation du droit international pour résoudre ses litiges politiques, économiques et juridiques, il maintenait une rhétorique farouchement souverainiste sur l'Arctique.

Nous cherchions à voir s'il existait un lien entre les pressions internes liées aux valeurs partagées par une majorité d'acteurs nationaux et la position canadienne sur la scène mondiale, position qui est généralement influencée par les pressions externes liées à l'environnement international. Pour ces raisons, après avoir souligné l'importance des enjeux arctiques en termes d'environnement, d'exploitation des ressources naturelles, de sécurité et de respect du droit international, nous posions la question suivante : quels sont les déterminants qui poussent le Canada à véhiculer une ambition unilatérale quand il s'agit du Nord, alors qu'il adopte habituellement, pour toutes ses autres interventions, une attitude davantage liée au multilatéralisme? En nous appuyant sur les théories d'administration publique sur la politique étrangère et celles des relations internationales, l'hypothèse de recherche supposait que dans ce cas précis, la promotion des valeurs internes liées à la souveraineté canadienne (pressions de l'environnement national) prédominait sur celle des valeurs externes (pressions de l'environnement international).

L'idée de départ devait s'avérer vraisemblable, dans la mesure où, à partir d'une grille d'indicateurs mettant en relief les différentes pressions de l'environnement national et celles de l'environnement international, les résultats ont démontré de façon significative que la nécessité de répondre à des pressions de l'environnement national apparaissait dans la majorité des déclarations décisionnelles du Canada sur l'Arctique (65.1%). La ventilation de ces résultats en plusieurs schèmes d'interprétation, soient la logique

temporelle (l'évolution selon les circonstances), la dynamique politique ou l'héritage partisan, et l'influence du personnage dans la prise en charge a réellement permis de mieux comprendre la façon dont était gérée et articulée au plan administratif cette dimension de politique étrangère.

L'évolution temporelle devait souligner la construction graduelle d'un véritable « dossier arctique » prenant avec les années une place de plus en plus significative et unique dans la politique étrangère du Canada, tandis que l'observation de la gestion des différentes administrations dans le temps devait démontrer que l'influence du chef et du parti politique avait une influence sur la perception des priorités attribuées à la gérance du Nord. Ainsi, selon ces résultats, il était possible d'avancer l'idée selon laquelle les Libéraux accordaient une plus grande importance aux facteurs internes, principalement ceux associés aux demandes de la pyramide sociale, alors que les Conservateurs étaient plus sensibles aux facteurs externes d'économie et de sécurité que leurs prédécesseurs (sans toutefois leur accorder la prépondérance).

Enfin, non moins intéressante, la répartition des résultats selon la provenance ministérielle des acteurs laissait transparaître l'impact de la position d'un locuteur dans sa perception et sa façon de « discourir » le Nord. Les Premiers ministres faisaient plus souvent qu'autrement appel au facteur national lié au patriotisme, à l'identité et à la fierté ; les Ministres des Affaires étrangères – chez lesquels une distribution plus égale des indicateurs de l'environnement national était remarquée – faisaient référence aux questions humanitaires et de développement durable, avec une plus grande attention aux facteurs externes que les autres acteurs ; et enfin, les Ministres des Affaires indiennes et du Nord Canada, sans grande surprise, s'intéressaient davantage aux problématiques liées au bien-être des nations nordiques et à l'exploitation économique de la région.



Par ailleurs, de façon générale, il semblerait y avoir, dans la formulation du discours gouvernemental sur l'Arctique, un certain dilemme entre nécessité de coopérer et désir de faire cavalier seul au nom des valeurs nationales. Plus encore, sans minimiser l'importance de ces valeurs nationales dans la conception de la politique étrangère sur l'Arctique, c'est manifestement l'affirmation identitaire promue par le discours officiel qui s'est le plus vivement dégagée de cette analyse. Ainsi, bien qu'il soit difficile d'expliquer un phénomène non-tangible tel que l'imaginaire collectif ou l'identité nationale, nous avons tenté de faire transparaître le caractère symbolique que revêt cette rhétorique. Nous avons par le fait même souligné la dualité interne-externe liée au développement d'une identité nationale, approche constructiviste qui nous a permis de mieux conceptualiser le comportement unilatéral dans la région.

De plus, bien que les pressions de l'environnement national aient été plus déterminantes dans la gestion étatique de ce dossier, il faut souligner une certaine montée des pressions de l'environnement international, plus précisément celles liées à l'économie mondiale. Ainsi, l'ouverture des marchés publics à la concurrence étrangère, qui s'inscrit dans la déréglementation décidée dans le cadre du GATT puis de l'OMC, pourrait peut-être expliquer cette tendance. Le tout dans un contexte mondial de flambée des prix de l'énergie, ce qui n'est pas sans relancer les possibilités de développement économique des ressources naturelles du Nord. Ce sera certainement une propension à surveiller au cours des prochaines années.

Sur le plan plus spécifique de l'administration publique, la gestion canadienne du dossier arctique ne semble pas suivre le modèle de gouvernance anglo-saxon, c'est-à-dire faiblement institutionnalisé et peu interventionniste, malgré une certaine mouvance remarquée dans la plupart des pays occidentaux dans les années 1990 et 2000 (Cordellier, 2007). Elle miserait plutôt sur un modèle

plus nationaliste, plus protecteur, un modèle d'État « souverain » et constituant qui n'hésiterait pas à intervenir plus pour « défendre » un projet lié à l'identité. D'ailleurs, ce constat n'est pas sans rappeler ce que Durkheim entendait dans la notion d'État, « un acteur qui définit le social, guide et organise l'espace public, la mémoire collective, la solidarité économique, un État en communication permanente avec les autres groupes qui constituent la société, un État attentif aux valeurs humanistes et maître d'oeuvre de décisions transparentes » (Durkheim, 1888-1908).

Dans un tout autre ordre d'idées, au plan de la validité de la recherche, certaines limites doivent être prises en compte. Ainsi, au moment d'établir le cadre général de la recherche et de construire la grille d'analyse, nous avons souligné que le choix des variables et des indicateurs étaient inspirés d'une étude antérieure, celle de Michaud et Tremblay (2007). Il faut donc demeurer conscient que notre devis de recherche proposait d'observer un certain nombre de facteurs ; notre étude n'a pas comme visée de clore tous les débats portant sur la conduite de la politique étrangère du Canada sur l'Arctique.

Aussi, nous avons décidé d'utiliser le volet nordique de la politique étrangère canadienne pour tester certaines idées en termes d'administration publique et plus particulièrement en termes de politique étrangère, puisqu'il semblait offrir des caractéristiques différentes du comportement habituel du Canada sur la scène internationale. Les conclusions de notre étude et sa portée devraient par conséquent être limitées au domaine de l'administration publique internationale, et non à celui des études sur l'Arctique canadien.

D'une part, la validité interne est un indice qui permet au chercheur d'apprécier la valeur de sa recherche, et donc d'évaluer la fiabilité ou la certitude de ses conclusions internes (Gingras, 2007). La vraisemblance de la relation entre les variables de la présente étude peut se fonder sur un

échantillon de taille appréciable (près de 1035 déclarations décisionnelles réparties en soixante-dix-sept documents analysés), ainsi que la qualité et la fiabilité des indicateurs choisis pour vérifier la cohérence de l'hypothèse de recherche (Michaud et Tremblay, 2007). Par ailleurs, en tant qu'évaluation académique et exigence à l'obtention d'une maîtrise en administration publique internationale, les recherches associées à la rédaction de ce mémoire ne pouvaient certainement pas être envisagées comme un travail d'équipe. Aussi, il est évident que la validité interne de l'étude aurait sans doute bénéficié d'un « codage » à deux personnes, comme la rigueur scientifique l'exige habituellement.

D'autre part, la validité externe s'intéresse plutôt à la manière dont les conclusions tirées de l'échantillon de l'étude peuvent être généralisées à l'ensemble de la population. De plus, elle mesure la puissance explicative et descriptive d'une méthode de recherche, qui varie en fonction de sa capacité à garantir la validité d'une recherche antérieure (Gingras, 2007). Nous pensons que la validité externe de ce mémoire répond de manière satisfaisante aux exigences d'une recherche scientifique de second cycle universitaire.

En effet, au-delà des manifestations observées dans le cas précis des discours de politique étrangère sur l'Arctique, nous croyons qu'il serait possible d'appliquer le raisonnement de la recherche à d'autres contextes pertinents à la problématique, soit ceux d'une dimension de politique étrangère touchant à la souveraineté territoriale d'un État ou à un élément lié symboliquement à son identité nationale. De plus, tel que mentionné, la contribution empirique à un modèle existant, celui construit par Michaud et Tremblay (2007), permet de croire à la pertinence de ce mémoire dans le champ d'étude de l'administration publique, et plus précisément dans le domaine de la politique étrangère.

Bien que nombreuses pistes restent à explorer sur le sujet, nous espérons que ce mémoire contribue au développement des connaissances en termes d'étude de la politique étrangère canadienne, et qu'il permettra de mieux cerner les enjeux et défis liés à la fonte des glaces et à la libéralisation prochaine du Passage du Nord-Ouest.

Marie-Pierre Busson, juin 2008

**BIBLIOGRAPHIE**

ADAMS, M. (2004). *Fire and Ice: The United States, Canada and the Myth of Converging Values*, Toronto, Penguin Canada.

ALLISON, Graham et Philip ZELIKOW (1999). *Essence of Decision : Explaining the Cuban Missile Crisis*, Second Edition, Longman.

ANDERSON, Benedict (1996). *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte.

ARCHIBUGI, Daniele et David HELD (1995). *Cosmopolitan Democracy : An Agenda for a New World Order*, Cambridge, Polity Press.

AUGER, Julie et Stéphane ROUSSEL (2004). « Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Un *Department of Homeland Security* canadien ? », *Le maintien de la paix*, no. 69 (septembre).

AXWORTHY, Lloyd (2002). « Le Canada et la Russie : sécurité humaine et politique nordique », *allocution prononcée le 2 février à Saint-Pétersbourg*.

BASHAM, Patrick (2006). « A gift from Canada? », *CATO Institute*, Washington, En ligne : <http://www.cato.org/index.html>

BATTISTELLA, Dario (2004). « L'ordre international. Portée théorique et conséquences pratiques d'une notion réaliste », *Revue internationale et stratégique*, no. 54 : 89-98.

BATTISTELLA, Dario (2003). *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Science Po.

BEAUCHAMP, Benoît (2006). *Arctic Institute of North America*, University of Calgary, En ligne : <http://www.arctic.ucalgary.ca/>

BÉLANGER, André-J. et Vincent LEMIEUX (1996). *Introduction à l'analyse politique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

BELHEDI, Amor (2006). « Territoires, appartenance et identification. Quelques réflexions à partir du cas tunisien », *L'espace géographique*, vol.35, no.4 : 310-316.

BOURQUE, Gilles et Jules DUCHASTEL (1996). « Les identités, la fragmentation de la société canadienne et la constitutionnalisation des enjeux politiques », *International Journal of Canadian Studies*, no.14 (automne) : 77-94.

BRAUD, Philippe (2004). *Penser l'État*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Essais ».

BYERS, Michael (2007). « Defending the North :Who's Responsibility? », *Les États-Unis, les changements climatiques et l'Arctique : regain d'intérêt américain dans une région en mutation*, Colloque organisé par l'Observatoire sur les Etats-Unis en collaboration avec l'Observatoire international de géopolitique, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, Montréal, avril 2007.

BYERS, Michael et Suzanne LALONDE (2006). « Les eaux de l'Arctique sont canadiennes », *Le Devoir*, édition du 24 janvier.

BUZAN, Barry, Ole WAEVER et Jaap DE WILDE (1998). *Security: A new framework for analysis*, London, Lynne Rienner.

BUZAN, Barry (1991). *People, States and Fear*, Hemel Hempstead, Harvester Wheatsheaf, 2<sup>e</sup> éd.

CHARILLON, Frédéric (2002). *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, Presses de sciences po.

CHARRON, Andrea (2005-2006). « Le Passage du Nord-Ouest », *Revue militaire canadienne*, vol.6, no 4 : 41-48.

CHARRON, Daniel (2004). « Gouvernements et investissement étranger : stratégies d'attraction », in Guy Lachapelle et Stéphane Paquin (eds.), *Mondialisation, gouvernance et nouvelles stratégies subétatiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

CHECKEL, Jeffrey T. (1998). « The constructivist Turn in International Relations Theory », *World Politics*, vol.50, no 2.

CHRÉTIEN, Daniel (2006). « Urgence climat : à nous les richesses de la banquise! », *L'Actualité*, vol.31, no.13 (septembre) : 42 – 44.

COMTOIS, C. et B. SLACK (2005). *Transformations de l'industrie maritime: portrait international de développement durable appliqué*, Collection Études et Recherches en Transport, Québec : MTQ.

COOPER, Andrew F. (2002). « La politique étrangère du Canada après le 11 septembre », *Études internationales*, vol.33, no.4.

CORDELLIER, Serge (2003). *Le nouvel État du monde*, Paris, Éd.La Découverte.

COULON, Jocelyn (2007). « Cacophonie : Par sa propre faute, George Bush est responsable de la paralysie actuelle de la diplomatie américaine », *La Presse* (édition du 5 avril).

CROWLEY, John (2003). « Les idées-forces pour comprendre les nouveaux enjeux internationaux » in Serge CORDELLIER, *Le nouvel État du monde*, Paris, Éd.La Découverte.

DE SENARCLENS, Pierre (2004). « Les défaillances des mécanismes de régulation internationale » in Guy LACHAPELLE et Stéphane PAQUIN (eds.), *Mondialisation, gouvernance et nouvelles stratégies subétatiques*, Québec, Presses de l'Université Laval.

DRACHE, Daniel (2002). « À la recherche de l'Amérique du Nord : l'économie politique vis-à-vis de l'espace et de l'identité lorsque les frontières semblent caduques », *Cahiers de recherche sociologique*, no 36 : 135-161.

DURKEIM, La science sociale et l'action, recueil de textes publiés de 1888 à 1908, présentés par J.-C. Filloux), Paris, P.U.F., 1987).

FRENSLEY, Nathalie et Nelson MICHAUD (2000). « Coding Instruction Book For the content analysis data compilation », à paraître.

FROGNIER, André-Paul. « Une fausse crise ? Mobilisation et démobilitation de l'électorat français au printemps 2002 », *Revue française de science politique*, vol. 54, no. 2 : 335-341.

GARCIN, Thierry (2007). « L'arctique européen à l'heure des changements climatiques », *Les États-Unis, les changements climatiques et l'Arctique : regain d'intérêt américain dans une région en mutation*, Colloque organisé par l'Observatoire sur les États-Unis en collaboration avec l'Observatoire international de géopolitique, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, Montréal, avril 2007.

GINGRAS, François-Pierre (2007). « Validité interne, fiabilité, validité externe », *Guide de ressources en sciences humaines et en politique canadienne*, Université d'Ottawa.

GREENE, Jeffrey D. (2005). *Public administration in the new century : a concise introduction*, Belmont, Thomson Wadsworth.



GRIFFITHS, Franklyn (2007). "Bilateral Canada-US Co-operation in the Context of Stewardship of the Northwest Passage", *Les États-Unis, les changements climatiques et l'Arctique : regain d'intérêt américain dans une région en mutation*, Colloque organisé par l'Observatoire sur les États-Unis en collaboration avec l'Observatoire international de géopolitique, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, Montréal, avril 2007.

HAMPSON, Fen Osler, Michael HART, et Martin RUDNER (1999). "A Big League Player?", *Canada Among Nations*, Toronto, Oxford University Press.

HARPER, Stephen (2007). « Le nouveau gouvernement du Canada annonce l'agrandissement de la Réserve du parc national Nahanni », *communiqué émis le 8 août*.

HARPER, Stephen (2006). « L'appel du Nord », *allocution prononcée le 17 août à Yellowknife*.

HARPER, Stephen (2005). « Première politique de défense du Canada », *Parti conservateur du Canada*, <http://www.conservative.ca/FR/2692/41693>.

HILLMER, Norman et Maureen Appel MOLOT (2002). *Canada among Nations 2002: A Fading Power*, Toronto, Oxford University Press.

HONDERICH, John (1987). *Arctic Imperative : is Canada losing the North?* Toronto, University of Toronto Press.

JEPPERSON, Ronald L., Alexander WENDT et Peter J. KATZENSTEIN, « Norms, Identity and Culture in National Security », *in* Peter J. KATZENSTEIN (dir.), *The Culture of National Identity. Norms and Identity in World Politics*, New-York, Columbia University Press.

JESSOP, B. (1990). *State Theory : Putting the Capitalist State in its Place*, Cambridge, Polity Press.

KATZENSTEIN, Peter J. (1996). *The Culture of National Security. Norms and Identity in World Politics*, New-York, Colombia.

KEOHANE, Robert O. and Lisa L. MARTIN (1995). «The Promise of Institutional Theory», *International Security*, vol. 20, no.1 : 39-51.

KRASNER, Stephen (1999). *Sovereignty : Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press.

LACKENBAUER, Whitney (2005-2006). « Les Rangers : une milice « postmoderne » qui fonctionne bien », *Revue militaire canadienne*, vol.6, no 4 : 49-60.

LALONDE, Suzanne (2007). Quelle place pour le droit maritime international en Arctique? », *Les États-Unis, les changements climatiques et l'Arctique : regain d'intérêt américain dans une région en mutation*, Colloque organisé par l'Observatoire sur les Etats-Unis en collaboration avec l'Observatoire international de géopolitique, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, Montréal, avril 2007.

LASSERE, Frédéric (2007). « La navigation arctique et le passage du Nord-Ouest », *Les États-Unis, les changements climatiques et l'Arctique : regain d'intérêt américain dans une région en mutation*, Colloque organisé par l'Observatoire sur les Etats-Unis en collaboration avec l'Observatoire international de géopolitique, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, Montréal, avril 2007.

LEGAULT, Albert (2004). *Le Canada dans l'orbite américaine : la mort des théories intégrationnistes?*, Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 163 p.

LEGAULT, Albert (1987). «Les processus décisionnels en matière de politique de défense», *International Journal*, vol.42 (automne) : 645-674.

LIPSET, Seymour M. (1990). *Continental Divide: The Values and Institutions of the United States and Canada*, Routledge, 352 p.

MACKAY, Peter (2006). « Discours à l'occasion du forum diplomatique de Whitehorse », *allocution prononcée le 26 juin à Whitehorse*.

MANLEY, John (2001). « Discours à l'occasion d'une causerie à l'Institut canadien des études stratégiques », *allocution prononcée le 12 avril à Toronto*.

MARCHON, Maurice N. (2006). « L'impact des BRIC sur l'économie mondiale », *Gestion*, vol. 31, no. 1 (printemps) : 35-37.

MARTIN, Paul (2004). « Les Premiers ministres s'associent en vue de créer la Stratégie pour le Nord », *communiqué émis le 14 décembre*.

MICHAUD, Nelson et Stéphane TREMBLAY (2007). « CFP & Kosovo : Domestic and External Influences », *à paraître*.

MICHAUD, Nelson (2006a). « Values and Canadian Foreign Policymaking : Inspiration or Hindrance? », *à paraître*.

MICHAUD, Nelson (2006b). "Canadian Foreign Policy and the War in Iraq : Sailing Down a Long Quiet River?", document présenté au 2006 Canadian Political science Association Annual Conference, tenu du 1er au 3 juin à l'Université York, Toronto.

MICHAUD, Nelson (2002). «Souveraineté et sécurité : Le dilemme de la politique étrangère canadienne dans l'« après 11 septembre » », *Études internationales*, vol.33, no.4 : 647-666.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL (2003). « Un dialogue sur la politique étrangère », Rapport à la population canadienne, Ottawa.

MITCHELL, Andy (2004). « Des investissements prévus au budget visent à exploiter le potentiel du Nord », *communiqué émis le 25 mars*.

MONNIÈRE, Denis (1977). *Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours*. Montréal, Éditions Québec-Amérique.

MOQUIN, Nicolas (2006). « La fonte des glaces de l'Arctique - Une menace à la sécurité du continent », *Le Devoir*, Idées, édition du mardi 31 octobre, p.A7.

MULLER, Pierre et Yves SUREL (1998). *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs ».

NAULT, Robert (2003). « Le Canada se lance en affaires, le Ministre Nault parle de gazoducs », *communiqué émis le 7 avril*.

NOSSAL, Kim Richard, ROUSSEL, Stéphane et Stéphane PAQUIN (2007). *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

NOSSAL, Kim Richard (2002). « Le Canada après le 11 septembre : les défis d'une ère nouvelle », *Études internationales*, vol.33, no.4 (décembre) : 621-627.

ONUF, Nicholas (1989). *World of Our Making*, Colombia, South California University Press.

PARTI LIBÉRAL DU CANADA (1993). « Pour la création d'emplois, pour la relance économique », Ottawa, Parti libéral du Canada.

PETTIGREW, Pierre (2005). « Le rôle de chef de file du Canada dans le monde circumpolaire », *allocution prononcée le 22 mars à Ottawa*.

PRENTICE, Jim (2007). « Discours à l'occasion du symposium sur le gaz de l'Arctique », *allocution prononcée le 2 mars à Calgary*.

PRESSE CANADIENNE (2007). « La patrouille de l'Arctique achève sa mission », La Presse (édition du 10 avril).

PUTNAM, Robert (1988). "Diplomacy and domestic politics : the logic of two-level games", *International Organization*, vol. 42, no 3 : 427-460.

ROUSSEAU, Jean-Jacques (1762). *Du contrat social*, Paris, Gallimard (édition de 1966).

ROUSSEL, Stéphane et Dan O'MEARA (2007). « La constellation diffuse des théories libérales », in Alex MACLEOD et Dan O'MEARA (eds.), *La théorie des relations internationales depuis la fin de la Guerre froide : contestations et résistances*, Montréal, Athéna.

ROUSSEL, Stéphane et Chantal ROBICHAUD (2004). « L'État postmoderne par excellence? Internationalisme et promotion de l'identité internationale du Canada », *Études internationales*, vol. 35, no. 1 (mars).

ROUSSEL, Stéphane (2004). « Bouclier antimissile - De mauvaises et d'excellentes raisons d'accepter l'invitation des Américains », *Le Devoir*, édition du samedi 25 et du dimanche 26 septembre.

SABOURIN, Louis (1992). *Passion d'être, désir d'avoir*, Montréal, Boréal.

SAVOIE, Donald J. (2003). « Chrétien : la politique, une question de pouvoir », *Options politiques*, juin-juillet : 82-87.

SCOTT, Andy (2004). « Conférence de presse pour annoncer le lancement du Cadre de la Stratégie pour le Nord », *allocution prononcée le 14 décembre à Ottawa*.

SHADWICK, Martin (2007). « Le Canada d'abord, un air de déjà-vu? », *Revue militaire canadienne*, vol.8 (automne), no 3, p.88-89.

SMOUTS, Marie-Claude, Dario BATTISTELLA et Pascal VENNESSON (2003). *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz.

STATISTIQUE CANADA (2005). "Je suis canadien", rapport no. 11-008, <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=11-008-X20040047774>

WALTZ, Kenneth (1979). *Theory of International Politics*, Reading, McGraw-Hill.

WELDES, Jutta (1999). *Constructing National Interests. The United States and the Cuban Missile Crisis*, Minneapolis, Minnesota University Press.

WENDT, Alexander (1999). *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

YOUNG, Oran R. (1987). "Arctic Shipping: An American Perspective", in Franklyn Griffiths (ed.), *Politics of the Northwest Passage*, Kingston, McGill-Queen's University Press.